



RAPPORT ANNUEL
SUR LA SUPERVISION BANCAIRE



EXERCICE 2016

بنك المغرب



RAPPORT ANNUEL SUR LA SUPERVISION BANCAIRE

EXERCICE 2016

بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU WALI	2
FAITS MARQUANTS	5
CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE	8
CHAPITRE I : EVOLUTION DE LA STRUCTURE, L'ACTIVITE ET LA RENTABILITE DU SECTEUR BANCAIRE	11
Légère reprise du crédit au Maroc et contribution croissante de l'activité bancaire transfrontalière	11
CHAPITRE II : EVOLUTION DES RISQUES BANCAIRES	61
Solidité financière des établissements de crédit confirmée, dans un contexte de dégradation des risques	61
CHAPITRE III : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	85
Année 2016 marquée par l'agrément des banques participatives	85
CHAPITRE IV : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE	97
Supervision rapprochée des acteurs systémiques	97
ANNEXES	121
TABLE DES MATIERES	147

MOT DU WALI

En 2016, la croissance économique au Maroc a ralenti à 1,2%, après 4,5% une année auparavant. Les conditions climatiques défavorables ont fortement impacté la campagne agricole, induisant une nette dégradation de la valeur ajoutée agricole. Le PIB non agricole a, pour sa part, modestement progressé dans un environnement extérieur marqué par la faible activité économique des principaux pays partenaires.

Le crédit bancaire a cependant connu une légère reprise à 4% après 2,5% en 2015, tiré par les concours aux ménages qui ont progressé à 4,1% et par la reprise des financements bancaires aux entreprises à 3,4% après une baisse observée l'an passé.

Une telle évolution n'a toutefois pas manqué d'affecter les bilans bancaires à travers une hausse du risque de crédit et l'accroissement du taux des créances en souffrance à 7,6%.

Dans ce contexte et dans un environnement concurrentiel exacerbé, la marge d'intermédiation s'est contractée, impactant la rentabilité des banques qui s'est de nouveau amenuisée. Ces constats ont été partiellement atténués par les revenus dégagés par les opérations de marché et les commissions sur prestations de services. Retraité du revenu non récurrent issu d'une opération significative de désinvestissement effectuée par une institution bancaire, le résultat net cumulé des banques, sur base individuelle, s'est établi à 9,2 milliards de dirhams, en retrait de 1,7% après une baisse de 6,5% l'année précédente.

Sur base consolidée, le résultat net dégagé par les neuf groupes bancaires s'est apprécié de 6%, témoignant des bonnes performances des activités opérées à l'étranger et des activités non bancaires.

Au plan prudentiel, l'assise financière des banques s'est consolidée, dans le respect des exigences réglementaires transposant le régime des fonds propres de Bâle III. Le ratio de solvabilité moyen du secteur s'est ainsi amélioré à 14,2% pour un ratio de fonds propres de base de 11,5%.

Parallèlement, la situation des trésoreries bancaires s'est considérablement détendue sous l'effet du renforcement des réserves de change. Pour réguler de manière structurelle les liquidités sur le marché interbancaire, la Banque a relevé en juin 2016 le taux de la réserve obligatoire de 2% à 4%.

Si le secteur bancaire présente des bases financières saines, des facteurs de risques persistent appelant à une plus grande vigilance et au renforcement du cadre prudentiel.

A ce titre, la Banque est restée attentive aux effets de la conjoncture sur la qualité des portefeuilles de prêts des établissements de crédit qu'elle a appelés à constituer des provisions spécifiques et générales suffisantes. En parallèle, elle a engagé une réforme des règles de classification des créances qui vise à renforcer la résilience des établissements au risque de crédit. La réforme introduit des critères uniformes pour identifier les créances sensibles devant faire l'objet d'une surveillance rapprochée par les établissements et d'un provisionnement proactif, tout en complétant les critères de défaut, en convergence avec les normes internationales. Cette réforme fait l'objet d'un large processus de concertation avec les opérateurs bancaires ainsi que d'études d'impact à l'effet de définir un dispositif de mise en œuvre progressif.

Le risque de concentration des crédits encouru par les banques continue de requérir une attention particulière. En effet, Bank Al-Maghrib a édicté de nouvelles normes visant le renforcement de la transparence financière des grands groupes d'entreprises vis-à-vis des établissements prêteurs et appelé les banques à convenir d'une charte de consorsialisation des crédits à compter d'un seuil prédéterminé.

Devant l'émergence du risque de cybercriminalité, la Banque a fixé les règles à observer par les établissements de crédit pour conduire des tests d'intrusion de leurs systèmes d'information et a engagé la mise en place d'un cadre de coopération avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information, relevant de l'Administration de la Défense Nationale, pour promouvoir la sécurité des systèmes d'information du secteur bancaire.

Les risques provenant des activités bancaires transfrontalières ont fait l'objet d'une surveillance renforcée. Outre des actions de contrôle, la Banque procède à un suivi régulier des chantiers menés par les trois groupes bancaires implantés sur le continent africain à l'effet de déployer des normes groupe en matière de gestion des risques, de contrôle et de conformité. La Banque a aussi veillé à rehausser son propre dispositif de surveillance sur le plan organisationnel, méthodologique et des ressources. Le cadre de coopération avec les autorités de supervision hôtes a également été élargi. Deux nouvelles conventions ont été signées et deux autres, précédemment conclues, ont été révisées à l'effet de couvrir la coordination en matière de résolution de crises. La Banque a en outre organisé, pour la 3^{ème} année, les réunions des collèges de superviseurs pour chacun des groupes bancaires marocains transfrontaliers.

Dans le même sillage, la Banque a œuvré à renforcer le dispositif de traitement des difficultés bancaires relatif en particulier aux banques d'importance systémique en convergence avec les préconisations du Conseil de la Stabilité Financière. A ce titre, la Banque a finalisé un projet de circulaire devant encadrer la préparation par les banques de plans de redressement ex ante. Ces plans visent à décrire, dans des cas hypothétiques de défaillance, les solutions qu'elles comptent mettre en œuvre pour rétablir leur situation de sorte à limiter l'impact sur le système financier et sans induire de coût supplémentaire pour l'Etat et le contribuable. Il s'agit de ce fait d'un outil préventif s'insérant dans le dispositif de maintien de la stabilité financière.

D'un autre côté, et dans le cadre des attributions qui lui sont assignées en matière de protection de la clientèle des établissements de crédit, la Banque a intensifié ses contrôles et complété le cadre réglementaire y afférent. Trois circulaires ont été édictées cette année régissant le traitement par les établissements de crédit des réclamations de leur clientèle, le dispositif de médiation bancaire et le modèle type de convention de compte à vue. Aussi, les banques ont étendu, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, la gratuité à 6 services additionnels, en sus des 16 services convenus en 2010.

Tout au long de cette année, la Banque s'est par ailleurs mobilisée pour assurer dans les meilleures conditions possibles le démarrage de l'activité bancaire participative. Le Comité des Etablissements de crédit a donné son avis favorable pour l'octroi d'un agrément au profit de 5 banques et 3 fenêtres participatives. Les circulaires régissant les produits, les dépôts d'investissement, les fenêtres participatives et la fonction de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma ont été élaborées et reçu, pour les 3 circulaires qui le nécessitent, l'avis conforme de cette instance. Le cadre comptable et d'information financière a été adapté aux spécificités de cette nouvelle activité et le cadre prudentiel et du reporting est en cours de préparation. Parallèlement, la Banque a œuvré aux côtés des parties concernées à la mise en place des autres prérequis nécessaires à l'éclosion d'un écosystème complet de la finance participative, notamment au plan de la fiscalité, de l'émission de certificats de sukus, de l'assurance Takaful et du développement d'une offre de garantie des financements participatifs.

Le cadre réglementaire régissant les futurs établissements de paiement a également été finalisé et publié au Bulletin Officiel au terme du premier trimestre 2017. Il fixe les règles du capital minimum et les conditions d'exercice de ces établissements ainsi que les modalités de présentation des services de paiement. La mise en place de ce nouveau cadre permettra de renforcer l'offre des services de paiements électroniques, de favoriser le développement de services innovants et partant de promouvoir davantage l'inclusion financière de la population.

S'inscrivant dans l'orientation de notre pays pour la lutte contre le changement climatique et le développement durable, la Banque a œuvré, avec le Ministère des Finances et les autres régulateurs, à l'élaboration d'une feuille de route globale du système financier en faveur d'une finance verte à même de soutenir notre pays dans sa transition vers une économie bas carbone.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

- 26 Janvier** : Organisation, à l'initiative de Bank Al-Maghrib d'une rencontre avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) à Casablanca, sur le thème « Comment renforcer la compréhension entre les banques et l'entreprise ? »
- 20 mars** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Paris, à un workshop sur la résolution bancaire, organisé par la Banque de France et la Banque Mondiale.
- 20 avril** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 2^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Crédit Populaire du Maroc.
- 21 avril** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 2^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe BMCE Bank.
- 26 avril** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 23^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue à Doha.
- 16 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Amman, à la réunion sur le de-risking, organisée par l'Union des Banques Arabes.
- 23 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Libreville, à un séminaire sur les nouveautés réglementaires introduites dans la zone de l'Afrique Centrale (CEMAC), organisé par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).
- 23 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Marseille, au séminaire Euromed sur le financement de l'économie post-crise, organisé par la Banque de France et la Banque Mondiale.
- 24 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib, à la 27^{ème} réunion du Comité Arabe des Superviseurs issu du Fonds Monétaire Arabe, à Abu Dhabi.
- 1^{er} juin** : Tenue de la 1^{ère} réunion du Comité des Etablissements de Crédit (CEC) sous l'égide de la loi bancaire n°103-12.
- 1^{er} juin** : Tenue de la réunion de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib avec le Conseil de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.
- 13 juin** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, du 1^{er} conseil d'administration de l'observatoire de la TPME.
- 22 juin** : Tenue de la 9^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 27 juin** : Tenue de la 3^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.
- 30 juin** : Organisation, par Bank Al-Maghrib à Casablanca, d'une conférence de presse relative à la finance participative.
- 5 juillet** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du Collège des superviseurs du groupe Société Générale organisée, à Francfort, par l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- 6 juillet** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du Collège des superviseurs du groupe Crédit Agricole organisée, à Paris, par l'ACPR.

- 14 juillet** : Tenue de la réunion semestrielle de Bank Al-Maghrib avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 7 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Nadi aux îles Fidji, au 8^{ème} forum mondial des politiques d'inclusion financière, organisé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI).
- 22 septembre** : Organisation par Bank Al-Maghrib, à Rabat, de la 40^{ème} réunion annuelle du Conseil des gouverneurs des banques centrales et des instituts d'émission arabes.
- 27 octobre** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 3^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Attijariwafa Bank.
- 12 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 24^{ème} réunion plénière du GAFIMOAN, tenue à Doha.
- 14 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib aux travaux de la 2^{ème} semaine de la COP22, tenue à Marrakech.
- 29 novembre** : Tenue de la réunion du Comité des Etablissements de Crédit qui a donné son avis favorable à l'agrément de 5 banques et 3 fenêtres participatives.
- 7 décembre** Participation de Bank Al-Maghrib à la 12^{ème} réunion de haut niveau portant sur la stabilité financière et la supervision bancaire dans les pays de la région arabe, organisée à Abou Dhabi conjointement par le Fonds Monétaire Arabe (FMA) et l'Institut de Stabilité Financière relevant de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).
- 14 décembre** : Tenue de la réunion semestrielle de Bank Al-Maghrib avec le Conseil du GPBM.
- 14 décembre** : Tenue de la 3^{ème} réunion du Comité Afrique composé de Bank Al-Maghrib et des trois groupes bancaires marocains panafricains.
- 21 décembre** : Tenue de la 10^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 21 décembre** : Tenue de la 4^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

بنك المغرب

CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés : 83

- Banques : 19
- Sociétés de financement : 33
- Banques offshore : 6
- Associations de micro-crédit : 13
- Etablissements de paiement spécialisés dans l'intermédiation en matière de transfert de fonds : 10
- Autres établissements : 2

- Réseau :

- Au Maroc : 6.283 agences bancaires, soit un guichet pour 5.400 habitants
- 6.821 guichets automatiques bancaires
- A l'étranger : 44 filiales et 18 succursales disposant de près de 1.400 agences bancaires

- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés : 53 801

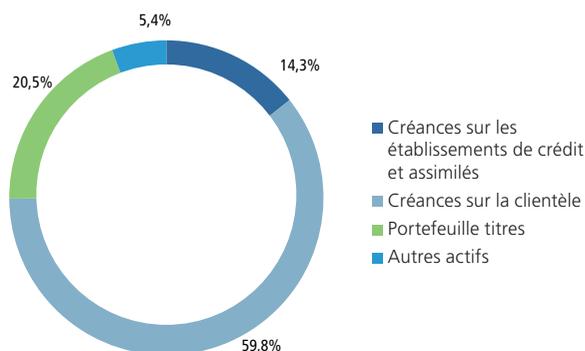
2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

Montants en milliards de dirhams	2014	2015	2016 ⁽²⁾
Total bilan	1.103	1.145	1.199
Crédits par décaissement (nets de provisions) ⁽¹⁾	734	750	775
Dépôts de la clientèle	770	819	854
Fonds propres (hors bénéfice de l'exercice)	98	104	109
Produit net bancaire	44,0	43,6	45,0
Résultat brut d'exploitation	23,8	23,7	23,3
Résultat net	10,0	9,4	9,2
Rendement moyen des emplois	5,49%	4,82%	4,86%
Coût moyen des ressources	1,94%	1,59%	1,50%
Coefficient moyen d'exploitation	46,1%	49,1%	49,3%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,9%	0,8%	0,8%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	10,2%	9,1%	8,6%
Taux des créances en souffrance	6,9%	7,4%	7,6%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	65%	68%	69%

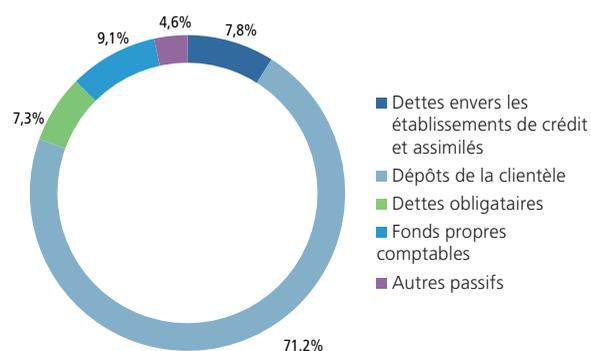
(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

(2) Données retraitées de l'impact d'une opération exceptionnelle

Structure des emplois des banques



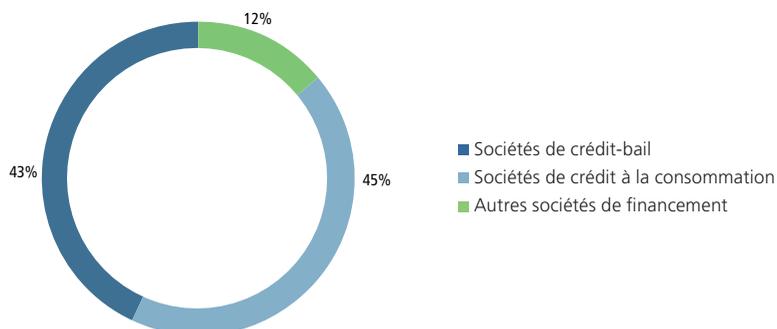
Structure des ressources des banques



3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

Montants en milliards de dirhams	2014	2015	2016
Total bilan	99	103	106
Crédits par décaissement (nets de provisions)	89	91	94
Produit net bancaire	5,3	5,3	5,8
Résultat brut d'exploitation	3,3	3,3	3,6
Résultat net	1,5	1,5	1,6
Taux des créances en souffrance	10,3%	9,8%	9,4%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,5%	1,5%	1,5%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,9%	15,0%	15,8%

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total-actif



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

Montants en milliards de dirhams	2014	2015	2016
Total bilan	6,5	6,9	7,4
Encours de crédits (brut)	5,5	5,9	6,4
Taux des créances en souffrance	3,7%	3,8%	2,9%
Résultat net	0,22	0,25	0,21

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2014	2015	2016
Total bilan	41,7	41,0	48,1
Encours de crédits (brut)	15,1	13,3	18,1
Dépôts de la clientèle	4,7	4,3	5,6
Résultat net	0,37	0,49	0,46

6 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des 9 groupes bancaires- base consolidée

Montants en milliards de dirhams	2014	2015	2016
Total bilan	1.293	1.359	1.432
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	864	887	924
Dépôts de la clientèle	871	934	973
Capitaux propres -Part du groupe	110	116	124
Produit net bancaire	60	61	64
Résultat brut d'exploitation	31	30	31
Résultat net - Part du groupe	10,9	11,5	12,2
Coefficient moyen d'exploitation	48,4%	50,7%	50,8%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,8%	0,8%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,5%	9,9%	9,8%

CHAPITRE I

EVOLUTION DE LA STRUCTURE, L'ACTIVITE
ET LA RENTABILITE DU SECTEUR BANCAIRE

بنك المغرب

بنك المغرب

1 - Evolution du paysage du secteur bancaire

En 2016, le réseau d'agences bancaires au Maroc a continué de progresser quoiqu'à un rythme moindre, portant le taux de bancarisation à 69% en hausse de 2 points par rapport à 2015. Dans le même sillage, la hausse des effectifs des banques a enregistré un net ralentissement.

Le développement des trois groupes bancaires marocains présents à l'international s'est poursuivi par la création d'une banque au Cameroun et une autre au Tchad et l'ouverture d'une succursale en Guinée Bissau.

1.1- Structure du système bancaire et actionnariat

Suite au retrait d'agrément à une société de crédit à la consommation, le nombre d'établissements assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib a été réduit à 83 établissements, répartis entre 19 banques, 33 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit et 10 établissements de paiement spécialisés dans l'intermédiation en matière de transfert de fonds, en plus de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de la Caisse Centrale de Garantie.

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2012	2013	2014	2015	2016
Banques	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5
Sociétés de financement	36	35	34	34	33
Sociétés de crédit à la consommation	18	17	16	16	15
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	3	3	3	3
Autres sociétés	3	3	3	3	3
Nombre total d'établissements de crédit	55	54	53	53	52
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	13	13	13	13
Etablissements de paiement spécialisés dans l'intermédiation en matière de transfert de fonds	10	9	10	10	10
Autres établissements	2	2	2	2	2
Total	86	84	84	84	83

L'actionnariat privé représente une part prédominante du capital des banques marocaines, soit 70%, comprenant essentiellement des holdings de groupes privés, des compagnies d'assurances, d'organismes de prévoyance sociale et des groupes bancaires étrangers.

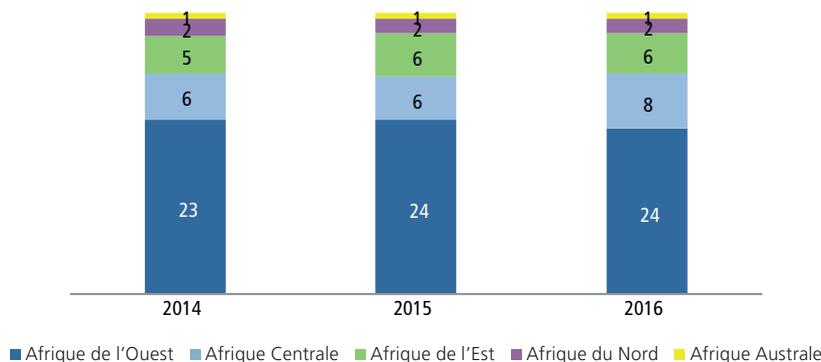
Sept banques et sept sociétés de financement sont détenues majoritairement par des actionnaires étrangers d'origine française, espagnole, américaine et jordanienne. L'actionnariat public demeure majoritaire dans 5 banques et 4 sociétés de financement.

Douze établissements de crédit, dont six banques, étaient cotés en bourse à fin 2016, sans changement par rapport aux années précédentes, représentant plus de 35% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les banques marocaines détiennent 41 filiales bancaires en Afrique, disposant de près de 1400 agences bancaires réparties sur 25 pays africains, essentiellement au niveau des 2 zones monétaires de l'Afrique de l'Ouest (UMOA) et de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui abritent 78% des implantations marocaines en Afrique. Les banques marocaines sont également implantées en Europe et dans les autres continents à travers 3 filiales, 17 succursales et 47 bureaux de représentation, principalement situés en Europe à hauteur de 81%.

La stratégie d'expansion a couvert récemment les activités non bancaires telles que l'assurance, le micro-crédit et le transfert de fonds.

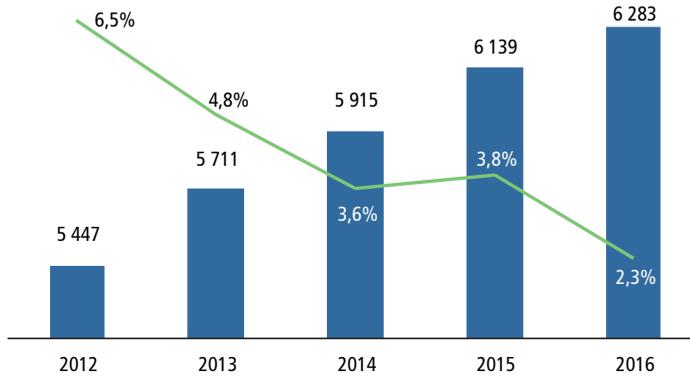
Graphique n°1 : Répartition par zone des filiales bancaires des banques marocaines en Afrique



La présence des banques marocaines en Afrique s'est renforcée en 2016 avec le démarrage des activités d'une succursale en Guinée Bissau, la création d'une filiale au Tchad et l'octroi d'agrément pour l'implantation au Cameroun.

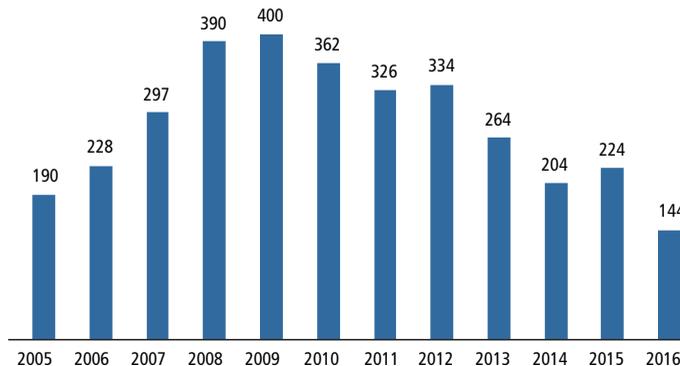
1.2- Evolution des indicateurs d'inclusion financière

Graphique n°2 : Evolution du réseau bancaire



Les banques ont procédé à l'ouverture de 178 nouveaux guichets, contre 231 une année auparavant et en ont fermé 34 contre 7 en 2015. Leur réseau s'est ainsi établi à 6.283 agences à fin décembre 2016.

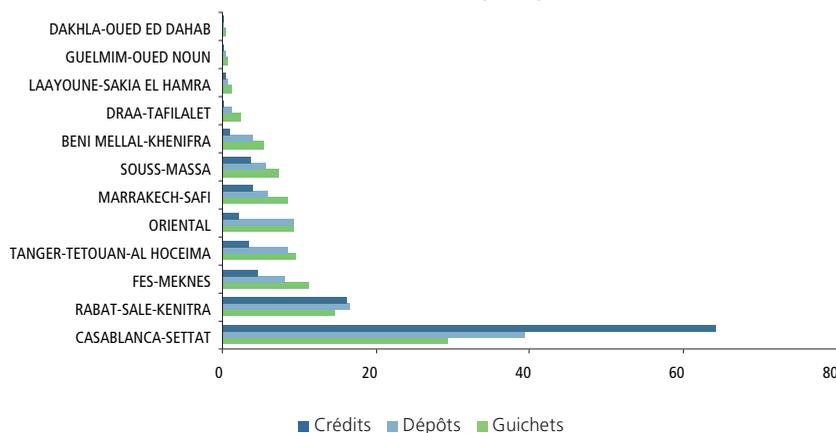
Graphique n°3 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement 2005/2016



Au cours des 3 dernières années, le rythme de progression des guichets bancaires a ralenti pour atteindre 144 guichets additionnels ouverts en 2016, contre une moyenne de 290 guichets entre 2005/2015. Dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourent de plus en plus à de nouveaux canaux de distribution, à faibles coûts et s'appuyant sur des solutions technologiques innovantes.

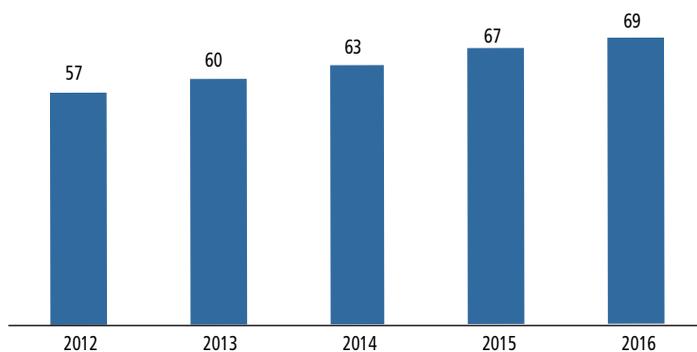
La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, s'est établie à près de 5.400. Celle appréhendée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants, ressort à près de 2 guichets, contre moins d'un guichet au début de la décennie 2000.

Graphique n°4 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en%)



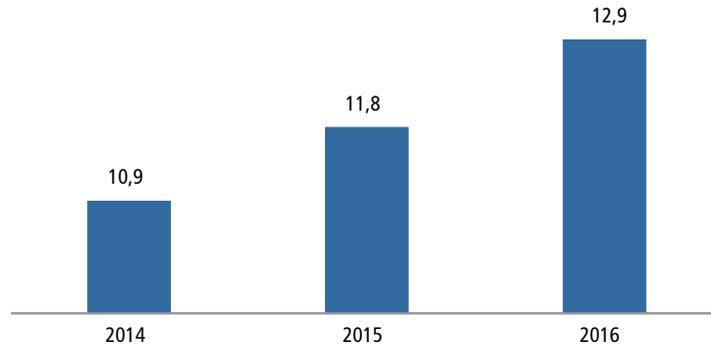
La répartition régionale de l’implantation bancaire n’a pas connu de changements significatifs par rapport à l’année précédente. La région de Casablanca-Settat figure en première position avec 29,3% des guichets, environ 40% des dépôts et plus de 64% des crédits, suivie par la région de Rabat-Salé-Kenitra avec près de 15% des guichets, 17% des dépôts et plus de 16% des crédits. La région de Fès-Meknès se place en 3^{ème} position avec 11% des guichets, plus de 8% des dépôts et environ 5% des crédits.

Graphique n°5 : Evolution du taux de bancarisation (en %)



Le nombre de comptes ouverts auprès des banques s’est accru, d’une année à l’autre, de 4% pour s’établir à 24 millions de comptes, portant ainsi le taux de bancarisation à 69% contre 67% en 2015¹. Néanmoins, cette situation continue de renfermer des disparités au niveau des régions. Le niveau de bancarisation s’avère élevé dans les régions urbaines et reste encore faible dans les zones rurales.

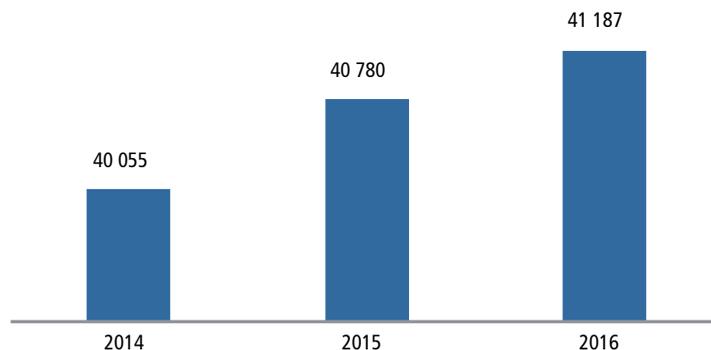
¹ Le taux de bancarisation, calculé en rapportant le nombre de comptes bancaires à la population totale, a été révisé à la baisse en 2014 et 2015, suite à la prise en compte des nouveaux chiffres de la population publiés par le HCP.

Graphique n°6 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)

Pour sa part, l'usage des cartes bancaires a poursuivi sa progression amorcée depuis quelques années. Leur nombre s'est renforcé d'un million d'unités à 12,9 millions de cartes émises à fin 2016, dont l'essentiel demeure utilisé pour des opérations de retrait (87%). Parallèlement, le renforcement du réseau des guichets automatiques bancaires s'est poursuivi avec l'installation de 292 nouvelles unités (+4,5%), portant ainsi le parc à 6.821 GAB, soit près de 2 guichets pour 10.000 habitants et une couverture de 9,6 guichets pour 1000 km², contre 9,2 guichets, il y a un an.

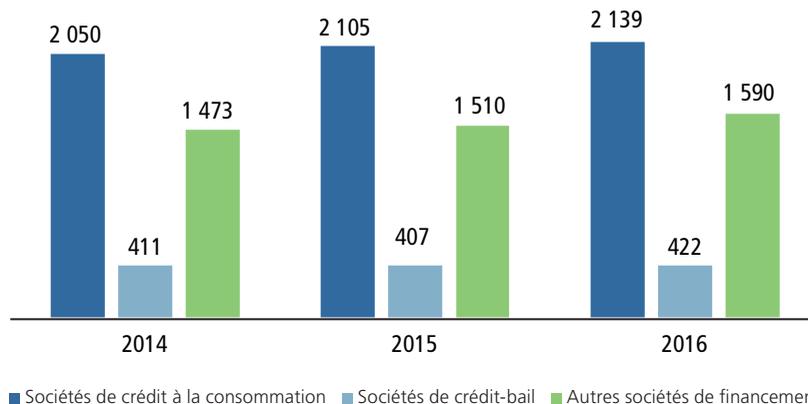
1.3 Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin décembre 2016, à 53.801 agents, dont près de 77% sont employés par les banques, environ 8% par les sociétés de financement et un peu plus de 13% par les associations de micro-crédit.

Graphique n°7 : Evolution de l'effectif des banques

Les banques ont continué à renforcer leur effectif mais à un rythme moindre que l'année précédente, soit 407 nouveaux collaborateurs recrutés en 2016 contre 725 une année auparavant. Ainsi, leur effectif total s'est établi à 41.187 agents, dont 41% de femmes. Près de 48% de cet effectif a un âge compris entre 25 et 35 ans.

Graphique n°8 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement



Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, une population de 4.151 agents, soit 129 personnes supplémentaires par rapport à 2015 (+3,2%), qui ont concerné en grande majorité les sociétés de crédit à la consommation (+1,6%), des sociétés de gestion de moyens de paiement (+2,7%) et des autres sociétés (+18,3%).

Sur ce total, les sociétés de crédit à la consommation ont concentré près de 52% de cet effectif, contre 10% pour les sociétés de crédit-bail, 20% pour les sociétés de gestion de moyens de paiement et 9% pour les sociétés de crédit immobilier.

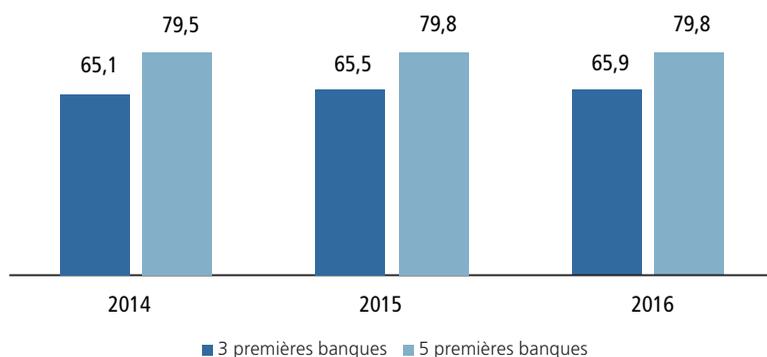
1.4- Evolution de la concentration bancaire

Le niveau de concentration bancaire est mesuré à travers la part des trois et cinq premières banques dans le total-actif, les crédits et les dépôts. Il est également appréhendé à travers l'indice Herfindahl-Hirschman.

1.4.1- Concentration de l'activité des banques sur base sociale

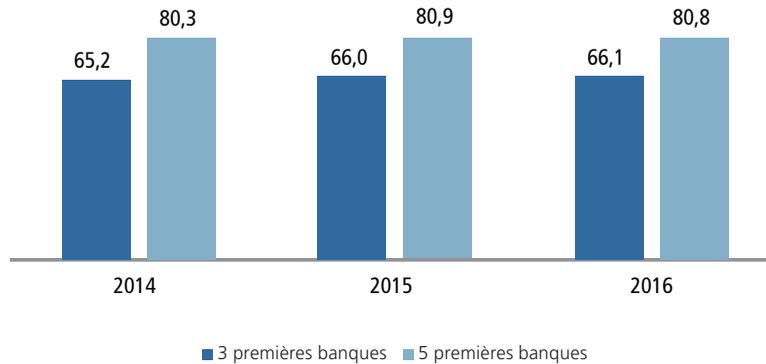
La contribution des trois premières banques dans le total-actif du secteur a connu une augmentation de l'ordre de 0,4 point à 65,9% à fin 2016. Celle des 5 premières est demeurée stable à 79,8%.

Graphique n°9 : Concentration du total-actif (en %)



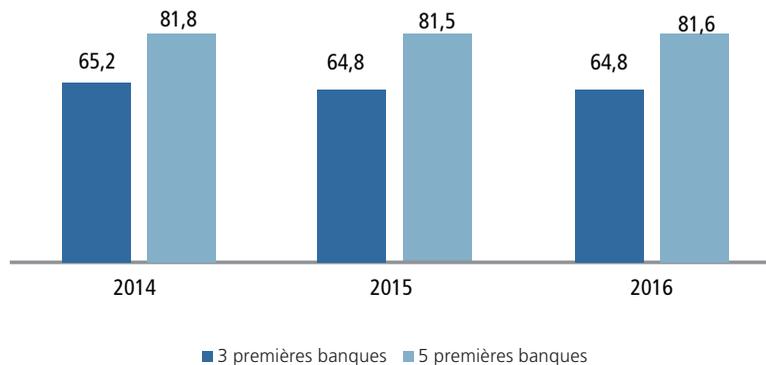
Concernant les dépôts, la part des trois premières banques dans le total du secteur a progressé de 0,1 point à 66,1% et celle des cinq premières a baissé, d'une année à l'autre, de 0,1 point à 80,8%.

Graphique n°10 : Concentration des dépôts (en %)



Pour ce qui est des crédits, la part des trois et cinq premières banques dans le total des crédits distribués n'a pas connu de changement par rapport à 2015, soit 64,8% et 81,6%.

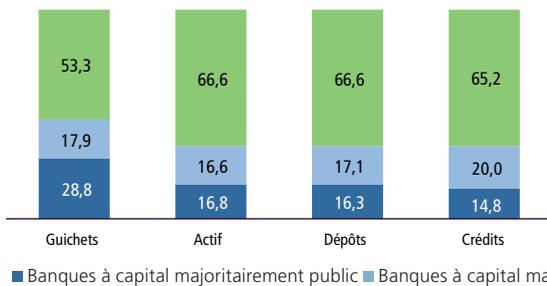
Graphique n°11 : Concentration des crédits (en %)



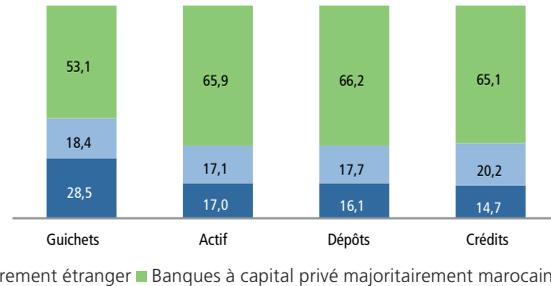
Selon l'indice Herfindahl-Hirshman, la concentration du total-actif, des dépôts et des crédits des banques est demeurée au même niveau qu'en 2015, traduisant un marché modérément concentré.

L'examen de la concentration en fonction du statut de l'actionariat confirme le renforcement de la part des banques à capital privé majoritairement marocain. Celles-ci ont disposé de 53,3% des guichets, 66,6% des actifs et des dépôts et 65,2% des crédits.

Graphique n°12 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2016 (en %)



Graphique n°13 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat - 2015 (en %)

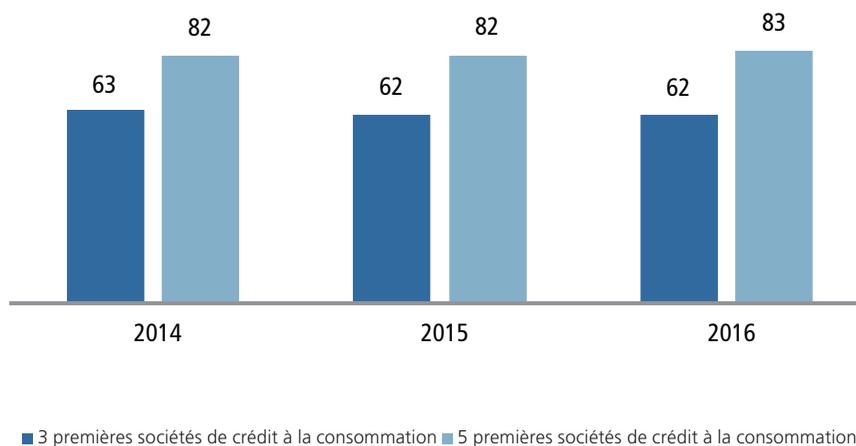


Les banques à capital majoritairement public ont disposé de 28,8% des guichets, 16,8% des actifs, 16,3% des dépôts et 14,8% des crédits. S'agissant des banques à capital majoritairement étranger, leur part s'est de nouveau repliée pour s'établir à 17,9% des guichets, 16,6% du total-actif, 17,1% des dépôts et 20% des crédits.

1.4.2- Concentration de l'activité des sociétés de financement

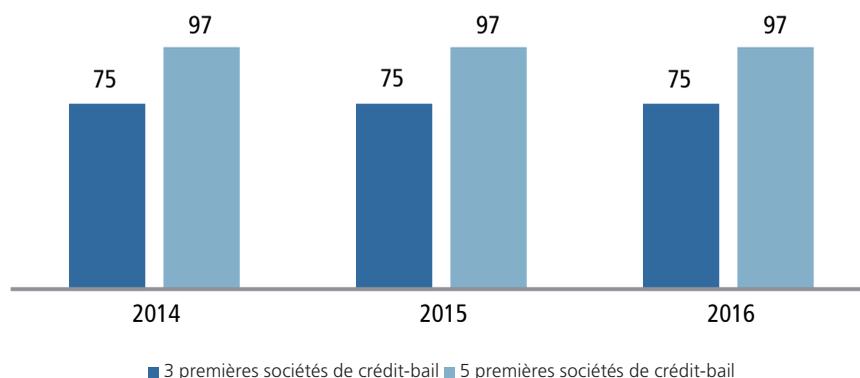
Le niveau de concentration des trois principales sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif est demeuré inchangé, avec une part de 62%. En revanche, celle des cinq premières sociétés s'est accrue d'un point à 83% en 2016.

Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Près de 98% de l'activité du secteur est opéré par les 10 sociétés adossées à des institutions financières.

Graphique n°15 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Dans le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés sont demeurées stables, soit 75% et 97% respectivement du total-actif.

1.4.3- Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Mesuré sur base consolidée, le niveau de la concentration de l'activité de crédit n'a pas connu de changement par rapport à 2015, la part des 3 et 5 premières banques s'étant maintenue respectivement à 65% et 81%.

Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Les 3 premiers groupes bancaires	64	63	64	65	65	64	63	63	63	65	65	65
Les 5 premiers groupes bancaires	83	83	83	81	81	81	81	80	79	82	81	81

L'examen de la concentration par type d'opérations de crédit montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des trois premiers groupes a augmenté d'un point à 64% et celle des cinq groupes est restée stable à 83%. S'agissant des crédits immobiliers, la part des trois premiers groupes s'est repliée d'un point à 64%. Pour ce qui est des crédits à la consommation, le poids des cinq premiers groupes a reculé d'un point à 79%, contre une stabilité à 63% pour les trois premiers groupes bancaires.

2 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale

Dans un environnement marqué par une croissance modeste du crédit et une compression de la marge d'intérêt, les banques ont dégagé un résultat net cumulé retraité en baisse.

Les données de l'activité bancaire sont retracées sur la base de l'activité au Maroc. Celle exercée à l'étranger, à travers leurs succursales et agences, demeure faible.

2.1- L'activité bancaire a enregistré une hausse modérée

2.1.1- L'évolution des emplois bancaires est portée par la hausse du portefeuille-titres et des crédits

Après une hausse de 3,8% en 2015, le total bilan cumulé des banques a progressé de 4,7% pour s'établir à 1.199 milliards de dirhams à fin décembre 2016, représentant 118% du PIB à prix courants, contre 116% en 2015. Sur ce total, la part des opérations réalisées en devises avec les non-résidents demeure limitée à 2,8% des emplois.

Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)

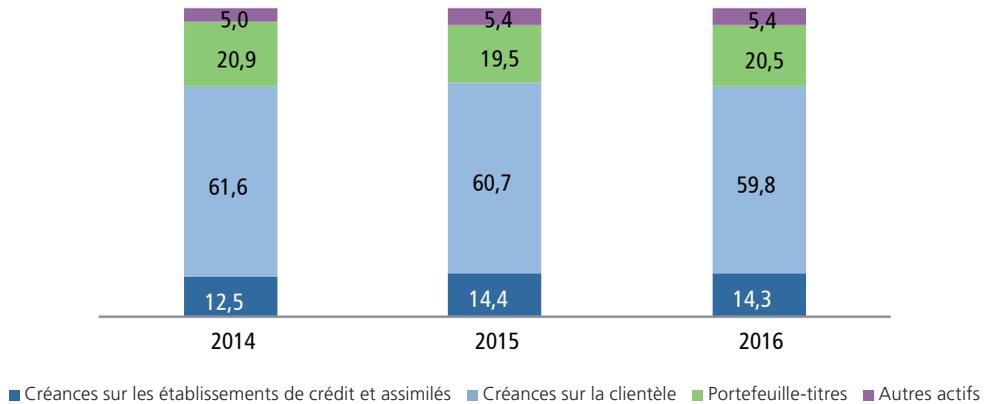
En millions de dirhams

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	137 446	164 774	170 930	3,7
Créances sur la clientèle	680 010	695 345	716 444	3,0
Portefeuille-titres	230 569	223 732	245 522	9,7
dont Bons du Trésor	116 826	118 552	118 343	-0,2
Valeurs immobilisées	24 455	27 242	31 205	14,5
Autres actifs	30 822	34 381	34 658	0,8
Total-actif	1 103 302	1 145 474	1 198 759	4,7

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

La structure des emplois des banques a connu une baisse de la part des crédits à la clientèle de près d'un point à 59,8%, au profit du portefeuille-titres qui a vu son poids passer de 19,5% à 20,5% d'une année à l'autre.

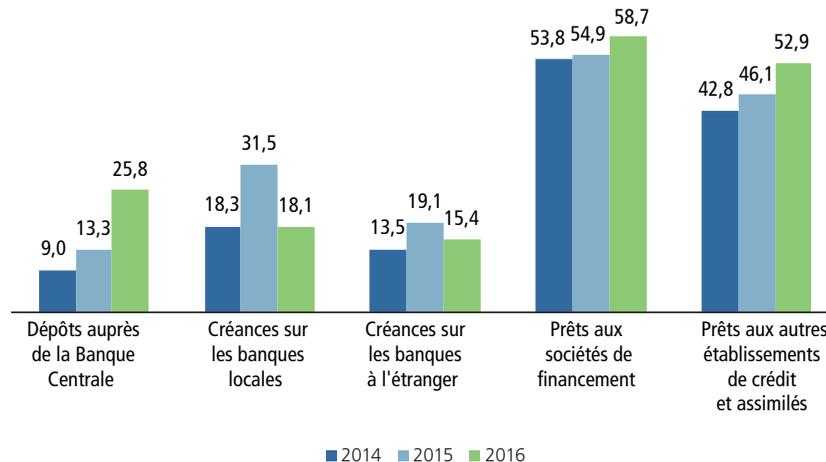
Graphique n°16 : Structure de l'actif des banques (en %)



2.1.1.1- Dans un contexte d'amélioration de la liquidité, les créances sur les banques locales ont reculé au profit des dépôts auprès de la Banque Centrale

Après une hausse de 19,9% en 2015, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 3,7% à près de 171 milliards de dirhams, d'une année à l'autre. Cette décélération reflète l'effet conjugué d'une hausse des dépôts auprès de la Banque Centrale et des prêts aux sociétés de financement et d'une baisse des créances sur les banques locales et étrangères.

Graphique n°17 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)



Les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en dirhams se sont accrues de 4,1% à 127,9 milliards de dirhams, contre 18,3% en 2015. Celles libellées en devises ont enregistré une hausse de 2,7%, contre 24,9% une année auparavant, pour ressortir à 43 milliards de dirhams, leur part dans le total s'étant maintenue à 25%.

Ainsi, après une croissance de 72% en 2015, les créances sur les banques locales ont accusé une baisse de 42% à 18 milliards, en relation avec le renforcement des avoirs auprès de Bank Al-Maghrib. Ce repli reflète une baisse des prêts de trésorerie de 53% à 8 milliards et des valeurs reçues en pension de 45% à 6 milliards de dirhams.

Les dépôts des banques auprès de la Banque Centrale, après une hausse de 48% en 2015, ont presque doublé à 25,8 milliards de dirhams, suite au relèvement du taux de la réserve obligatoire de 2% à 4%.

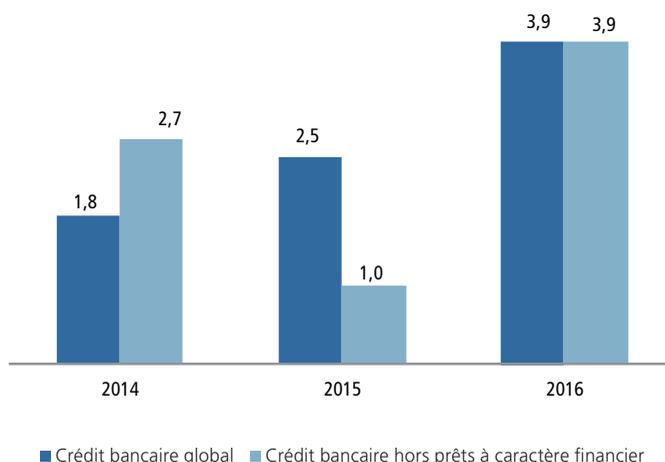
Les sociétés de financement ont augmenté leur recours aux emprunts bancaires. Ainsi, l'encours des prêts des banques aux sociétés de financement a enregistré une progression de 7,1% à 58,7 milliards de dirhams, après celle de 2% enregistrée en 2015. Cette hausse s'inscrit dans un contexte de reprise de l'activité des sociétés de financement et de conditions favorables de taux. Elle couvre une croissance des prêts de trésorerie de 12,1% à 16,7 milliards et des prêts financiers de 5,2%, à près de 42 milliards de dirhams.

Avec un encours de 15,4 milliards de dirhams, les créances sur les banques installées à l'étranger ont baissé de 19,5%, contre une hausse de 41,6% en 2015, repli lié à la faible rémunération des placements auprès des correspondants étrangers. Celles détenues sur les autres établissements de crédit et assimilés ont progressé de 14,7% à 52,9 milliards de dirhams majoritairement au profit des banques offshore.

2.1.1.2- L'activité de crédit des banques s'est légèrement redressée comparativement à 2015

L'encours brut des crédits a atteint 811 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,9%, qui fait suite à celle de 2,5% réalisée en 2015. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 80%, contre 79% l'année précédente.

Graphique n°18 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en%)



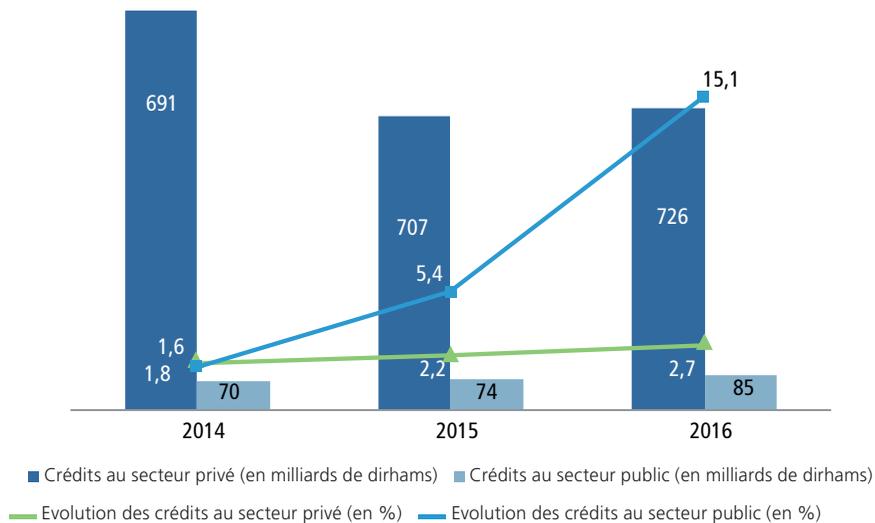
Après une baisse de 33,7% en 2015, les crédits en devises ont enregistré une hausse de 8,4% à 18,7 milliards de dirhams, en lien avec la reprise des importations. Leur part dans le total du crédit demeure toutefois limitée à 2,6%.

La reprise du crédit bancaire a davantage concerné les entreprises non financières. Celles-ci ont bénéficié d'un encours de crédit en hausse de 3,4%, après un recul de 1,7% en 2015, en ligne avec la reprise observée au niveau de l'investissement.

Sur la même lignée que la demande intérieure, les crédits aux ménages sont restés dynamiques quoiqu'en décélération par rapport aux niveaux des dernières années. Ils se sont établis à 262 milliards, marquant une hausse de 4,1% contre 5,6% en 2015. Cette évolution reflète une progression du crédit à l'habitat de 4,8% et du crédit à la consommation² de 1,8%.

Globalement, les crédits en faveur du secteur privé (entreprises privées et ménages), représentant 90% du total des crédits, se sont inscrits en progression de 2,7% à 726 milliards de dirhams. Parallèlement, les crédits alloués au secteur public (entreprises et administrations publiques), d'un encours de 85 milliards, ont connu une hausse de 15,1%, portée essentiellement par les crédits aux entreprises publiques.

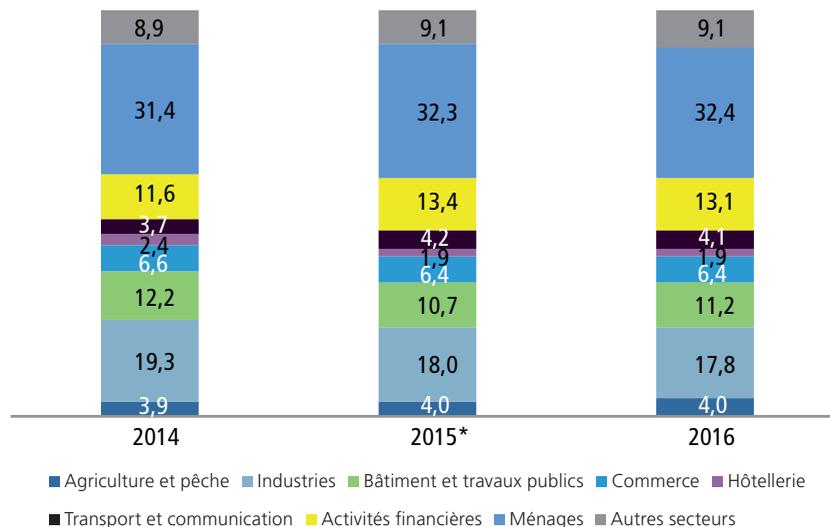
Graphique n°19 : Crédits des banques aux secteurs public et privé



La répartition sectorielle des crédits bancaires fait ressortir une bonne diversification. Les ménages et les activités relevant du secteur tertiaire concentrent des parts de 32% et 34% respectivement, suivis du secteur secondaire, avec près de 30% et du secteur agricole qui représente près de 4% des crédits bancaires.

² Y compris les découverts en compte.

Graphique n°20 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



L'encours des crédits bénéficiant au secteur primaire a marqué une hausse de 4,6% à 32,7 milliards de dirhams. Sa part dans le total s'est stabilisée à 4%.

Les crédits destinés au secteur du commerce ont totalisé 51,8 milliards, se redressant de 3,3% en 2016 contre une baisse de 0,7% en 2015, soit une part de 6,4% du total des crédits.

Pour sa part, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédits de 144,3 milliards de dirhams, en reprise de 2,8%, après une baisse de 4,7% observée une année auparavant.

Cette évolution traduit une croissance de 1,5% des crédits destinés aux sociétés opérant dans la production et la distribution de l'eau et de l'énergie et de 3,5% de ceux destinés aux industries manufacturières.

Après une baisse de 9,6% une année auparavant, les crédits bénéficiant au secteur du bâtiment et des travaux publics ont enregistré une reprise de 8,6% pour totaliser un encours de 91 milliards, leur part s'étant accrue de 0,5 point à 11,2%. Dans ce total, les financements destinés à la promotion immobilière ont, quant à eux, continué sur leur trend baissier, observant un repli de 4,8% à 63,3 milliards de dirhams.

Il ressort de l'enquête menée par Bank Al-Maghrib³ que le financement du segment des résidences secondaires et touristiques a accusé un recul de 46,5% en 2016, après une baisse de 18% une année plus tôt. De même, le segment de l'économique a rompu avec sa tendance haussière, enregistrant un repli de 16,6% contre une hausse de 24% une année plus tôt. En revanche, le

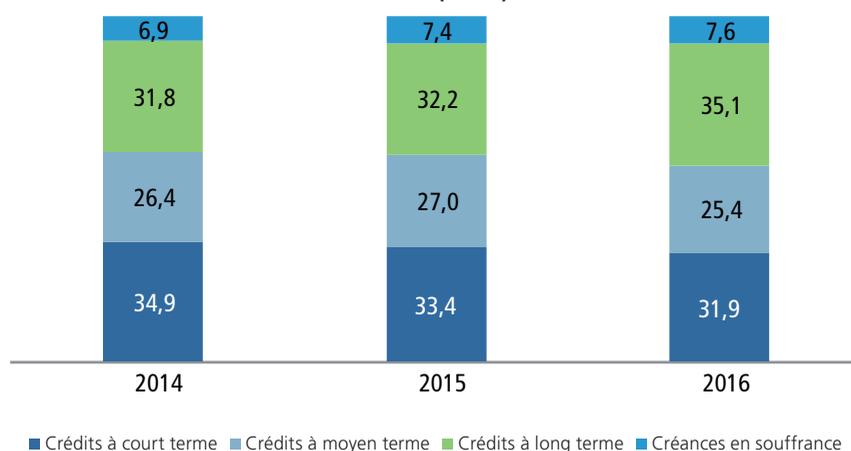
* Chiffres 2015 ont été révisés

3 Sur la base des réponses d'un échantillon de dix banques

segment du moyen standing a renoué avec la croissance cette année, soit une hausse de 11%, après un recul de 9% une année auparavant.

Les concours affectés au secteur du tourisme ont connu une hausse de 4,5% pour totaliser un encours de 16 milliards, représentant une part des crédits de 2%. Pour sa part, le secteur du transport et communication a vu son encours de crédit augmenter de 0,7% et sa part dans le total s'établir à 4,1%.

Graphique n°21 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)



En lien avec la progression des crédits à l'équipement, les crédits à moyen et long terme se sont accrus de 6% à près de 490 milliards. De même, leur part dans le total s'est accrue de 1,3 point à 60,5%. A contrario, le repli des crédits de trésorerie s'est accompagné d'une baisse des crédits de maturité courte de 0,5% à 258,9 milliards. Leur part dans le total des crédits a ainsi reculé de 1,5 point à 31,9% entre 2015 et 2016.

2.1.1.3- Le portefeuille-titres s'est renforcé, en lien avec la progression des titres de propriété détenus par les banques sous forme de parts d'OPCVM

L'encours du portefeuille-titres des banques a augmenté de 9,6% pour s'établir à 247 milliards de dirhams, soit une part de 20,5% du bilan.

Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres des banques

(Montant brut en millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en %)
Titres de transaction	98 974	105 793	132 623	25,4
Titres de placement	55 211	46 252	47 620	3,0
Titres d'investissement	41 320	36 300	27 337	-24,7
Titres de participation et emplois assimilés	34 376	37 112	39 418	6,2
Total du portefeuille-titres	229 881	225 457	246 997	9,6

Après une hausse de 6,9% une année auparavant, le portefeuille des titres de transaction a progressé de 25,4% à 132,6 milliards de dirhams, en liaison avec une nouvelle orientation des stratégies de placement de certaines banques. Cette évolution reflète une forte croissance des titres de propriété de 40% à 63 milliards, principalement sous forme de parts d'OPCVM, et une progression des Bons du Trésor de 10% à 64 milliards de dirhams.

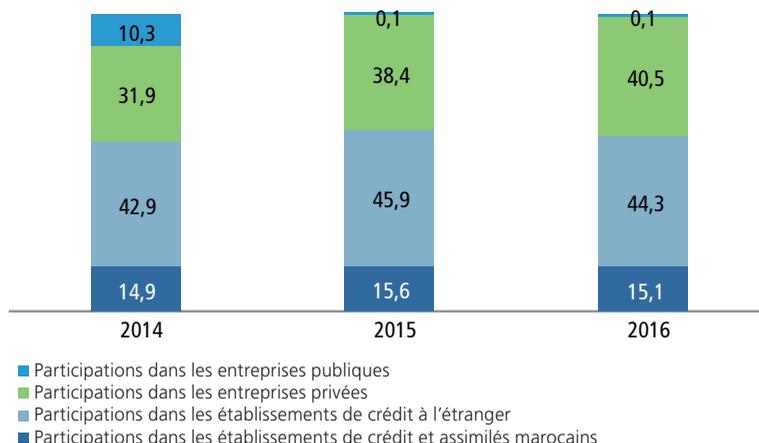
Le renforcement du portefeuille de transaction a été opéré pour assurer une gestion active des titres détenus, au détriment du portefeuille d'investissement qui a accusé une baisse de 24,7% à 27,3 milliards de dirhams, après un recul de 12,1% en 2015. Près de 95% de ce portefeuille est constitué de Bons du Trésor.

Pour sa part, le portefeuille de placement a évolué de 3% à 47,6 milliards de dirhams après une baisse de 16,2% en 2015. Cette progression couvre une hausse du portefeuille de Bons du Trésor de 4,9% à 28 milliards et des autres titres de créance de 16,2% à 9,5 milliards, alors que les titres de propriété ont accusé une baisse de 11,2% à 10 milliards de dirhams.

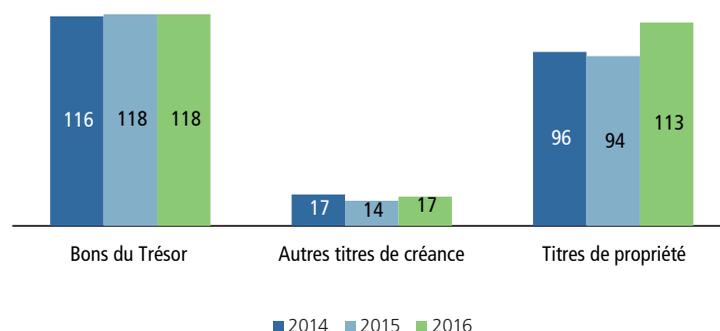
S'agissant du portefeuille de participation, il a connu une progression de 6,2% à 39,4 milliards, dont plus des trois quarts dans les entreprises liées. Cette évolution reflète une hausse des participations dans les entreprises privées de 13,7% à 14,9 milliards essentiellement dans des fonds d'investissement.

Suite aux opérations sur capital réalisées cette année, les participations dans les établissements de crédit installés à l'étranger ont augmenté de 4,3% à 16,3 milliards, soit 44% du portefeuille global des participations et 15% des fonds propres comptables des banques.

Graphique n°22 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)



Selon la nature juridique, les Bons du Trésor ont cumulé un montant de 118 milliards de dirhams en quasi-stagnation par rapport à 2015, en relation avec la baisse des levées du Trésor au cours de 2016. Ils ont représenté près de 48% du portefeuille-titres et 9,8% des emplois bancaires, contre respectivement 52% et 10,3% l'année passée.

**Graphique n°23 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique
(en milliards de dirhams)**

Constitué d'obligations à hauteur de 53%, le portefeuille des autres titres de créance a enregistré une hausse de 19,7%, après une baisse de 20,3% en 2015.

Les titres de propriété détenus par les banques, tous portefeuilles confondus, ont observé une hausse de 20,4% après une baisse de 3% en 2015, reflétant une plus grande orientation des banques vers les placements en parts d'OPCVM. Leur part dans le portefeuille global s'est établie à 46%.

L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres, essentiellement affecté à la couverture des titres de participation et emplois assimilés, a baissé de 7,5% pour s'établir à 2,4 milliards de dirhams, suite à l'amélioration de la situation financière d'une filiale bancaire.

2.1.2- Les dépôts collectés par les banques auprès de la clientèle ont connu une décélération par rapport aux deux années précédentes

Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)

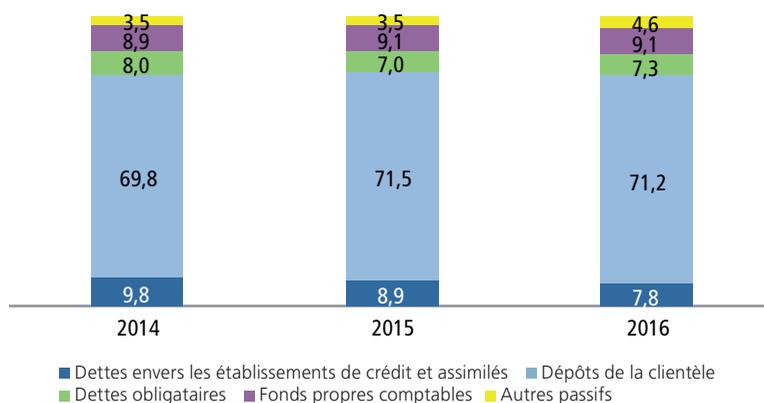
(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	108 418	102 843	93 687	-8,9
Dépôts de la clientèle	769 770	819 212	854 081	4,3
Dettes obligataires	87 963	79 971	87 034	8,8
- Titres de créance émis	63 374	49 721	52 645	5,9
- Dettes subordonnées	24 589	30 250	34 389	13,7
Fonds propres	97 801	104 280	108 792	4,3
Résultat net	10 011	9 362	12 258	30,9
Autres passifs	29 339	29 806	42 907	44,0
Total-passif	1 103 302	1 145 474	1 198 759	4,7

Dans un contexte de dissipation des tensions sur la liquidité bancaire, les dettes envers les établissements de crédit ont reculé de près de 9% reflétant la baisse du recours au financement de la Banque Centrale. Les dettes obligataires ont observé une reprise en 2016 de 8,8% compte tenu des conditions favorables de taux. De ce fait, la part des dettes envers les établissements de crédit s'est contractée de 1,1 point à 7,8%. Celle des dépôts collectés a baissé de 0,3 point à 71,2% au profit des dettes obligataires qui ont vu leur poids dans les ressources augmenter à 7,3%. S'agissant des fonds propres, leur part est restée stable à 9,1%.

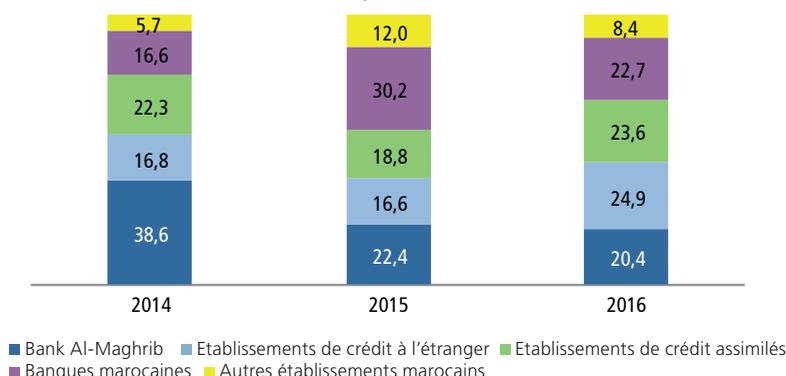
Les ressources libellées en devises fournies par les non-résidents demeurent en deçà de 3% du total des ressources bancaires.

Graphique n°24 : Structure du passif des banques (en %)



2.1.2.1- Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont de nouveau baissé, en relation avec le recul du refinancement auprès de la Banque Centrale

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une baisse de 8,9%, atteignant 93,7 milliards de dirhams, après celle de 5,1% observée l'année précédente. Ce repli est lié notamment à la baisse du recours des banques aux avances de la Banque Centrale et aux emprunts sur le marché interbancaire. Sur ce total, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 45,7 milliards, se sont contractées de 25,7%, tandis que les dettes en devises, constituant près de 51% du total, se sont appréciées de près de 16,1%, en relation avec la hausse des refinancements en devises.

Graphique n°25 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)

Les emprunts auprès de la Banque Centrale ont continué à décroître en 2016, mais à un rythme moindre. Après un repli de 45% en 2015, ils ont de nouveau reculé de 17% à 19,1 milliards de dirhams, ramenant leur part dans les ressources bancaires de 2% à 1,6%. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 11 milliards de dirhams contre 7 milliards en 2015, et de prêts garantis accordés dans le cadre du programme de financement de la TPME pour 4,1 milliards contre 13,5 milliards de dirhams une année auparavant. Le reste est constitué d'avances à 24 heures.

Les dettes interbancaires se sont contractées de 31,5% à 21,3 milliards de dirhams, sous l'effet de la baisse des emprunts de trésorerie de 53,4% et des valeurs données en pension de 10%, au profit des emprunts financiers qui ont connu une hausse de 21%. Les emprunts auprès des établissements de crédit à l'étranger ont progressé de 36,2% à 23,3 milliards de dirhams, en lien également avec la hausse des financements en devises.

2.1.2.2- Les ressources de la clientèle ont augmenté à un rythme moindre qu'en 2015

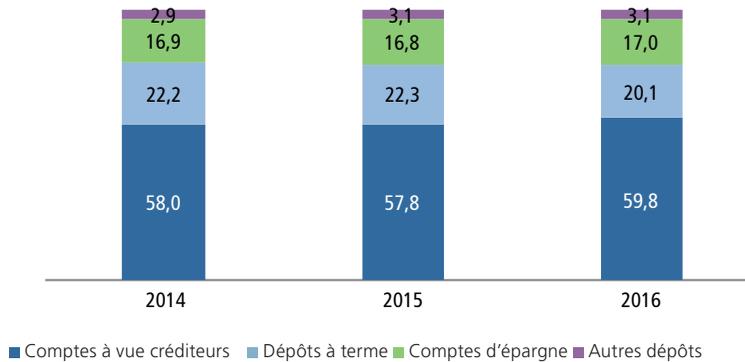
A fin 2016, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 854 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,3%, après celle de 6,4% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 95%, soit le même niveau qu'en 2015.

Les dépôts libellés en dirhams se sont établis à 834 milliards de dirhams, en hausse de 4,1% contre 6,2% en 2015 et les dépôts en devises, avec une part limitée à 2,3%, se sont appréciés de 10%, après la hausse de 17,9% l'année passée.

Par composante, les dépôts à vue ont progressé à un rythme dynamique de 7,9% à 511 milliards. Les dépôts en comptes d'épargne, d'un encours de 145,6 milliards, ont augmenté de 5,7% contre 6,1%. Les dépôts à terme ont enregistré une contraction de 5,9% à 172 milliards, après une hausse de 7,1% en 2015. Cette baisse, observée au niveau des dépôts à terme des entreprises et des particuliers résidents, intervient dans un contexte de baisse des taux rémunérant ces instruments de placement.

En conséquence, les dépôts à terme ont vu leur poids revenir de 22,3% à 20,1%, en faveur de la part des dépôts à vue qui s'est renforcée de 2 points à 59,8%. Celle des comptes d'épargne a évolué de 16,8% à 17% d'une année à l'autre.

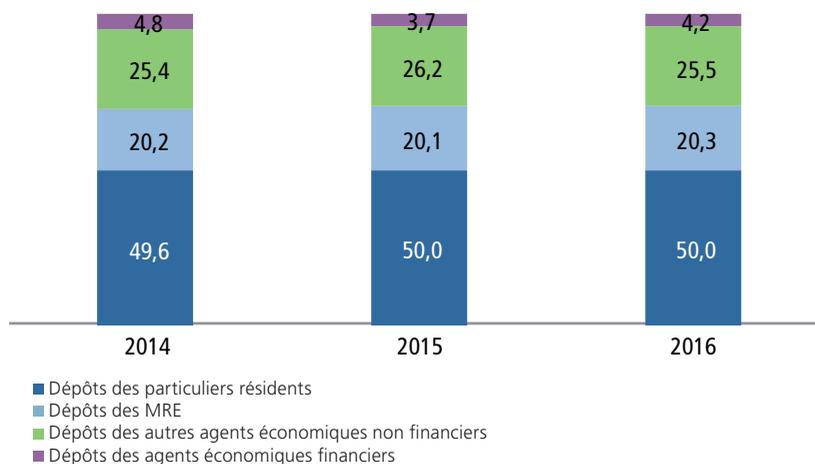
Graphique n°26 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts (en %)



La structure des dépôts de la clientèle demeure dominée par les dépôts des particuliers et des autres agents non financiers. Avec une part qui représente 50% du total, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 5,7% à 425 milliards de dirhams, sans changement par rapport à 2015. Cette évolution retrace une progression des dépôts à vue de 9,9% et des dépôts en comptes d'épargne de 6,2%, les dépôts à terme ayant, pour leur part, baissé de 9,4%.

Les dépôts des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE), représentant 20,3% du total, ont enregistré une hausse de 5,5% à 172,7 milliards de dirhams, après celle de 5,7% une année auparavant. Sur ce total, les dépôts à vue ont augmenté de 7,4%, contre 2,3% pour les dépôts à terme et 5,5% pour les comptes d'épargne.

Graphique n°27 : Structure des dépôts par catégorie d'agents économiques (en%)



Les dépôts des autres agents non financiers⁴ ont connu une baisse de 0,7% pour ressortir à 217 milliards, reflétant une augmentation des dépôts à vue de 4,3% et une baisse des dépôts à terme de 18,6%.

Les dépôts des agents financiers, constitués principalement des OPCVM et des compagnies d'assurances, à caractère volatil, ont observé une hausse de 22,7% pour ressortir à 37 milliards de dirhams, après une baisse de 19,9% l'année précédente. Pris séparément, les dépôts des OPCVM, constitués à hauteur de 71% sous forme de dépôts à terme, ont marqué une hausse de 30,3% à 18 milliards de dirhams, contre une baisse de 24,3% en 2015.

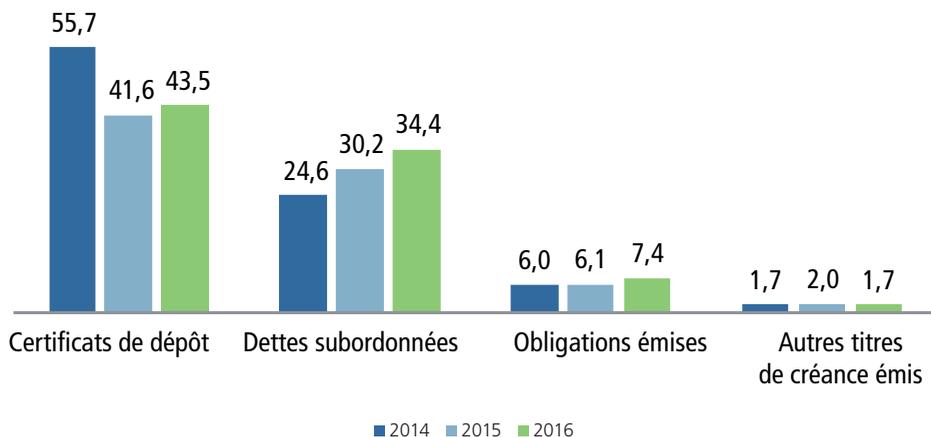
Pour leur part, les dépôts des compagnies d'assurances ont totalisé 4 milliards de dirhams, accusant un repli de 17,7% faisant suite à une hausse de 8% en 2015. Cette baisse a concerné notamment les dépôts à terme (-29%), qui représentent 43% du total.

2.1.2.3- Les banques ont accru leur recours au refinancement sur les marchés de la dette au vu des conditions de taux favorables

Dans un contexte de taux favorable, l'encours global des dettes sur titres émises par les banques, constituées de titres de créance et de dettes subordonnées, a enregistré une hausse de 8,8% à 87 milliards, après une baisse de 9,1% en 2015.

Sur ce total, l'encours des titres de créance a observé une progression de 5,9% à 53 milliards traduisant une hausse des émissions des certificats de dépôt de 4,7% et des obligations de 21,1%.

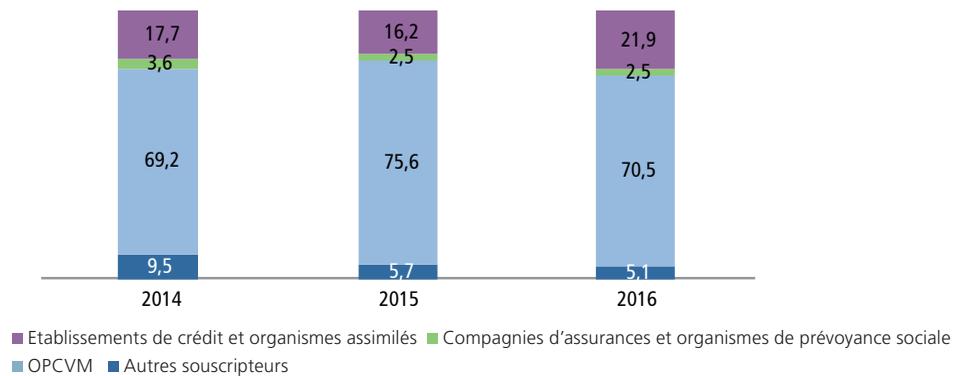
Graphique n°28 : Evolution des dettes obligataires (en milliards de dirhams)



S'agissant des dettes subordonnées, elles se sont inscrites en hausse de 13,7% à 34,4 milliards, permettant aux banques de renforcer leurs fonds propres prudentiels, tout en rallongeant la maturité de leurs ressources.

⁴ Les autres agents non financiers sont constitués des entreprises privées et du secteur public

Graphique n°29 : Encours des certificats de dépôt émis ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)

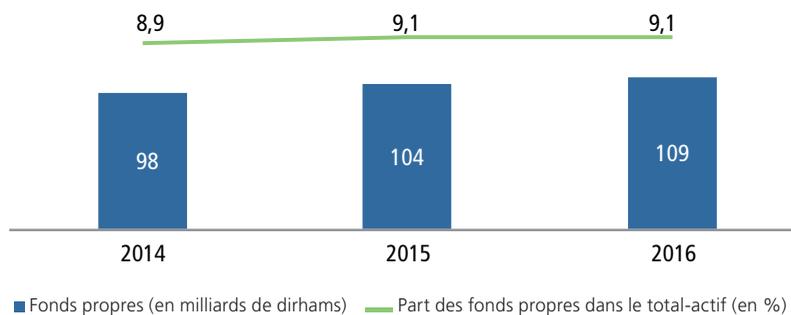


Plus de 70% des certificats de dépôt émis sont détenus par les OPCVM, 22% par les établissements de crédit et assimilés et 2,5% directement par les compagnies d'assurances et organismes de prévoyance sociale, étant précisé qu'une quote-part significative des placements de ces derniers est effectuée via des OPCVM.

2.1.2.4- Les fonds propres des banques se sont renforcés essentiellement à la faveur du report d'une quote-part de leurs résultats

Les fonds propres des banques ont cumulé, à fin 2016, plus de 108,8 milliards, marquant une hausse de 4,3% contre 6,6% une année plus tôt, dont l'essentiel provient des résultats mis en réserves. Rapporté au total-actif, le montant des fonds propres a représenté 9%, soit quasiment le même niveau qu'en 2015.

Graphique n°30 : Evolution des fonds propres comptables des banques



2.1.3- L'année 2016 a connu une hausse des engagements de financement et de garantie des banques

Les expositions en hors bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Les engagements donnés par les banques se sont inscrits en hausse de 16,7% à 236 milliards de dirhams, en raison de la hausse des engagements de garantie de 12,8% à 136,2 milliards et des engagements de financement, notamment sous forme d'ouverture de crédits confirmés, de 22,6% à 99,8 milliards de dirhams.

Les engagements en faveur de la clientèle, représentant 79% du total des engagements donnés, ont augmenté de 15,6% à 185,7 milliards. Parallèlement, les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés, constitués à hauteur de 94% d'engagements de garantie, se sont élevés de 21% à 50,3 milliards de dirhams.

Pour leur part, les engagements reçus ont augmenté de 23,5% à 78,3 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés, d'un montant de 68,7 milliards, se sont accrus de 25%. Ils sont constitués d'engagements de garantie pour couvrir notamment des risques excédant les exigences réglementaires, pour un montant de 63,4 milliards et d'engagements de financement pour un encours de 5,3 milliards de dirhams.

S'agissant des engagements en devises, les opérations de change au comptant ont marqué une hausse de 83% à 21 milliards de dirhams. La même tendance est également observée au niveau des opérations de change à terme qui ont augmenté de 13% à 89 milliards, en lien avec le recours accru des opérateurs aux mécanismes de couverture contre le risque de change.

Pour leur part, les engagements sur produits dérivés, correspondant à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle, ont accusé une baisse de 19,3% à un encours notionnel de près de 52 milliards. Cette évolution couvre une hausse des engagements sur instruments de cours de change de 25,4% à 28 milliards et de ceux sur instruments de taux d'intérêt de 27,2% à 14,6 milliards. Ces évolutions ont été toutefois compensées par une baisse de 70% des engagements sur autres instruments, à 9 milliards de dirhams, suite au repli enregistré par les opérations de vente de titres à terme pour le compte de la clientèle.

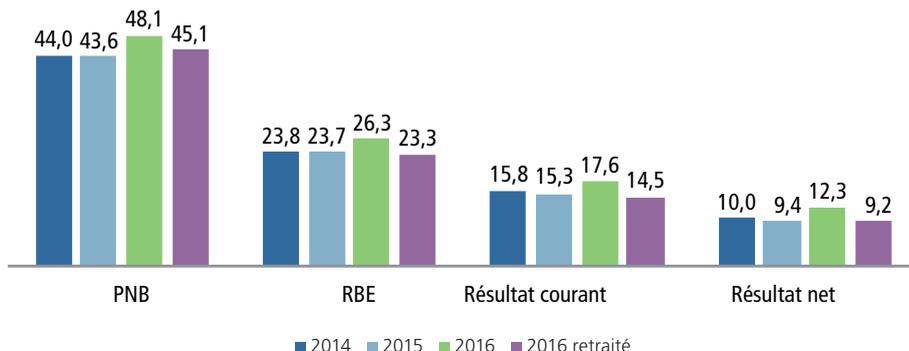
2.2 - Le résultat net cumulé des banques s'est accru à la faveur de la croissance du résultat des activités de marché et de produits exceptionnels

Les banques ont clôturé l'exercice 2016 avec un résultat net cumulé en hausse, porté par une opération significative non récurrente, dans un contexte de croissance limitée du crédit et d'érosion des marges bancaires. Sans cette opération, ce résultat est en repli.

L'examen des éléments de la rentabilité des banques se basera sur les chiffres retraités de l'impact de cette opération.

L'évolution de la rentabilité des banques est examinée, ci-après, à travers les principaux soldes intermédiaires de gestion établis sur la base de leur activité au Maroc.

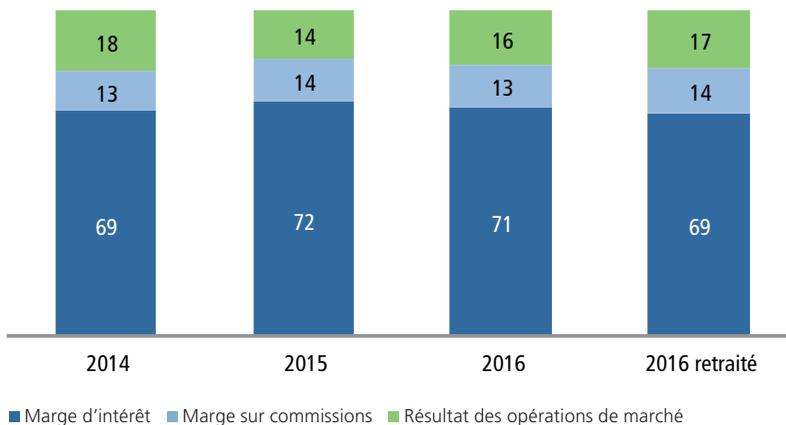
Graphique n°31 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



2.2.1- Malgré une baisse de la marge d'intérêt, le produit net bancaire s'est apprécié à la faveur de la bonne tenue du résultat des opérations de marché et d'un accroissement de la marge sur commissions

Le produit net bancaire s'est établi à 45 milliards de dirhams, en progression de 3,4% qui fait suite à un retrait de 1,1% en 2015. Ce redressement est induit par la bonne tenue du résultat des activités de marché et la hausse de la marge sur commissions, la marge d'intérêt ayant, pour sa part, baissé.

Graphique n°32 : Structure du produit net bancaire (en %)



Sous l'effet de la baisse des taux débiteurs appliqués par les banques en 2016, la marge d'intérêt enregistrée par celles-ci a accusé un repli de 2,2% à 29,7 milliards de dirhams, après la hausse de 3,2% enregistrée en 2015. Sa part dans le PNB a été réduite de 3 points à 69%.

Pour les opérations avec la clientèle, le produit net d'intérêt a totalisé 27,8 milliards de dirhams, accusant une baisse de 3,5%, faisant suite à un repli des intérêts perçus sur les crédits de 3,3% à 37,8 milliards, dans un contexte de baisse des taux et une croissance limitée du crédit. Les intérêts servis sur les dépôts ont baissé de 2,8% à 10 milliards de dirhams.

Pour sa part, le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a connu une hausse de 25% à 1,9 milliard de dirhams en 2016, sous l'effet notamment du recul des intérêts servis sur les emprunts de 23,8%, en relation avec la baisse du taux directeur.

Le produit net d'intérêt des titres de créance a, quant à lui, baissé de 62% à 23 millions de dirhams. Ce repli est imputable à une baisse des intérêts perçus sur les titres détenus de 14%, à 3,1 milliards et des intérêts servis sur les titres de créance émis de 13,6% à 3 milliards de dirhams, en lien avec la baisse des taux d'intérêt assortissant ces titres.

La marge sur commissions, cumulant un montant de 6,3 milliards, a progressé de 6%, contre 6,4% une année auparavant, reflétant une hausse des commissions perçues de 8,6% et des commissions servies de 40,7%.

Les commissions perçues sur prestations de services ont augmenté de 7,9% contre 4,9% l'année dernière, pour s'établir à 6,6 milliards. Sur ce total, les commissions sur fonctionnement de comptes et sur moyens de paiement, constituant plus de 50% du total, ont progressé respectivement de 7,8% à 1,4 milliard et de 5,8% à 2,3 milliards et ce, en relation avec l'accroissement du nombre de comptes ouverts et des cartes de paiement utilisées. De même, les commissions sur ventes des produits d'assurance se sont accrues de 22,7% à 253 millions à la faveur du dynamisme de l'activité de bancassurance. Les commissions perçues sur les titres en gestion et en dépôt ont enregistré une hausse de 5,4% à 384 millions, celles perçues sur les prestations des services de crédit ont augmenté de 12,4% à 512 millions et celles perçues sur les activités de conseil et d'assistance ont progressé de 37,1% à 84 millions de dirhams.

Favorisés par un contexte de baisse des taux obligataires, les résultats issus des activités de marché ont augmenté de 25,4% à 7,9 milliards de dirhams en 2016. Cette croissance est principalement attribuable à la hausse du résultat des opérations sur titres de transaction de 60% à 4,4 milliards de dirhams, contre un retrait de 58% une année plus tôt. L'essentiel de ces résultats correspond à des gains latents induits par la valorisation aux prix de marché des portefeuilles concernés. Grâce aux plus-values de cession réalisées, le résultat des opérations sur titres de placement s'est accru de 49,5% à 1,7 milliard de dirhams, contre 67,2%.

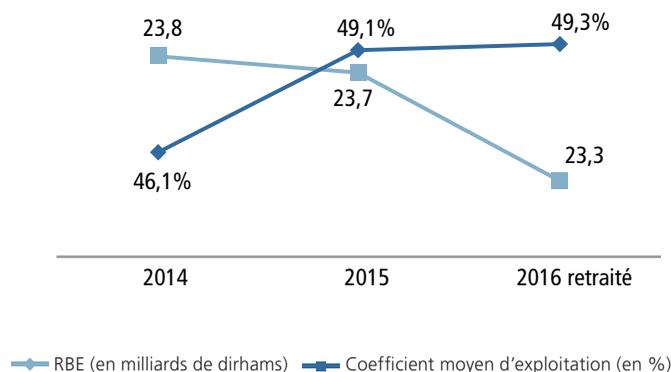
Pour leur part, les résultats sur opérations de change ont reculé de 11,2% à 1,8 milliard de dirhams et ceux dégagés sur les opérations sur produits dérivés ont baissé de 96% à 16 millions, en relation avec la baisse des opérations de vente à terme de titres à la clientèle.

2.2.2- Le résultat brut d'exploitation a baissé en 2016

Les charges générales d'exploitation des banques se sont accrues de 3,9% à 22,2 milliards, contre 5,4% en 2015, induisant une amélioration du coefficient moyen d'exploitation de 3 points à 46,2%. Après ajustement, ce ratio ressort à 49,3% en hausse de 0,2 point de base par rapport à 2015.

Par catégorie, les charges du personnel, représentant 48% des charges générales d'exploitation, ont augmenté de 4,1% à 10,6 milliards de dirhams contre 4,9% en 2015, en lien avec l'évolution limitée de l'effectif (+1%) et du réseau (+2%). Les charges externes⁵, qui constituent 39% du total, ont progressé de 5% à 8,7 milliards de dirhams, contre 5,6% en 2015. Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ont connu une hausse de 5,5% à 2,2 milliards de dirhams.

Graphique n°33 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques



Après une stagnation en 2015, le résultat brut d'exploitation (RBE) a accusé une baisse de 1,8% à 23,3 milliards de dirhams.

2.2.3- Le coût du risque s'est de nouveau accru, mais à un rythme plus ralenti

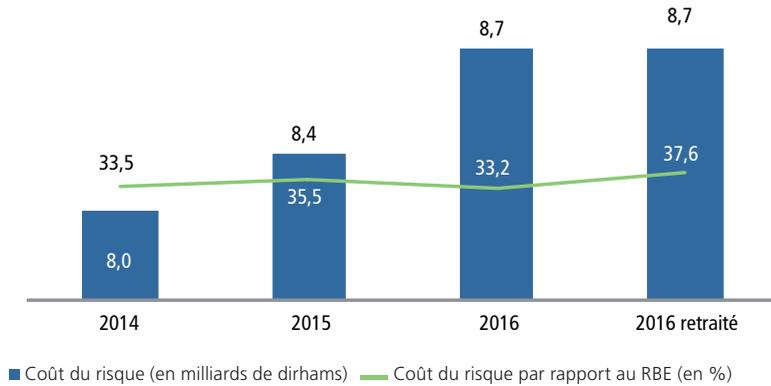
Le coût du risque a poursuivi sa décélération amorcée depuis 2013. Il s'est établi à 8,7 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4%, après celles de 7,4% et 5,6% enregistrées respectivement en 2014 et 2015, absorbant ainsi 37,6% du RBE, contre 35,5% une année auparavant. Rapporté à l'encours des crédits, le coût du risque a représenté 1,1%, soit le même niveau qu'en 2015.

La décélération du coût du risque est due à une progression des reprises de provisions de 19,8% contre 17,9% en 2015, combinée à une hausse des dotations aux provisions de 11,5% contre 11,1%.

Sur ce total, les dotations nettes de reprise de provisions pour créances en souffrance se sont élevées à 7,5 milliards, enregistrant une baisse de 7%, après une hausse de 12,5% en 2015. En revanche, les autres dotations nettes des reprises couvrant les autres risques, y compris les dotations aux provisions pour risques généraux et fiscaux, ont triplé par rapport à 2015 à 1,3 milliard de dirhams.

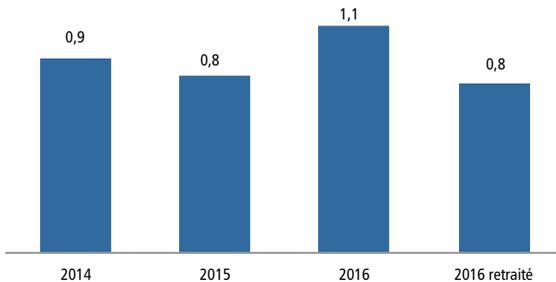
⁵ Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transports et de déplacement et des frais de publicité.

Graphique n°34 : Coût du risque des banques rapporté au RBE

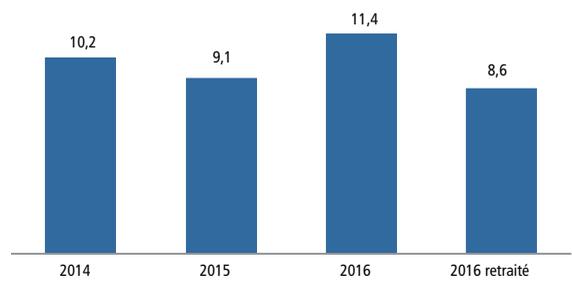


Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant a baissé de 5% à 14,5 milliards de dirhams, contre un retrait de 3,3% en 2015. Pour sa part, le résultat non courant, tout en demeurant négatif, est passé de 1,4 milliard à 480 millions de dirhams.

Graphique n°35 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %



Graphique n°36 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %

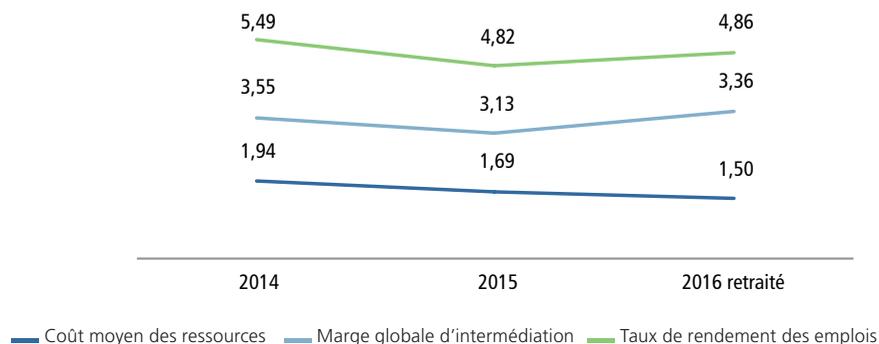


Au total, le résultat net retraité des banques s'est chiffré à 9,2 milliards de dirhams⁶, accusant une baisse de 1,7%, après celle de 6,5% en 2015. La rentabilité des actifs (ROA) s'est ainsi maintenue à 0,8% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a baissé, passant de 9,1% à 8,6% d'une année à l'autre.

⁶ Pour un résultat net non retraité de 12,3 milliards de dirhams.

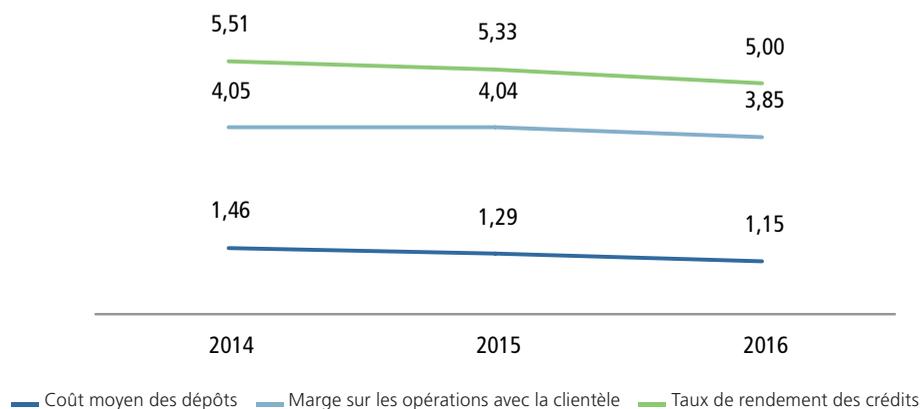
2.2.4 - La marge globale d'intermédiation s'est améliorée, en relation avec la hausse des rendements sur titres

Graphique n°37 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



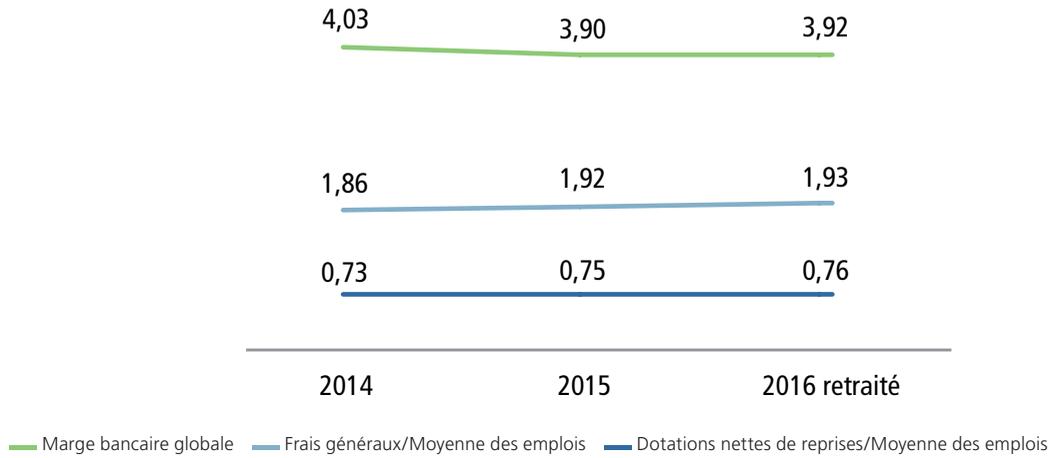
La marge globale d'intermédiation des banques a progressé de 23 points de base à 3,36% suite à la hausse du taux de rendement des emplois de 4 points de base, à 4,86% et la baisse des coûts de ressources de 19 points de base, à 1,50%.

Graphique n°38 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)



S'agissant de la marge sur les opérations avec la clientèle, celle-ci s'est contractée de 19 points de base à 3,85% sous l'effet d'une baisse du taux de rendement des crédits de 33 points de base à 5%, partiellement atténuée par le repli du coût moyen des dépôts de 14 points de base à 1,15%.

Graphique n°39 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, a enregistré une hausse de 2 points de base à 3,92%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,93% contre 1,92% et par le coût du risque à concurrence de 0,76% contre 0,75% en 2015.

3 - Activité et rentabilité des sociétés de financement

3.1- L'activité des sociétés de financement a évolué au même rythme que l'année précédente

A l'instar de 2015, le total-actif des sociétés de financement a enregistré en 2016 une hausse de 3,4% à 106 milliards de dirhams. L'encours brut des crédits par décaissement à la clientèle, représentant une part dépassant 95% des emplois, a enregistré le même taux de croissance (+3,4%) à plus de 101 milliards.

Pour leur part, les créances sur les établissements de crédit et assimilés, reflétant essentiellement les dépôts en compte auprès des banques, ont reculé de 14,1% à près de 5 milliards, contre une hausse de 25% en 2015.

Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de financement

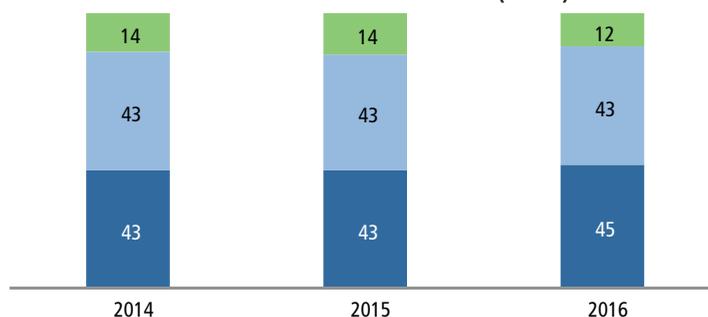
(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en %)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 518	5 664	4 864	-14,1
Créances sur la clientèle	88 766	90 658	94 276	4,0
Portefeuille-titres	862	1 167	1 396	19,7
Valeurs immobilisées	1 374	1 419	1 428	0,6
Autres actifs	3 653	3 582	4 034	12,6
Total-actif	99 173	102 490	105 998	3,4

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Suite à une évolution différenciée par métier, la part du total-actif des sociétés de crédit-bail s'est maintenue à 43%, alors que celle des sociétés de crédit à la consommation a connu une hausse de 2 points à 45%, au détriment de la catégorie des sociétés d'affacturage.

Graphique n°40 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)



■ Sociétés de crédit à la consommation ■ Sociétés de crédit-bail ■ Autres sociétés de financement

L'activité des sociétés de crédit à la consommation, mesurée par le total bilan, a enregistré une hausse de 7,6% en 2016 à 47,4 milliards de dirhams contre 2,6% à fin 2015. Constituant plus de 90% des emplois, les crédits ont totalisé, à fin 2016, un encours brut de 46,7 milliards de dirhams. Ils se sont inscrits en hausse de 5%, contre 2% une année auparavant à la faveur des opérations de location avec option d'achat qui ont connu une progression de 24,6% à 13,5 milliards de dirhams, en lien principalement avec la bonne tenue du marché des ventes d'automobiles. Le crédit personnel octroyé par ces sociétés a, pour sa part, baissé de 3,7% à 22,2 milliards de dirhams.

Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	501	593	703	18,5
Créances sur la clientèle	39 259	40 063	42 832	6,9
dont Opérations de location avec option d'achat	10 255	10 830	13 496	24,6
Portefeuille-titres	22	17	197	1 047,8
Valeurs immobilisées	779	746	713	-4,5
Autres actifs	2 457	2 588	2 923	13,0
Total-actif	43 018	44 007	47 368	7,6

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

S'agissant des sociétés de crédit-bail, elles ont cumulé un total-actif, de 45,4 milliards de dirhams, en hausse de 3,4% contre 2,2% à fin 2015. L'encours brut de crédit-bail s'est accru de 3,6% à près de 47 milliards de dirhams.

Tableau n°8 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

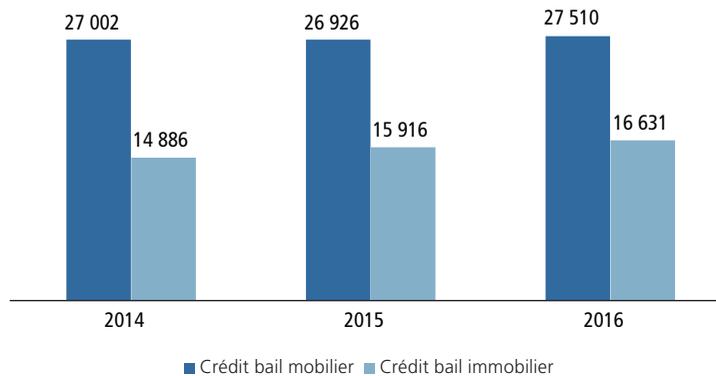
(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	41 888	42 841	44 141	3,0
Autres créances sur la clientèle	78	125	197	57,0
Portefeuille-titres	24	18	18	0,2
Autres actifs	1 041	901	1 034	14,9
Total-actif	43 031	43 885	45 390	3,4

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

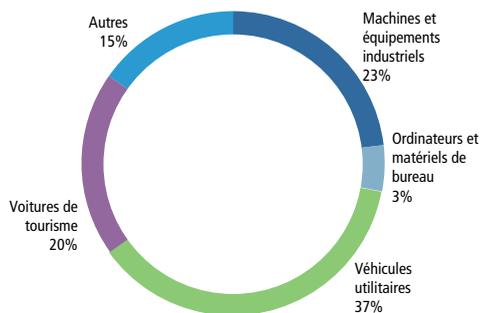
Les opérations de crédit-bail mobilier constituent la part majoritaire, soit 62% du total. Elles ont vu leur encours augmenter de 2,2% à 27,5 milliards, contre un repli de 0,3% à fin 2015. L'encours des opérations de crédit-bail immobilier a atteint 16,6 milliards, poursuivant sa tendance haussière à 4,5%, contre 6,9% il y a un an.

Graphique n°41 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)

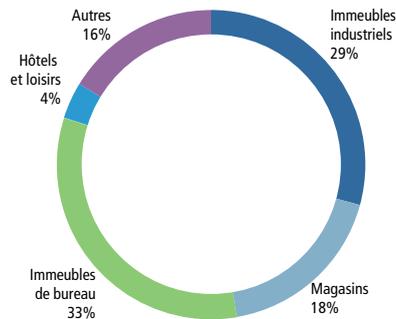


Pour sa part, la production de crédit au cours de l'année a globalement stagné à près de 14 milliards⁷, dont près de 79% a été affectée au crédit-bail mobilier. Par catégorie, la production du crédit-bail mobilier a progressé de 6,5% contre 5,8% en 2015 pour s'établir à 11 milliards de dirhams. Cette évolution a concerné le financement des véhicules utilitaires, des voitures de tourisme et des ordinateurs et matériels de bureau. Pour sa part, le financement des machines et équipements industriels a baissé.

Graphique n°42: Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement



Graphique n°43 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée



Les financements alloués aux secteurs des industries sont demeurés stables à 2,3 milliards de dirhams. Cette situation couvre une baisse des crédits aux industries alimentaires de 36% et aux industries du textile et de l'habillement de 3,6%. Les prêts aux secteurs des IMME et de la distribution d'eau et d'électricité ont fortement progressé de 31% et 93% respectivement.

La production du crédit-bail immobilier a observé une baisse de 16,4% à 3 milliards après une hausse de l'ordre de 13% en 2015, qui a concerné principalement le financement des magasins (-33,3%) et les hôtels et loisirs (-80%), tandis que le financement des immeubles industriels a augmenté de 36%.

⁷ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

3.2 - L'endettement bancaire des sociétés de financement s'est accéléré au détriment de leur dette de marché

L'endettement bancaire des sociétés de financement s'est accru de 9% pour s'établir à 63,8 milliards de dirhams. Les autres ressources ont progressé de 13,7% à 9,4 milliards pour les dettes envers la clientèle et de 4% à 10,4 milliards de dirhams pour les fonds propres.

En revanche, la dette de marché émise sous forme de bons des sociétés de financement s'est repliée de 26,3% à 11,9 milliards de dirhams, en relation avec la baisse du coût de refinancement bancaire.

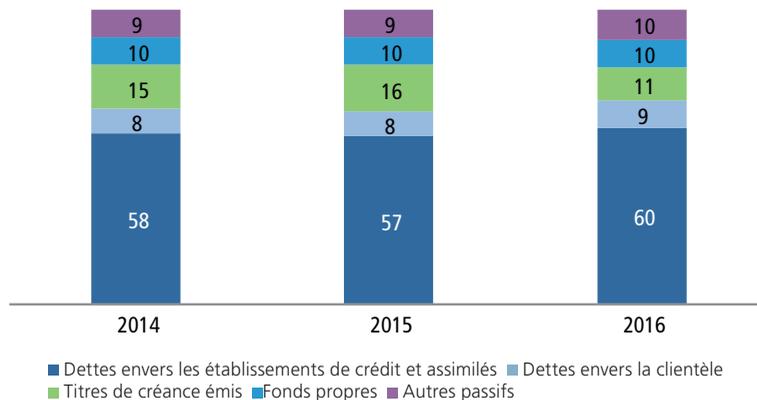
Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de financement

(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	57 222	58 554	63 800	9,0
Dettes envers la clientèle	7 406	8 283	9 421	13,7
Titres de créance émis	15 159	16 196	11 942	-26,3
Fonds propres	9 460	9 997	10 387	3,9
Résultat net	1 504	1 497	1 643	9,8
Autres passifs	8 422	7 963	8 805	10,6
Total-passif	99 173	102 490	105 998	3,4

De ce fait, la structure des ressources a connu un renforcement de la part de l'endettement bancaire de 3 points à 60%, au détriment des titres de créance émis, dont la part a perdu 5 points à 11%. S'agissant des fonds propres, qui constituent la 3^{ème} ressource, leur part s'est maintenue à 10%.

Graphique n°44 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



Les OPCVM sont les principaux souscripteurs des bons émis par les sociétés de financement avec une part de 72%, suivis par les établissements de crédit et assimilés (25%) et les sociétés d'assurances et organismes de prévoyance (3%).

Ces tendances ont été observées tant pour les sociétés de crédit à la consommation que pour les sociétés de crédit-bail.

Tableau n°10 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 647	18 244	21 318	16,8
Dettes envers la clientèle	5 464	6 021	6 944	15,3
Titres de créance émis	7 865	9 480	8 020	-15,4
Fonds propres	5 262	5 392	5 684	5,4
Résultat net	845	851	875	2,8
Autres passifs	3 935	4 019	4 527	12,7
Total-passif	43 018	44 007	47 368	7,6

Première source de financement des sociétés de crédit à la consommation, l'endettement bancaire s'est apprécié de 16,8% à 21,3 milliards de dirhams, soit une part des ressources qui s'est renforcée de 3 points à 45% en 2016. L'encours des titres de créance émis, dont la part représente 17%, s'est replié de 15,4% à 8 milliards et les dépôts de la clientèle, occupant la troisième position avec une part de 15%, ont augmenté de 15,3% à près de 7 milliards. S'agissant des fonds propres, ils ont progressé de 5,4% à 5,7 milliards de dirhams, soit 12% du total des ressources, au même niveau que 2015.

Tableau n°11 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

(En millions de dirhams)

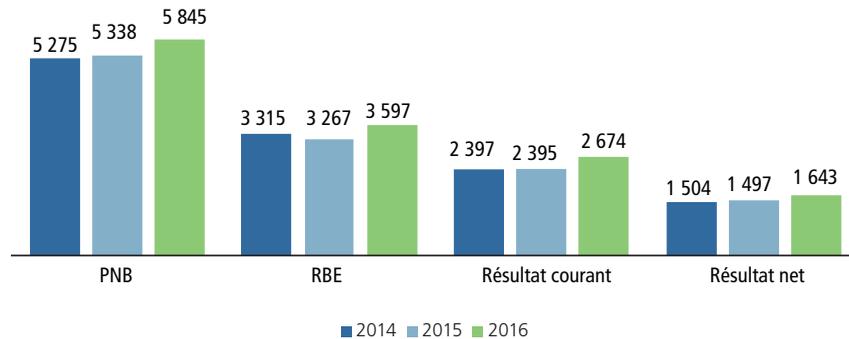
	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	29 726	31 156	35 051	12,5
Dettes envers la clientèle	596	514	518	0,8
Titres de créance émis	7 294	6 510	3 715	-42,9
Fonds propres	2 718	3 065	3 077	0,4
Résultat net	294	253	342	35,4
Autres passifs	2 403	2 387	2 687	12,6
Total-passif	43 031	43 885	45 390	3,4

Les dettes bancaires des sociétés de crédit-bail, représentant plus de 77% des ressources, se sont également appréciées de 12,5% à 35 milliards de dirhams, contre 4,1% en 2015. A l'inverse, l'encours des titres de créance émis s'est replié de 43% à 3,7 milliards, ne représentant plus que 8,2% contre 14,8%. Les fonds propres se sont stabilisés autour de 3 milliards de dirhams, pour une part dans les ressources de 7%.

3.3- Les résultats des sociétés de financement se sont redressés en 2016

Après une stagnation de leur résultat en 2015, les sociétés de financement ont clôturé l'exercice 2016, avec un bénéfice net en hausse à 1,6 milliard de dirhams. Ce redressement est principalement lié à la croissance de l'activité du secteur du crédit-bail et du crédit à la consommation.

Graphique n°45 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)



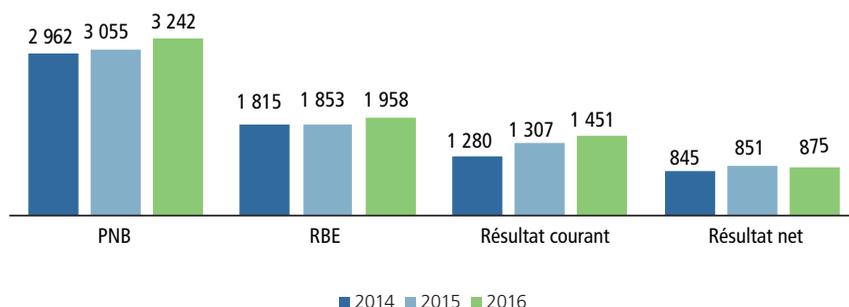
Ainsi, le PNB des sociétés de financement a marqué une croissance de 9,5% à 5,8 milliards de dirhams, après 1,2% en 2015, couvrant une amélioration de la marge d'intérêt, de la marge sur commissions et du résultat sur opérations de crédit-bail.

Avec une augmentation des charges générales d'exploitation à un rythme moindre que le PNB, soit 8% à 2,3 milliards de dirhams, le coefficient moyen d'exploitation s'est amélioré, d'une année à l'autre, de 0,6 point à 39,6%.

Par conséquent, le résultat brut d'exploitation est ressorti à 3,6 milliards, en hausse de 10,1% contre une baisse de 1,5% il y a un an. Il a été absorbé par le coût du risque, correspondant aux dotations nettes de reprises aux provisions, à hauteur de 25,7%, contre 26,7% en 2015.

Au total, le résultat net dégagé par les sociétés de financement s'est bonifié de 9,8% en 2016. Le rendement des actifs (ROA) s'est stabilisé à 1,5% et le rendement des fonds propres (ROE) s'est apprécié à 15,8%.

Graphique n°46 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)



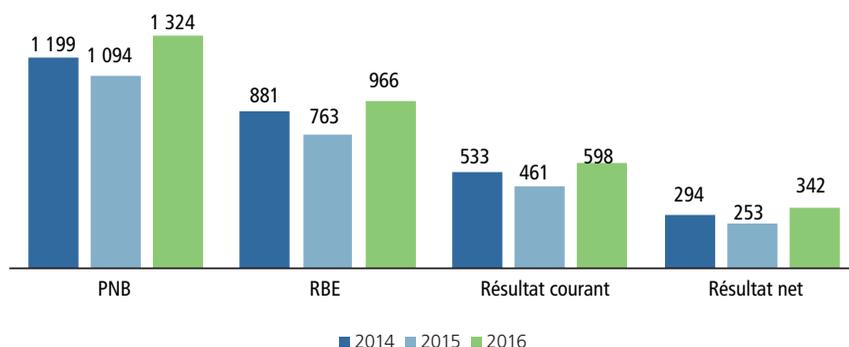
Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de plus de 3,2 milliards de dirhams, marquant une hausse de 6,1% contre 3,1% en 2015. Cette évolution est liée à la progression de la marge sur commissions de 18,5%, en relation avec le développement des activités de gestion pour compte de tiers, et à la hausse de la marge d'intérêts de 4,3%, favorisée par la baisse des coûts de refinancement.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont augmenté de 6% à 1,3 milliard de dirhams, induisant un coefficient moyen d'exploitation de 40%, soit le même niveau qu'en 2015. Il en résulte un RBE en hausse de 5,6% à près de 2 milliards, contre 2,1% l'an dernier.

Cette année, le coût du risque a baissé de 6,5% à 506,5 millions de dirhams, représentant près de 26% du RBE, contre 29% en 2015. Un résultat non courant négatif a été enregistré en 2016, induit principalement par des charges fiscales.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat net dégagé par les sociétés de crédit à la consommation s'est établi à 875 millions de dirhams, en hausse de 2,8% contre 0,7%, l'an dernier. Il en découle un rendement des actifs (ROA) de 1,8% (1,9% en 2015) et un rendement des fonds propres (ROE) de 15,4% (15,8% en 2015).

Graphique n°47 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)



Le PNB des sociétés de crédit-bail a progressé de 21% à 1,3 milliard de dirhams, contre un recul de 9% en 2015. Cette évolution trouve son origine dans la hausse de la marge d'intérêt, y compris le résultat des opérations de crédit-bail, de 22%, l'année précédente ayant été marquée par une charge significative induite par la défaillance d'un emprunteur important. La marge sur commissions a, pour sa part, progressé de 12,5%.

Les charges générales d'exploitation de ces sociétés se sont accélérées à 7,4% pour ressortir à plus de 360 millions de dirhams contre 4,6%. Compte tenu de l'évolution du PNB, le coefficient moyen d'exploitation a baissé de près de 3,5 points à 27,2%. En conséquence, le RBE a affiché une hausse de 26,6% à 966 millions de dirhams, après une baisse de 13,4% une année plus tôt.

Le coût du risque des sociétés de crédit-bail s'est établi à 368 millions de dirhams, en hausse de 22%, après un repli de 13,2% en 2015, absorbant 38% du RBE, contre près de 40% une année auparavant.

Le résultat net global cumulé dégagé par les sociétés de crédit-bail a progressé de plus de 35% à 342,5 millions de dirhams, contre une baisse de 14% en 2015. Cette évolution est induite notamment par la croissance de l'activité et par le redressement du résultat d'une société de leasing qui avait enregistré une perte en 2015. Ainsi, le rendement des actifs (ROA) est passé de 0,6% à 0,8% et le rendement des fonds propres (ROE) s'est amélioré de près de 3 points à 11% d'une année à l'autre.

4 - Activité et rentabilité des banques offshore

Tableau n°12 : Evolution des emplois des banques offshore

(En millions de dirhams)

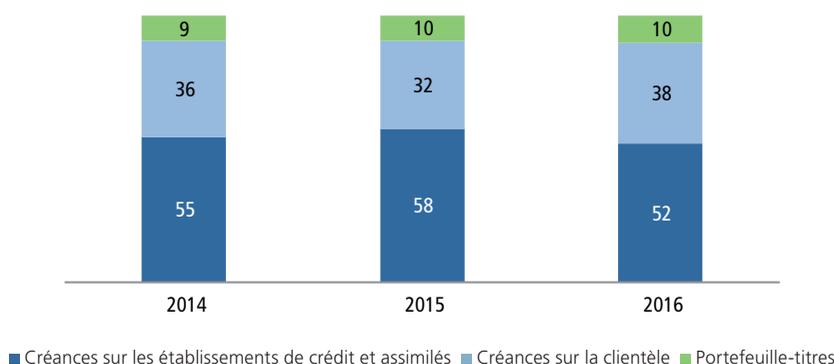
	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	22 801	23 699	25 181	6,3
Créances sur la clientèle	15 118	13 294	18 147	36,5
Portefeuille-titres	3 515	3 796	4 484	18,1
Autres actifs	294	179	277	54,8
Total-actif	41 728	40 969	48 089	17,4

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

L'activité des banques offshore, mesurée par le total bilan évalué en contrevaletur dirhams, s'est établie à plus de 48 milliards de dirhams en 2016, en hausse de 17,4% qui fait suite à une baisse de 1,8% en 2015. Sur ce total, les prêts aux établissements de crédit, constituant plus de 52%, ont progressé de 6,3% à 25,2 milliards de dirhams, contre 3,9% une année auparavant. De même, les crédits à la clientèle ont évolué de 36,5% à 18,2 milliards de dirhams. Cette évolution est portée par une hausse des crédits de trésorerie de 31% à 12 milliards et d'équipement de 71% à 5,6 milliards. Ces financements ont bénéficié à des entreprises opérant dans les secteurs du transport, des hydrocarbures, automobile et alimentaire. Le portefeuille-titres a évolué de 18,1% à 4,5 milliards, dont 55% sont sous forme de titres de créance et le reste sous forme de titres de propriété.

L'encours des créances en souffrance est demeuré stable à 86 millions de dirhams.

Graphique n°48 : Structure des emplois des banques offshore (en %)



En conséquence, la part des créances sur la clientèle s'est nettement renforcée, passant d'une année à une autre, de 32% à 38%, au détriment des créances sur les établissements de crédit et assimilés, dont la part s'est repliée du même niveau à 52%. Celle du portefeuille titres est demeurée stable à 10%.

Tableau n°13 : Evolution des ressources des banques offshore

(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35 660	35 368	41 092	16,2
Dépôts de la clientèle	4 717	4 293	5 602	30,5
Fonds propres	541	627	643	2,6
Autres passifs	810	681	752	10,6
Total-passif	41 728	40 969	48 089	17,4

Constituant 85% des ressources des banques offshore, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont accrues de 16,2% à plus de 41 milliards, après avoir accusé une baisse de 1%, il y a un an.

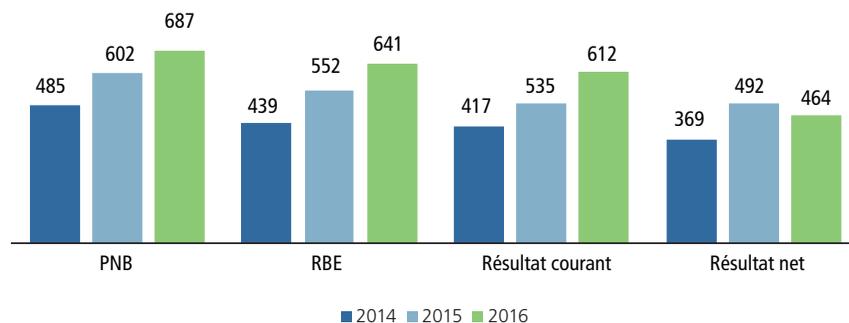
Avec une part de 12% des ressources, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont enregistré une croissance de 31%, contre 9% à 5,6 milliards, à la faveur notamment de la hausse des dépôts des sociétés opérant dans la zone offshore.

D'un montant de 643 millions de dirhams à fin décembre 2016, les fonds propres des banques offshore ont augmenté de 2,6% par rapport à 2015.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore ont baissé de 27% à 350 millions de dirhams, retraçant un repli des engagements en faveur de la clientèle de 89% à 54 millions de dirhams. Pour leur part, les engagements en faveur des établissements de crédit et assimilés ont réalisé une hausse importante, passant de 5 à 296 millions de dirhams à la faveur d'engagements donnés au profit de banques étrangères.

Les engagements de garantie donnés se sont repliés de 39% à plus d'un milliard de dirhams, contre un accroissement de 48% à fin 2015, dont près de 66% sont donnés d'ordre de la clientèle. Quant aux engagements de garantie reçus, ils se sont renforcés de 26% à 15,4 milliards après une baisse de 14%, il y a un an.

Graphique n°49 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



Au terme de 2016, les banques offshore ont enregistré un PNB de 687 millions de dirhams, en hausse de 14% contre 24% en 2015 et ce, en relation avec une amélioration de la marge d'intérêt de 21% à 672 millions et de la marge sur commissions de 22,6%, à 25,5 millions de dirhams, tandis que le résultat des opérations de marché a baissé de 90% à 2,7 millions de dirhams, suite à une baisse des revenus sur le portefeuille de placement.

Le résultat net dégagé par les banques offshore a accusé une baisse de 5,7% à 464 millions de dirhams, impacté par la hausse du coût de risque de 79,4% à 30 millions de dirhams. Cette dernière évolution s'explique par l'accroissement des provisions pour risques et charges.

5 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit

Le secteur compte un réseau de 1.681 points de vente, en hausse de 6% par rapport à 2015. Le nombre de clients s'est accru, pour sa part, de 2% à 900 mille clients, dont près de 45% sont des femmes.

Tableau n°14 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit

(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	834	832	792	-4,8
Créances sur la clientèle	5 260	5 746	6 234	11,1
Valeurs immobilisées	214	192	201	4,9
Autres actifs	153	172	183	6,4
Total-actif	6 461	6 942	7 410	6,7

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Les prêts accordés par les associations de micro-crédit à la clientèle ont totalisé un encours brut de 6,4 milliards de dirhams, marquant une hausse de 7,7%, après celle de 8,9% il y a un an. Il en découle un encours moyen stable de 7.000 dirhams. Le secteur demeure dominé par trois associations qui fournissent près de 92% de l'encours des crédits à la clientèle.

En termes de typologie, les crédits à la micro-entreprise représentent 90% du total, sans changement par rapport aux années passées et près de 66% sont concentrés au niveau du milieu urbain, contre 68% une année auparavant. La part des prêts individuels a continué à se renforcer, évoluant de 66% à plus de 68%.

L'encours des créances en souffrance s'est contracté de 19% à 183 millions de dirhams, après une hausse de 11% en 2015, dégageant un taux de risque de 2,9%, au lieu de 3,8% une année auparavant suite à la radiation d'une quote-part de ces créances. Le taux de couverture par des provisions a augmenté d'un point à 80%.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées essentiellement des soldes des comptes des associations de micro-crédit auprès des banques, représentent 11% du total-actif.

Tableau n°15 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit

(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 793	3 876	3 989	2,9
Fonds propres et assimilés	2 067	2 300	2 663	15,9
Autres passifs	601	766	758	-1,0
Total passif	6 461	6 942	7 410	6,7

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Les dettes envers les établissements de crédit, première ressource des associations de micro-crédit, se sont appréciées de 2,9% à 4 milliards de dirhams contre 2,2%. Elles sont constituées à hauteur de 79% de l'endettement auprès des banques locales.

2^{ème} ressource des associations de micro-crédit, les fonds propres représentent 36% du total. Ils se sont appréciés de 15,9% suite à la mise en réserve des résultats de 2015. Du fait de leur statut d'associations, celles-ci ne procèdent pas à des distributions de dividendes.

Sur le plan de la rentabilité, le secteur des associations de micro-crédit a clôturé l'exercice 2016, avec un bénéfice net de 211 millions de dirhams, en retrait de 14%, contre une progression de 10,7% en 2015. Cette baisse est liée à une hausse des charges d'exploitation de 7% à 73 millions de dirhams et du coût de risque de 49% à 344 millions de dirhams.

Le taux de rendement moyen des emplois a reculé à 2,8% contre 3,6%. De même, le taux de rendement moyen des fonds propres a baissé à 8% contre 10,8%.

6 - Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers établis en normes IFRS par 9 groupes bancaires, représentant 93% de part de marché sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les sociétés qu'elles contrôlent au Maroc et à l'étranger.

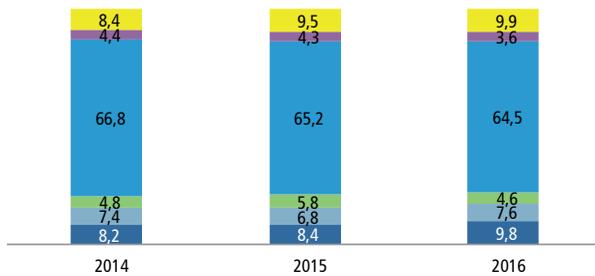
Les 9 groupes bancaires ont dégagé globalement un résultat net cumulé en progression, bénéficiant notamment de la contribution croissante de l'activité à l'international et des métiers non bancaires. Cette évolution a été également impactée par les changements intervenus au niveau du périmètre de consolidation, suite à l'évolution de quelques prises de participations.

6.1- L'activité des groupes bancaires a progressé globalement à un rythme modéré

Le total-actif des neuf groupes bancaires s'est établi à 1.432 milliards de dirhams en progression de 5,4%, contre 5,1% en 2015. Cette évolution traduit, du côté des emplois, une hausse des prêts et créances sur la clientèle et une accélération des actifs financiers à la juste valeur par résultat et ceux disponibles à la vente. Au niveau des ressources, elle trouve son origine principalement dans la hausse des dettes envers la clientèle.

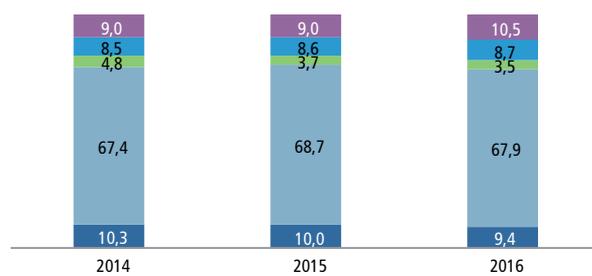
En conséquence, la part des actifs financiers à la juste valeur par résultat a augmenté de 1,4 point à 9,8% et celle des actifs financiers disponibles à la vente de 0,8 point, à 7,6%. A l'inverse, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ainsi que sur la clientèle ont vu leur part reculer de 1,2 point et 0,7 point à respectivement 4,6% et 64,5%.

Graphique n°50 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



- Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- Actifs financiers disponibles à la vente
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés
- Prêts et créances sur la clientèle
- Placements détenus jusqu'à leur échéance
- Autres actifs

Graphique n°51 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés
- Dettes envers la clientèle
- Titres de créance émis
- Capitaux propres-part du Groupe
- Autres passifs

Du côté des ressources, les dépôts collectés auprès de la clientèle continuent de constituer le poste le plus important avec une part de 67,9%, soit 0,8 point de moins que l'année précédente. Les dettes envers les établissements de crédit et les titres de créance émis ont vu leur part se contracter de 0,6 et 0,2 point pour s'établir respectivement à 9,4% et 3,5%.

6.1.1 - La hausse des emplois des groupes bancaires est tirée principalement par la progression des créances sur la clientèle et un accroissement substantiel des actifs financiers de négociation

Tableau n°16 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée

(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en %)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106 303	114 798	139 906	21,9
Actifs financiers disponibles à la vente	95 045	92 819	108 345	16,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	62 484	78 784	65 185	-17,3
Prêts et créances sur la clientèle	863 615	886 552	923 864	4,2
Placements détenus jusqu'à leur échéance	56 439	58 157	50 882	-12,5
Autres actifs	108 865	127 639	144 018	12,8
Total-actif	1 292 751	1 358 749	1 432 200	5,4

Faisant suite à une hausse de 2,7% à fin 2015, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 4,2% à 923,9 milliards de dirhams, reflétant une légère accélération du crédit bancaire au Maroc et la bonne tenue de l'activité-crédit au niveau des autres marchés, en particulier en Afrique.

Dans un contexte d'activité de crédit modeste sur le marché marocain, les placements des banques sous forme de portefeuille titres ont significativement augmenté. Ainsi, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont totalisé près de 140 milliards, enregistrant un taux d'accroissement de 22%, contre 8% une année auparavant. Ces titres comprennent principalement les instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Après une baisse de 2,3%, les actifs financiers disponibles à la vente ont marqué une hausse de 16,7%, pour ressortir à 108,3 milliards de dirhams. Ils correspondent aux instruments qui ne sont pas classés comme des prêts et autres créances, des placements détenus jusqu'à l'échéance ou des actifs financiers évalués en juste valeur par résultat. Ils sont constitués notamment des titres de participation non consolidés et des autres titres immobilisés.

En revanche, une baisse a été constatée au niveau des placements détenus jusqu'à leur échéance qui se sont contractés de 12,5% à 50,9 milliards, contre une hausse de 3% à fin 2015, témoignant de la volonté des banques de procéder à une gestion dynamique de leur portefeuille de placement, en lien avec l'amélioration de la liquidité bancaire et le recul des prêts interbancaires.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit se sont établis à 65,2 milliards, accusant une baisse de 17,3%, après une hausse de 26,1% une année auparavant.

6.1.2- Les banques se sont davantage orientées vers les ressources stables

Les principaux groupes bancaires ont privilégié des sources de financement stables, compte tenu des conditions favorables de taux et du développement des emplois longs sous forme de crédit à l'habitat et à l'équipement.

Tableau n°17 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée

(En millions de dirhams)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en %)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 030	3 248	3 229	-0,6
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	132 758	135 257	134 851	-0,3
Dettes envers la clientèle	871 309	933 478	972 611	4,2
Titres de créance émis	62 384	50 418	50 590	0,3
Capitaux propres-part du Groupe	109 923	116 306	124 233	6,8
dont Résultat net	10 881	11 478	12 167	6,0
Autres passifs	111 347	120 042	146 686	22,2
Total-passif	1 292 751	1 358 749	1 432 200	5,4

Les ressources des groupes bancaires ont été portées par la collecte des dépôts. Ainsi, les dettes envers la clientèle, totalisant 972,6 milliards, ont augmenté de 4,2%, quoiqu'à un rythme moindre

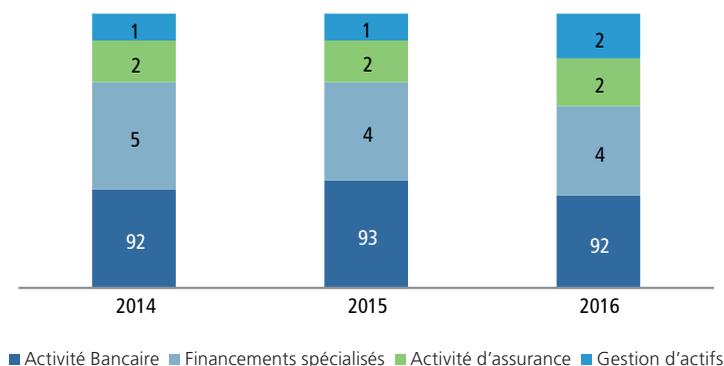
que l'année précédente (7%). Les autres catégories de ressources, sous forme de dettes sur titres et de dettes auprès des établissements de crédit et assimilés, sont restées globalement stables, dans un contexte de croissance modérée des emplois.

Pour leur part, les capitaux propres-part du groupe se sont renforcés de 6,8% à 124,2 milliards de dirhams et ce, en relation avec la hausse des réserves consolidées de 15,5% et du capital et réserves liées de 2,6%.

6.1.3- La structure par métiers des activités des groupes bancaires est restée globalement stable

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire domestique et celle réalisée à l'étranger à travers des filiales ou succursales, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par la part importante de la composante bancaire qui contribue pour près de 92%, en baisse toutefois d'un point, au profit des activités de gestion des actifs (2%), alors que la part des autres métiers est demeurée stable.

Graphique n°52 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)



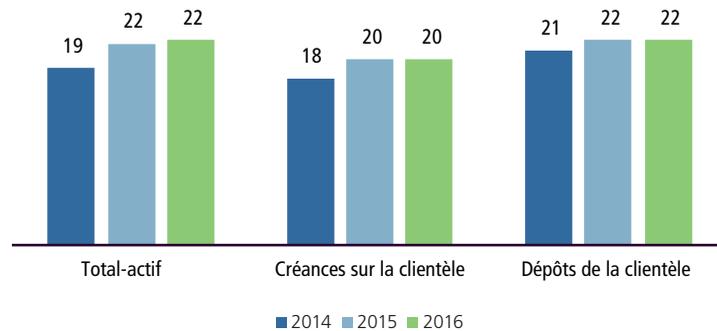
6.1.4- L'activité des filiales à l'étranger a continué à augmenter quoiqu'en ralentissement par rapport à l'année précédente

A fin 2016, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers a enregistré une hausse de 7,1% à 237 milliards de dirhams, contribuant à hauteur de 22% à leur activité. Près de 81% de ce volume est réalisé en Afrique subsaharienne.

Au niveau des crédits, l'activité à l'international des trois grands groupes bancaires a affiché une hausse de 6,7% à 135,6 milliards de dirhams, contre 13,6% une année plus tôt. Sa part dans le portefeuille global d'activité s'est maintenue à 20%. S'agissant des dépôts collectés par les filiales implantées à l'étranger, ils se sont chiffrés à 160 milliards, marquant une hausse de 3,2%, après celle de 12,8% une année auparavant, soit une part de 22% du total des dépôts des 3 groupes

bancaires. Ce ralentissement est à mettre en relation avec l'évolution macro-économique et de la liquidité dans quelques pays d'accueil notamment en Afrique centrale.

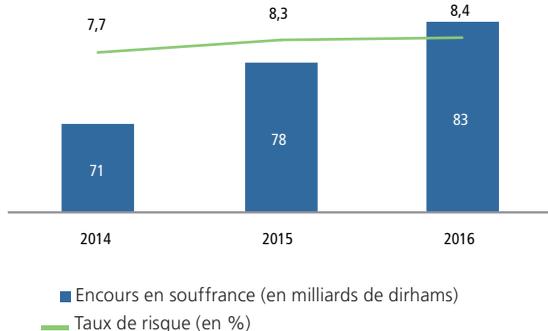
Graphique n°53 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des groupes bancaires (en%)



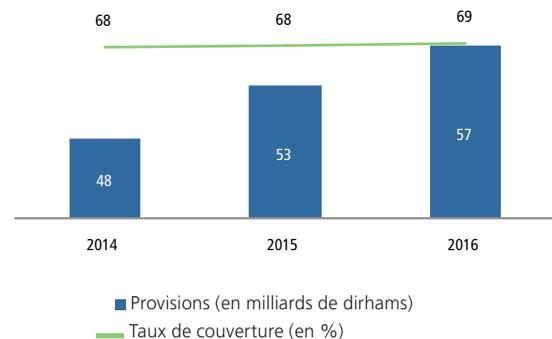
6.1.5- Le taux des créances en souffrance sur base consolidée s'est globalement maintenu

En 2016, l'encours des créances en souffrance a continué sa décélération. Après des hausses de 10,4% et 13,2% respectivement en 2015 et en 2014, cet encours s'est accru de 6,4% à près de 83 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de risque maintenu à 8,4%. Ces créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 69%, soit un point de plus que l'année précédente.

Graphique n°54 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée



Graphique n°55 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée

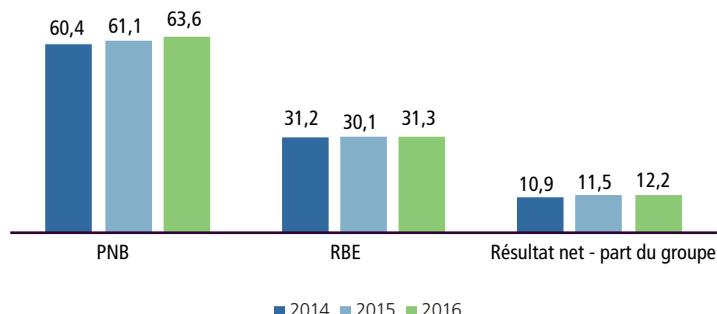


Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 13,2 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 9,6%, contre 9,7% une année plus tôt. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est amélioré d'une année à l'autre de 4 points à 72% et ce, en relation avec les actions de renforcement en ligne avec les instructions de Bank Al-Maghrib et les recommandations des missions de contrôle sur place effectuées par les régulateurs locaux.

6.2- Le résultat net des groupes bancaires a continué à progresser

L'examen des comptes de produits et charges consolidés des neuf groupes bancaires, arrêtés à fin 2016, fait ressortir une amélioration des résultats, traduisant une hausse du PNB et une réduction du coût de risque.

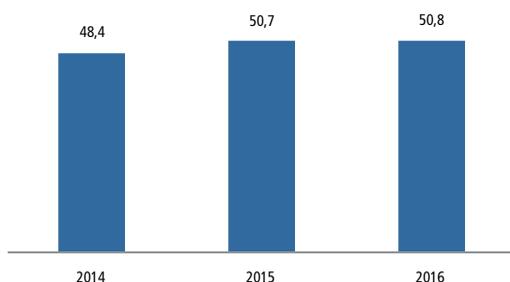
Graphique n°56 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion sur base consolidée (en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est ainsi chiffré à 63,6 milliards de dirhams, en progression de 4,1%, contre 1,1% l'année passée. Représentant 69% du PNB, la marge d'intérêt s'est établie à 42,6 milliards de dirhams, marquant une décélération à 1,1% (4,4% en 2015). La marge sur commissions a, de son côté, connu une accélération à 8,3%, contre 4,1% pour ressortir à 11,2 milliards de dirhams. Sa part dans le PNB s'est affermie de 0,7 point à 17,6%.

Le résultat des activités de marché a progressé de 23% à 8,5 milliards de dirhams, en relation avec le renforcement du portefeuille d'actifs financiers de négociation. Ainsi, les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ont progressé respectivement de 69% et 12%.

Graphique n°57 : Coefficient moyen d'exploitation (en %)



Les charges générales d'exploitation des groupes bancaires ont augmenté de 4,1%, contre 6% à fin 2015, pour ressortir à 32 milliards de dirhams. Cette évolution est liée à la décélération observée au niveau de la hausse de leurs charges du personnel (+4,1%) et des charges externes (+5%), induites par l'évolution limitée de leur effectif et de leur réseau sur le marché marocain.

L'évolution de ces charges générales à un rythme identique à celui du PNB s'est traduite par un coefficient moyen d'exploitation stable à 50,8%.

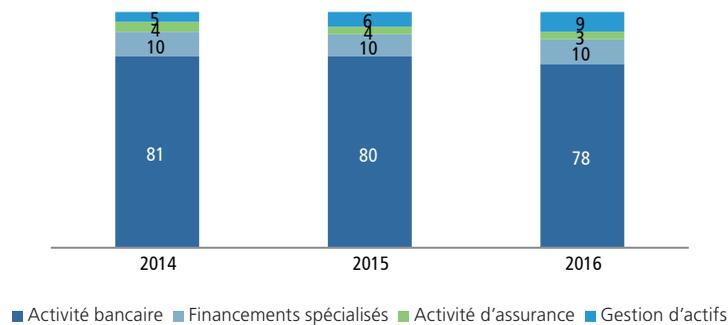
En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'est amélioré de 4,1% à 31,3 milliards de dirhams. Le coût de risque, sur base consolidée, a baissé de 4,1% à 9,9 milliards et a absorbé le RBE à hauteur de 31,7%, contre 34,5% l'année écoulée.

Au total, les neuf groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2016 avec un résultat net-part du groupe de 12,2 milliards, en hausse de 6% contre 5,5% en 2015. La rentabilité des actifs (ROA) s'est ainsi maintenue à 0,8% et la rentabilité des fonds propres (ROE) à 9,8%.

La ventilation du résultat net-part du groupe par métier montre que l'activité bancaire continue de représenter la part prépondérante, avec 78%, en repli toutefois de 2 points par rapport à 2015. Cette baisse a bénéficié à l'activité de gestion d'actifs qui a vu sa part augmenter de 3 points à 9%, en relation avec un renforcement des participations dans des fonds d'investissement.

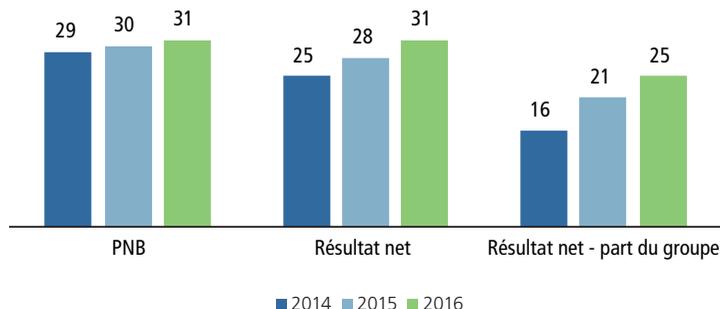
La contribution des activités de financements spécialisés s'est maintenue à son niveau de l'année dernière, soit 10% et celle des activités d'assurances a reculé d'un point à 3%, en relation avec un changement de périmètre de consolidation.

Graphique n°58 : Contribution des différents métiers dans le RNPG des groupes bancaires (en %)



L'activité à l'international a généré un PNB en hausse de 6,5% à 14,8 milliards de dirhams, dont près de 94% a été réalisé en Afrique. Elle a contribué au produit net bancaire des groupes concernés à hauteur de 31%, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente. Toutefois, la contribution de l'activité à l'international au résultat net-part du groupe s'est renforcée de 4 points à 25%, en relation avec un périmètre de consolidation élargi et la baisse du coût de risque.

Graphique n°59 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en %)



بنك المغرب

CHAPITRE II

EVOLUTION DES RISQUES BANCAIRES

بنك المغرب

بنك المغرب

1 - Evolution de la solvabilité des banques

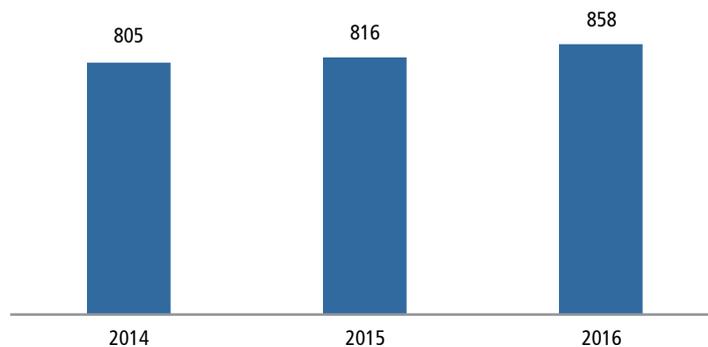
En 2016, les risques nets pondérés, comprenant les risques de crédit, de marché et opérationnel, se sont accrus à un rythme moins rapide que les fonds propres, dégageant un ratio moyen de solvabilité, en amélioration par rapport à l'année précédente.

L'analyse de l'évolution des risques et de la solvabilité des banques, présentée ci-après, est effectuée sur la base des données extraites de leurs états prudentiels établis sur base sociale selon les normes transposées de Bâle III.

1.1- Evolution des risques nets pondérés

Les risques nets pondérés encourus par les banques se sont établis, à fin 2016, à 858 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,2%, soit un niveau supérieur à celui observé en 2015, qui était de 816. Ces risques sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit, 6% du risque de marché et 10% du risque opérationnel.

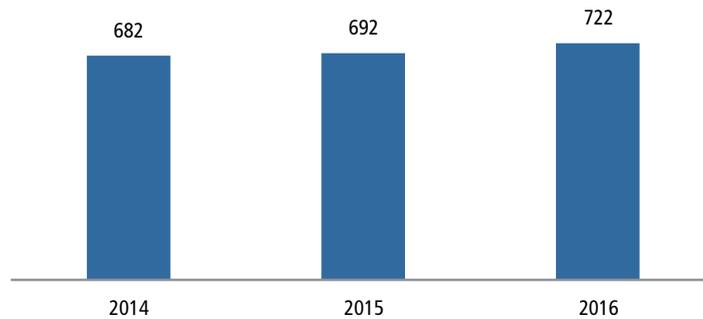
Graphique n°60 : Evolution du total des risques nets pondérés (en milliards de dirhams)



1.1.1- Risque de crédit

Les expositions pondérées, au titre du risque de crédit, calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques, ont marqué une hausse de 4,3%, contre 1,5% en 2015, à 722 milliards de dirhams, en relation avec le redressement, quoique modeste, des crédits distribués.

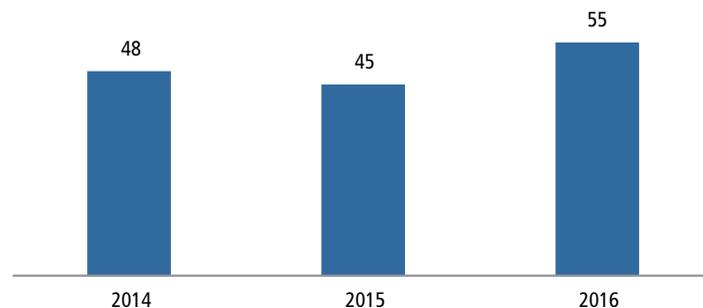
Graphique n°61 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams)



1.1.2- Risque de marché

Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché ont cumulé, à fin décembre 2016, près de 55 milliards de dirhams, marquant une hausse de 23%, contre une baisse de 7% une année auparavant, évolution liée à la hausse du portefeuille d'actifs financiers de négociation, induisant des exigences accrues au titre du risque spécifique et général de taux d'intérêt.

Graphique n°62 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams)

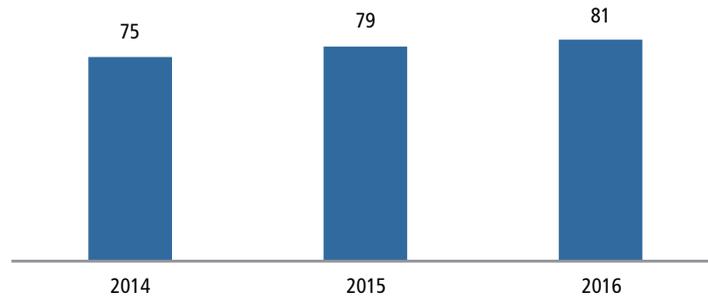


1.1.3- Risque opérationnel

Les expositions au titre du risque opérationnel, calculées par la plupart des banques selon l'approche dite « indicateur de base »⁸, ont atteint 81 milliards, marquant une nouvelle hausse, toutefois à un rythme moins élevé, soit 3,1% contre 5% en 2015.

⁸ Méthode selon laquelle le risque opérationnel est estimé en fonction du niveau du PNB global des banques.

**Graphique n°63 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel
(en milliards de dirhams)**



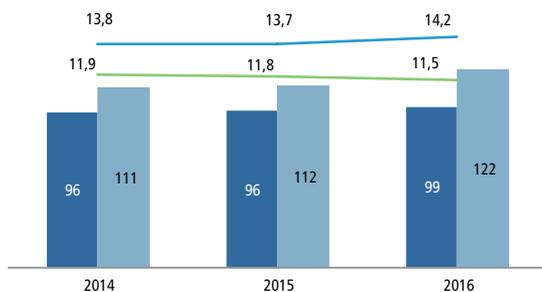
1.2- Evolution des fonds propres prudentiels des banques

Les fonds propres prudentiels des banques se sont inscrits en nette augmentation, soit 9,1% contre près de 1% une année auparavant. Cumulant un montant de 122 milliards de dirhams, ces fonds propres sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 99 milliards de dirhams, constitués à hauteur de 99% de fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 23 milliards de dirhams.

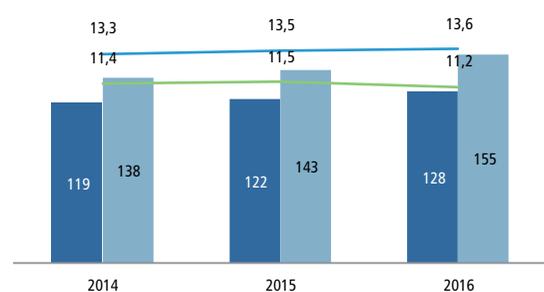
Les fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1^{ère} catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2^{ème} est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

Graphique n°64 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité - sur base sociale



Graphique n°65 : Evolution des fonds propres et ratio de solvabilité-sur base consolidée

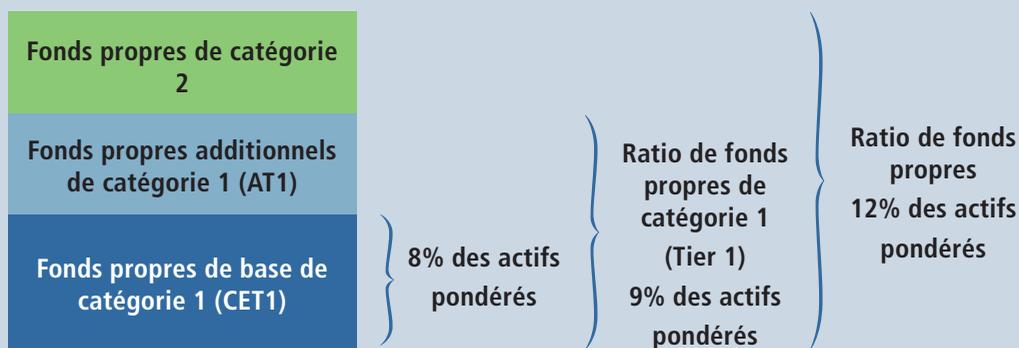


■ Fonds propres de catégorie 1 (en milliards de dirhams) ■ Fonds propres prudentiels (en milliards de dirhams)
— Ratio de fonds propres de catégorie 1 (en %) — Ratio moyen de solvabilité (en %)

La hausse des fonds propres, d'un montant de 10 milliards, provient pour près de 5 milliards des fonds de catégorie 1 essentiellement sous forme de report de résultats et 5 milliards sous forme de dettes subordonnées à durée déterminée. Cette année, une banque a émis une dette subordonnée perpétuelle répondant aux conditions d'éligibilité en tant qu'instrument de fonds propres de catégorie 1.

Encadré n°1 : Instruments de fonds propres additionnels

Bank Al-Maghrib a, en 2013, publié une circulaire qui transpose les normes relatives aux fonds propres ayant pour objet de rehausser la qualité et la quantité de ces fonds. Cette réforme amende la définition des fonds propres prudentiels et les instruments éligibles en tant que tels. A ce titre, elle a introduit les fonds propres additionnels de catégorie 1, dits fonds propres « AT1 ». Cette catégorie s'inscrit dans la structure des fonds propres prudentiels comme suit:



Les fonds propres additionnels de catégorie 1 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de fonds propres de base (CET1) est inférieur à un seuil fixé par Bank Al-Maghrib à 6%.

Ces instruments peuvent être convertis en actions ou subir une réduction de leur nominal. Par ailleurs, la totale flexibilité des paiements des coupons est exigée, la suspension de leur versement demeure à la discrétion de l'émetteur.

Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés a augmenté d'environ 50 points de base par rapport à 2015 pour atteindre 14,2%, au-dessus du seuil minimum de 12% fixé par la réglementation en vigueur.

Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 11,5% pour un minimum réglementaire de 9% et le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi également à 11,5% pour un minimum de 8%.

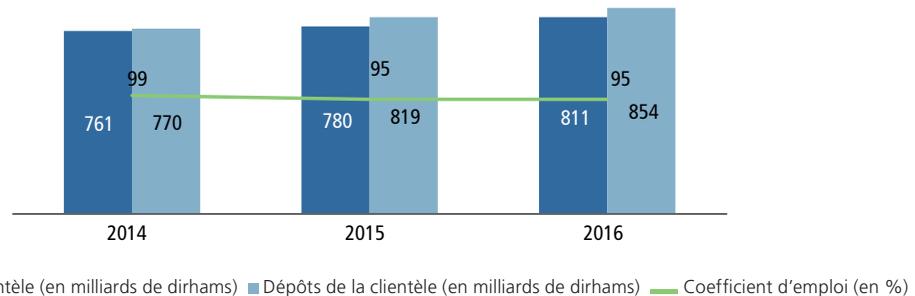
Sur base consolidée, les fonds propres prudentiels et de catégorie 1 des banques ont marqué une hausse respectivement de 8,4% à 155 milliards de dirhams et de 4,9% à 128 milliards. Les risques pondérés se sont établis à 1.141 milliards, en hausse de 7,3% par rapport à 2015. En conséquence, le ratio moyen de solvabilité ressort à 13,6%, contre 13,5% et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 a atteint 11,2%, contre 11,5% une année auparavant.

2 - Evolution de la liquidité des banques

Au cours de 2016, la position des banques a poursuivi sa détente, grâce à l'amélioration des réserves de change et à la bonne tenue des dépôts collectés auprès de la clientèle, dans un contexte de hausse modeste du crédit. Les conditions de refinancement des banques se sont de nouveau améliorées suite à la décision du Conseil de la Banque, en mars 2016, de réduire, une nouvelle fois, le taux directeur de 25 points de base, pour le ramener à un niveau historiquement bas de 2,25%.

Cette année, les dépôts ont augmenté de 4,3%, évolution tirée par la progression des dépôts à vue, dans un contexte de taux bas. Compte tenu d'une progression du crédit de 4%, le coefficient d'emploi⁹ est resté stable à 95%. Ajusté des certificats de dépôt, ce ratio ressort à 90%, soit un point de moins qu'en 2015.

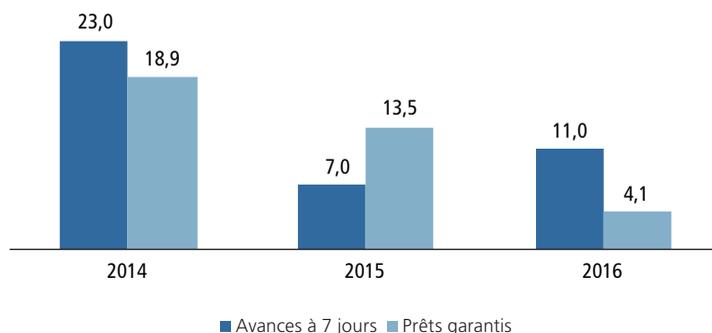
Graphique n°66 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques



Le refinancement auprès de la Banque Centrale s'est globalement établi, à fin 2016, à 19 milliards de dirhams contre 23 milliards en 2015. Par instrument, les avances à 7 jours, sont passées, d'une année à l'autre, de 7 à 11 milliards, tandis que les refinancement au titre des prêts garantis par des créances sur les TPME ont reculé de 13,5 à 4,1 milliards de dirhams, le reste étant constitué d'avances à 24 heures.

⁹ Rapport entre les crédits et les dépôts.

Graphique n°67 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)



La situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé un solde net positif de 10 milliards de dirhams, sous l'effet conjugué de la baisse des valeurs reçues en pension et du léger recul des valeurs données en pension.

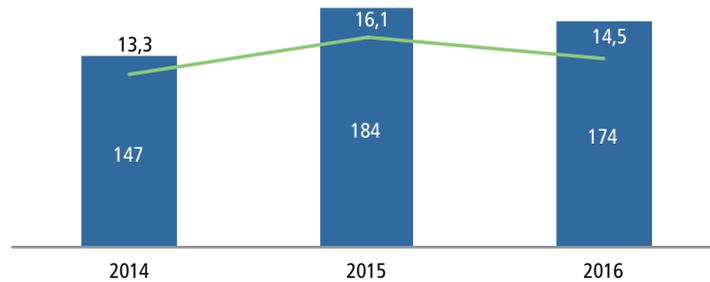
Pour sa part, le refinancement des banques sur le marché des titres de la dette a progressé de 9%, représentant 7% des ressources des banques. La décomposition de ces ressources par maturité montre un allongement de la maturité moyenne de l'encours des titres de créance émis par les banques. Ainsi, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont vu leur part se renforcer de 8 points à 57% du total, au détriment des titres de maturité inférieure à 2 ans, dont la part a fléchi, passant de 51 à 43%.

De leur côté, les dettes subordonnées d'une maturité longue ont enregistré une nouvelle hausse de 13,7%, après celle de 23% observée en 2015, pour s'établir à 34,4 milliards de dirhams.

Au total, les emplois des banques sont constitués à hauteur de près de 47% d'emplois à court terme et 53% à moyen et long terme, soit le même niveau qu'une année auparavant. Leurs ressources sont composées, quant à elles, à hauteur de 59% de ressources sans échéance, 21% de ressources à court terme et 20% de ressources à moyen et long terme contre respectivement 58%, 24% et 18% une année auparavant.

Les actifs liquides et réalisables des banques sont constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt. Ils permettent aux banques de se prémunir contre un éventuel choc de liquidité. Ces actifs ont totalisé, à fin 2016, un encours de 174 milliards de dirhams, en baisse de 5,6%, après la hausse de 25% enregistrée en 2015. La part de ces actifs dans le total des emplois reste significative, soit 14,5%, contre 16,1% une année auparavant.

Graphique n°68 : Evolution des actifs liquides et réalisables



■ Actifs liquides et réalisables (en milliards de dirhams) — Actifs liquides et réalisables / Total actif (en %)

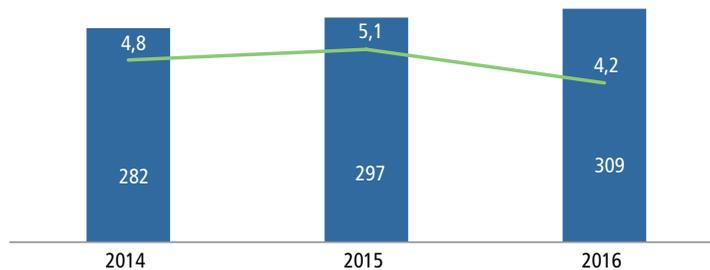
Faisant suite à une hausse de 1,5% l'année dernière, le portefeuille de Bons du Trésor détenu par les banques s'est maintenu à 118 milliards de dirhams.

Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) dégagé par les banques présente un niveau moyen de 143%, pour un minimum de 70% en 2016, témoignant d'une situation de liquidité confortable pour les banques. Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

3 - Evolution de l'endettement bancaire des ménages

Bank Al-Maghrib a mené, au cours de 2016, sa 12^{ème} enquête annuelle auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation portant sur le suivi de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat et du profil des bénéficiaires de ces crédits selon divers critères. Cette enquête a couvert un échantillon de 10 banques et 12 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de près de 100% en termes de prêts à l'habitat et de 97% en termes de crédits à la consommation.

Graphique n°69 : Evolution de la dette bancaire des ménages



■ Dette bancaire des ménages (en milliards de dirhams) — Evolution de la dette bancaire des ménages (en %)

A fin décembre 2016, l'encours de la dette bancaire des ménages s'est élevé à 309 milliards de dirhams, en hausse de 4,2% contre 5,1% en 2015. Cette évolution a été tirée par la hausse des prêts à l'habitat et des crédits à la consommation. Il a représenté près de 36% des concours des établissements de crédit, soit au même niveau qu'une année auparavant. Rapporté au Produit Intérieur Brut « PIB », cet encours s'est maintenu à 30%.

Les banques détiennent près de 85% de cet endettement, soit la même proportion que l'année précédente. L'essentiel de cet endettement est constitué par le crédit à l'habitat qui a représenté près de 64%, sans changement par rapport à 2015, le reste correspondant au crédit à la consommation.

Le niveau d'endettement moyen par ménage s'est établi à fin décembre 2016, à 40.200 dirhams, contre 39.500 une année auparavant, soit une progression de 2%.

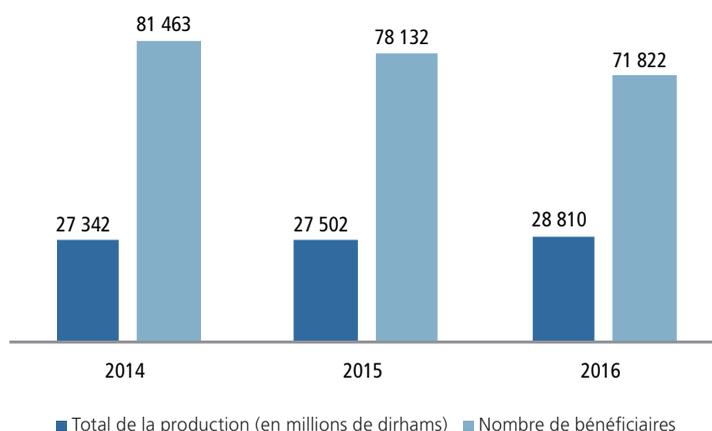
3.1- Crédit à l'habitat

3.1.1- Le crédit à l'habitat a poursuivi sa progression en 2016

Parallèlement à la hausse de l'indice des prix des actifs immobiliers (+0,9%) et du nombre de transactions (+8,1%) au cours de l'année 2016, la production du crédit à l'habitat a connu une croissance de 4,8% à 28,8 milliards de dirhams, après celle de 0,6% observée en 2015. Cette hausse a surtout concerné les prêts libres tandis que la production des prêts encouragés par l'Etat est restée stable.

En revanche, le nombre de bénéficiaires a enregistré un recul de 8% à près de 72.000 clients. La baisse du nombre de bénéficiaires s'est située à 10% pour les prêts libres et 3% pour les prêts encouragés par l'Etat. Il en résulte un montant moyen de crédit de 401.000 dirhams, en hausse, d'une année à l'autre, de 49.000 dirhams.

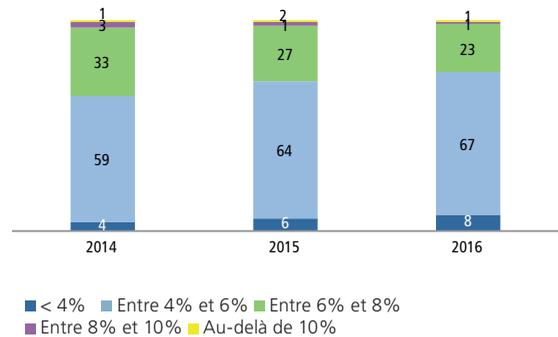
Graphique n°70 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires



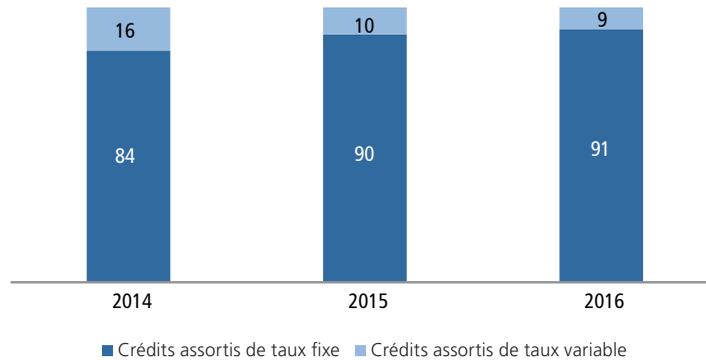
Ainsi, l'encours brut des crédits à l'habitat s'est établi à 199,3 milliards de dirhams, en hausse de 4,8% contre 5% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 81%, a marqué une hausse de 4,9%, contre 5,4%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours s'accroître de près de 4,2% faisant suite à une progression de 3,6%. Ils se sont ainsi établis à 38,3 milliards de dirhams, dont près de 20,1 milliards au titre du FOGALEF¹⁰ et FOGALOGÉ¹¹, 14,6 milliards au titre du FOGARIM¹² et 3,6 milliards au titre de l'Habitat Bon Marché.

Les conditions de financement des ménages sont demeurées favorables en 2016, avec des taux d'intérêt à des niveaux bas. Ainsi, le taux moyen appliqué au crédit à l'habitat a marqué un repli de près de 25 points de base à 4,96%. Près de 75% de ces crédits ont été accordés à des taux inférieurs à 6% contre 70% à fin 2015.

Graphique n°71 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)



Graphique n°72 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)



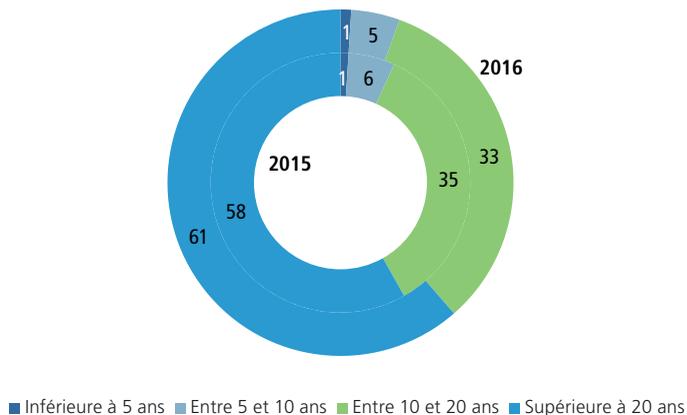
Au vu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, les prêts à taux fixe restent largement majoritaires en 2016, avec une part de 97% en termes de production et de 91% en termes d'encours.

¹⁰ Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

¹¹ Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

¹² Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

Graphique n°73 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)



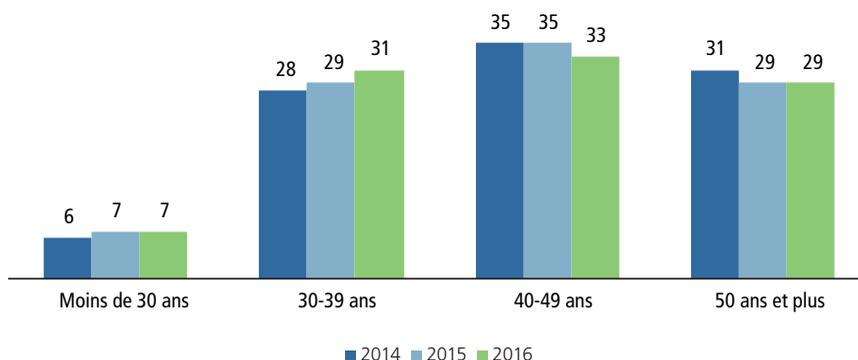
La durée initiale du crédit à l'habitat s'est allongée pour atteindre en moyenne 20,7 ans, contre 20,3 ans en 2015. Ainsi, la part des crédits accordés à une durée initiale de plus de 20 ans s'est renforcée de 3 points à 61%.

3.1.2- Profil et caractéristiques des bénéficiaires des crédits à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires des crédits à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

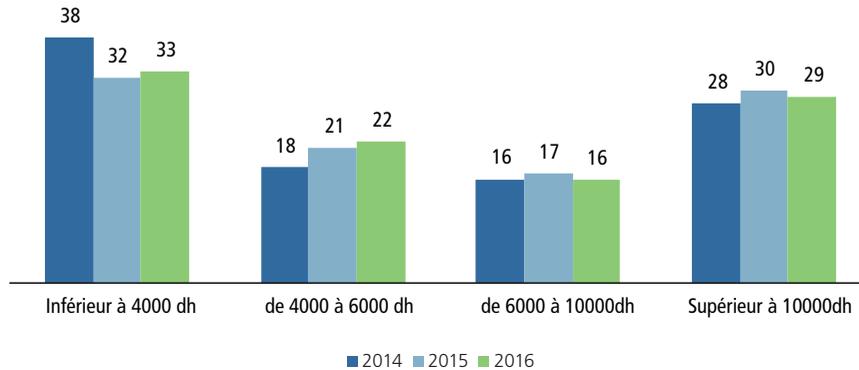
Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 62% du nombre total de dossiers (64% en 2015), contre 31% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans (29%). La part des personnes âgées de moins de 30 ans reste limitée, représentant 7% du nombre total de dossiers.

Graphique n°74 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)



En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 4.000 dirhams ont disposé de 33% du nombre de dossiers de crédits, en hausse d'un point par rapport à 2015. En revanche, la part des personnes ayant des revenus supérieurs à 10.000 dirhams a reculé d'un point à 29%.

Graphique n°75 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)



En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires constituent toujours les catégories qui recourent le plus au crédit, avec des parts respectives de 48% (46% en 2015) et 30% (33% en 2015). Les autres catégories comprennent les artisans et commerçants (14%), les professions libérales (6%) et les agriculteurs et retraités (2%).

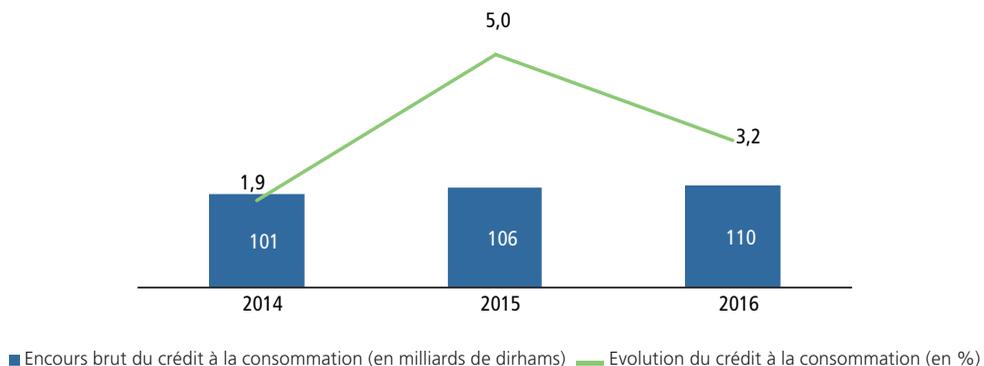
Selon la répartition géographique, le niveau de concentration des débiteurs s'accroît et ressort à 40% pour la région de Casablanca et à 19% pour celle de Rabat, contre respectivement 36% et 18% en 2015.

3.2- Crédit à la consommation

3.2.1- Evolution de l'encours du crédit à la consommation

L'encours du crédit à la consommation a connu un taux de progression de 3,2% contre 5% enregistré en 2015, pour ressortir à près de 110 milliards de dirhams. Les banques ont vu leur encours¹³ augmenter de 2%, contre 7% une année plus tôt, celui des sociétés de crédit à la consommation s'est accéléré à 5%, contre 2% en 2015.

Graphique n°76 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation

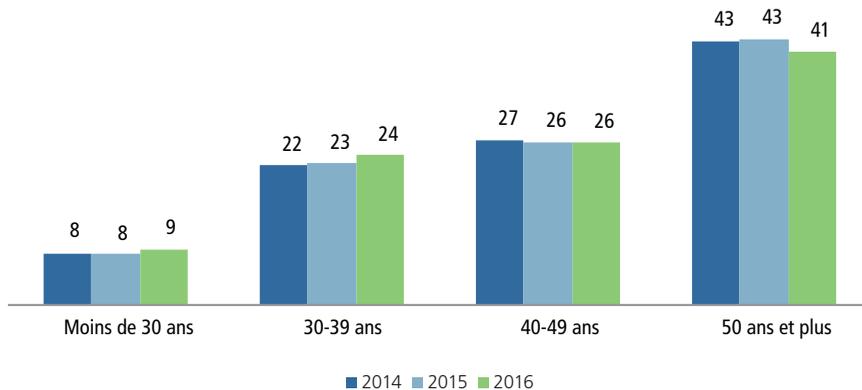


¹³ Y compris les découverts en compte

3.2.2- Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation¹⁴

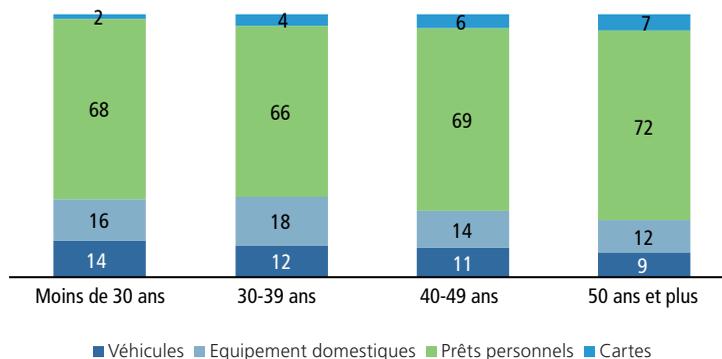
Au même titre que le crédit à l’habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l’âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

Graphique n°77 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l’âge (en %)



Selon le critère de l’âge, la part des personnes âgées de plus de 40 ans a baissé de 2 points à 67% en 2016, en faveur des catégories plus jeunes.

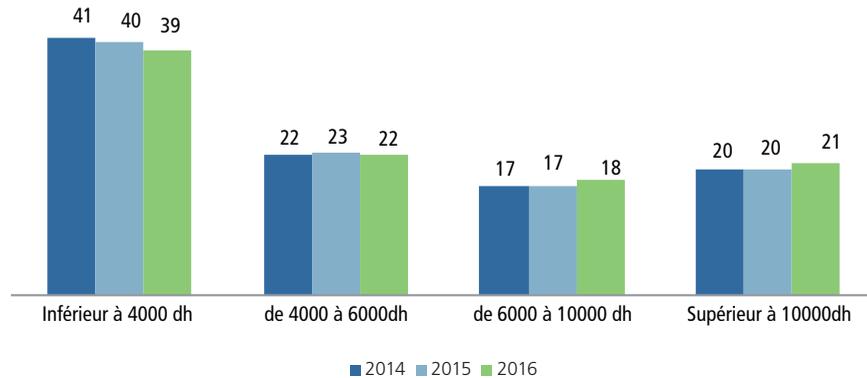
Graphique n°78 : Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l’âge et le type de crédit (en %)



Les prêts personnels constituent le type de crédit à la consommation le plus utilisé chez toutes les tranches d’âges. A l’inverse, les cartes revolving représentent 7% de crédits contractés par les personnes de plus de 50 ans et seulement 2% par les personnes de moins de 30 ans. A l’inverse, les prêts pour achat de véhicules sont davantage utilisés par les catégories les plus jeunes.

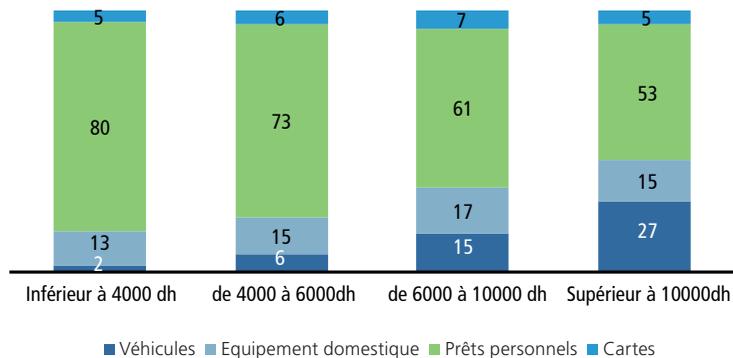
¹⁴ Données de 2014 et 2015 révisées suite à la prise en compte également des données communiquées par les banques.

Graphique n°79 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)



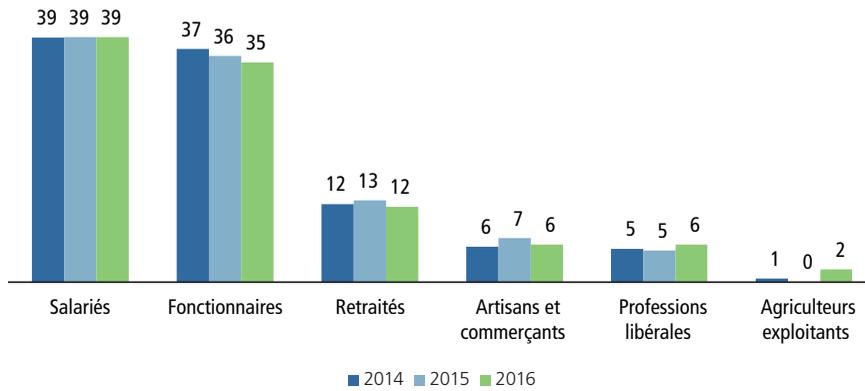
Le revenu constitue, après l'âge, une variable significative expliquant le recours au crédit à la consommation. Près de 39% des dossiers de crédit sont octroyés à des personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams, contre 40% en 2015. A l'inverse, les personnes ayant un revenu compris entre 6.000 et 10.000 dirhams ont vu leur part progresser d'un point à 18% au cours de la même période.

Graphique n°80: Ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu et le type de crédit (en %)



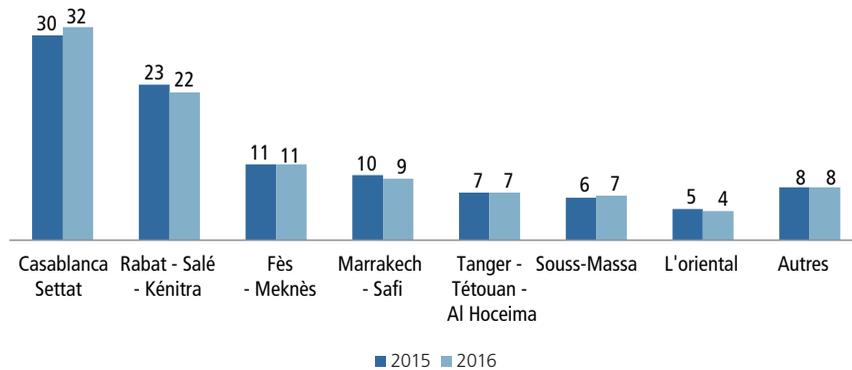
Les prêts personnels constituent, encore une fois, le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches de revenus. Néanmoins, leur part est plus importante chez les personnes à revenus faibles. A l'inverse, les prêts pour achat de véhicules occupent une part importante chez les personnes dont le revenu est plus élevé.

Graphique n°81 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



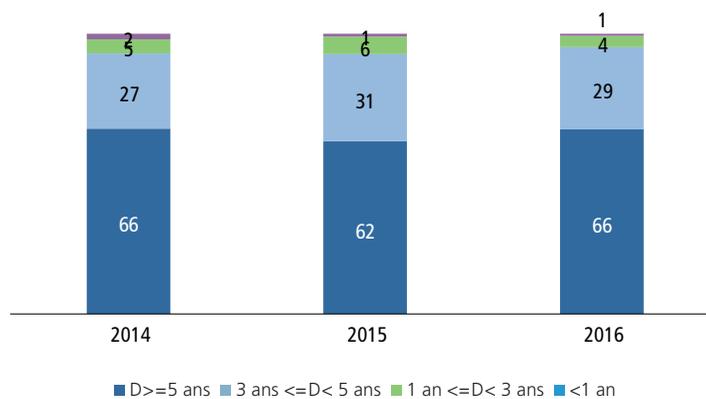
Les salariés et les fonctionnaires ont disposé, en 2016, des parts respectives de 39% et 35%, contre 39% et 36%.

Graphique n°82 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la localisation géographique (en %)



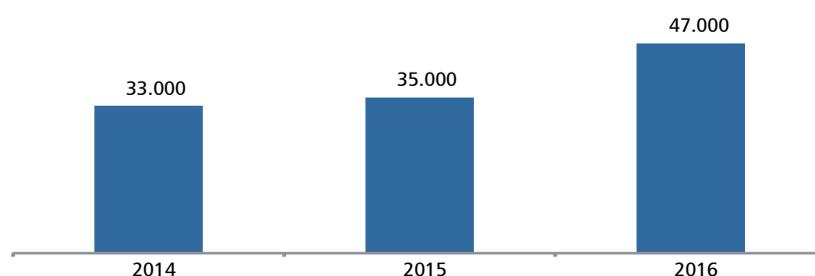
Selon la localisation géographique, il apparaît que les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (32% contre 30% en 2015) et Rabat (22% contre 23% en 2015).

Graphique n°83 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation selon la durée initiale (en %)



L'examen des crédits à la consommation selon leur maturité montre que la part des crédits de maturité supérieure à 5 ans s'est renforcée de 4 points à 66%, au détriment des crédits de maturité inférieure à 5 ans.

Graphique n°84 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation (en dirhams)



Parallèlement au rallongement de la maturité des crédits, l'encours moyen par dossier de crédit s'est également accru, d'une année à l'autre, passant de 35.000 à près de 47.000 dirhams (soit +34,8%).

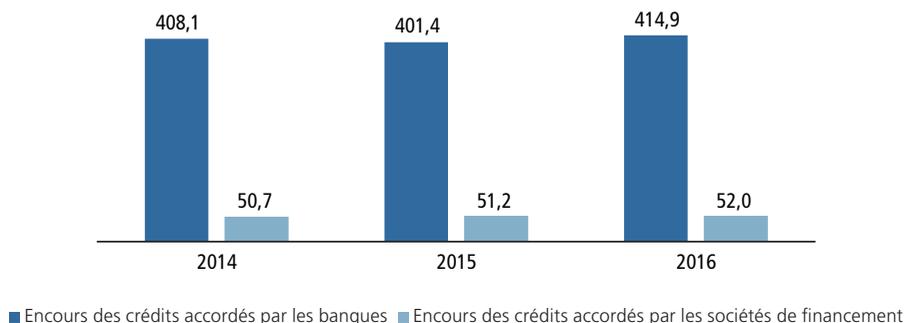
4 - Evolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

Au terme de l'année 2016, la dette bancaire des entreprises non financières s'est établie à 467 milliards de dirhams¹⁵. Cet encours a marqué une hausse de 3,1%, faisant suite à une baisse de 1,4% enregistrée une année auparavant, dans un contexte de demande de crédit atone en raison de la conjoncture économique. Sur ce total, les encours de crédits à l'équipement ont formé la part la plus dynamique, en hausse de 10%. Les crédits de trésorerie ont de nouveau baissé, mais à un rythme moindre de 1%.

Par catégorie, les entreprises publiques ont bénéficié d'un financement de près de 47 milliards, en hausse de 19,6%. Les entreprises relevant du secteur privé ont vu leur dette légèrement progresser à 1,6% pour s'établir à 420 milliards de dirhams.

¹⁵ Données de 2014 et 2015 mises à jour

Graphique n°85 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)



Les dettes auprès des banques, avec une part de 89% du total, ont vu leur encours marquer une reprise de 3,4% à 414,9 milliards de dirhams, après un repli de 1,7%. Cette évolution est intervenue dans un contexte de taux d'intérêt bas. Ainsi, il ressort du reporting sur les taux d'intérêt débiteurs déclaré par les banques que les taux appliqués à la production nouvelle des crédits aux entreprises ont accusé une baisse de 49 points de base à 5,10%. Cette moyenne renferme un repli de 13 points de base pour les TPME à 7,37% et de 43 points de base à 4,75% pour les GE.

La dette auprès des sociétés de financement a augmenté de 1,5% à 52 milliards de dirhams.

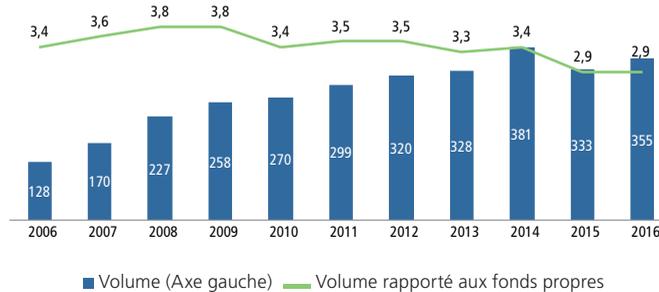
Sur les financements des entreprises non financières, les crédits accordés aux TPME¹⁶ représentent 33 % du total en 2016, sans changement par rapport à 2015.

5 - Evolution des grandes expositions de crédit des banques

Les grandes expositions ou « grands risques » correspondent aux bénéficiaires ou groupes de bénéficiaires de crédit, dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque. A fin décembre 2016, les crédits accordés par les banques à cette catégorie de contreparties ont totalisé près de 355 milliards de dirhams, marquant une hausse de 6,6%, d'une année à l'autre, après une baisse de 13% en 2015. Ces engagements ont représenté 2,9 fois les fonds propres des banques, soit au même niveau qu'en 2015.

¹⁶ Selon les critères prudentiels selon lesquels des PME faisant partie d'un groupe sont considérées comme GE

Graphique n°86 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques



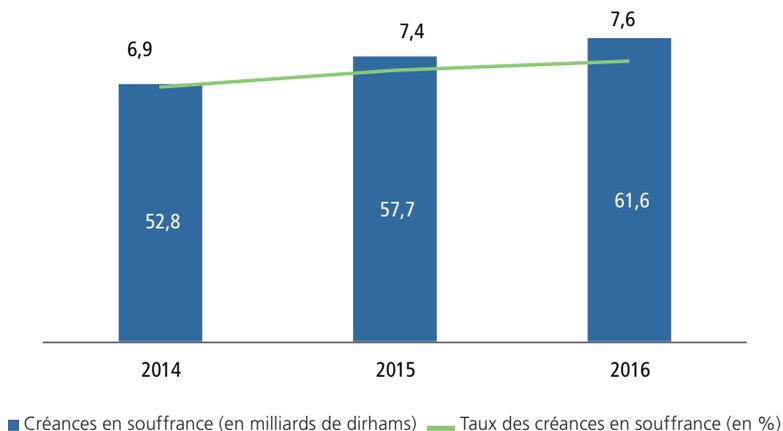
La hausse des grandes expositions des banques est observée au niveau des engagements bilan. Constitués principalement des crédits et des titres de créance, ces engagements ont augmenté de 10% à près de 262 milliards de dirhams. Alors que les engagements de hors bilan se sont contractés de 3% à 89 milliards de dirhams. Près de 80% de ces engagements sont sous forme d’engagements de financement et de garantie.

En termes sectoriels, ce sont les groupes financiers, autres que bancaires, qui ont bénéficié de la part la plus importante des concours, soit 16%, suivis des bénéficiaires opérant dans le secteur de l’industrie manufacturière (14%), du transport et communication (13%), de la promotion immobilière (12%) et de la distribution d’eau et d’électricité (11%). Le reste est réparti entre plusieurs autres secteurs.

6 - Evolution des créances en souffrance

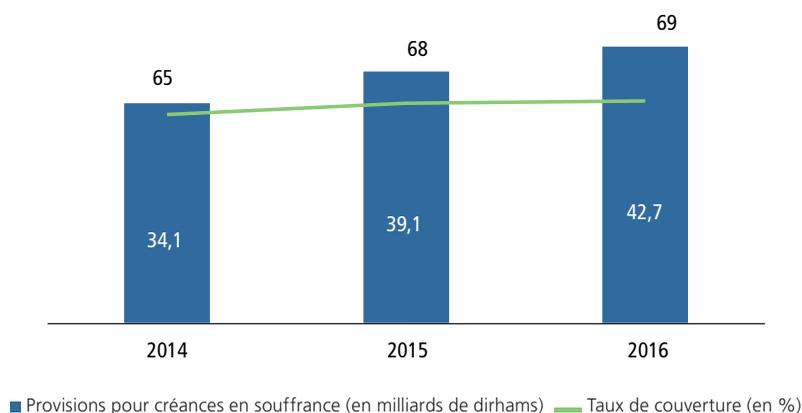
En 2016, les créances en souffrance détenues par les banques ont vu leur rythme de progression une nouvelle fois décélérer à 6,8%, contre 9% en 2015 et une moyenne de 17% entre 2012 et 2014. Leur encours a totalisé 61,6 milliards de dirhams, soit un taux de sinistralité de 7,6%, contre 7,4% une année auparavant.

Graphique n°87 : Evolution des créances en souffrance des banques



La hausse des créances en souffrance a cumulé en 2016 près de 4 milliards de dirhams. Par catégorie, elle a concerné à hauteur de 6,3 milliards la catégorie des créances compromises et 290 millions la catégorie des créances pré-douteuses. Celle des créances douteuses a observé une évolution négative de 2,6 milliards. Compte tenu de ces évolutions, la structure des créances en souffrance a subi un changement, avec un accroissement de la part de la catégorie compromise de 6 points de base à 83% et de celle des créances pré-douteuses d'un point, à 4% au détriment des créances douteuses, dont la part a baissé de 5 points à 13%.

Graphique n°88 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques



Suivant la même tendance des créances en souffrance, les provisions y afférentes ont enregistré une hausse de 9,1%, contre 15% une année auparavant. Il s'ensuit une amélioration du taux de couverture des créances en souffrance par les provisions d'un point à 69%. Ce taux ressort à 76% pour la catégorie des créances compromises, 47% pour la catégorie des créances douteuses et 18% pour la catégorie des créances pré-douteuses.

En sus de ces provisions spécifiques, les banques ont procédé à la constitution de provisions à caractère général d'un montant de 7,4 milliards de dirhams, pour couvrir les risques sensibles à la conjoncture économique.

Pour leur part, les créances en souffrance portées par les sociétés de financement se sont repliées de 0,7% en 2016 à 9,5 milliards de dirhams, soit un taux de sinistralité de 9,3%, contre 9,7% l'année passée. Le taux de couverture de ces créances par des provisions est ressorti à 74%, en baisse de 2 points par rapport à l'année dernière.

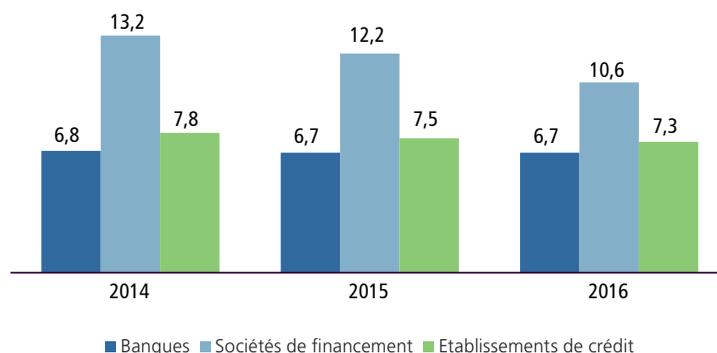
6.1- Créances en souffrance sur les ménages

Au cours de 2016, l'encours des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages s'est accru globalement au même rythme que l'année dernière, soit 0,9% à 22,4 milliards. Le taux de sinistralité s'est ainsi réduit, passant de 7,5% à 7,3%. Cette

baisse a concerné aussi bien les ménages résidents (7,2% contre 7,4%) que les ménages non-résidents (7,8% contre 8,2%).

Le taux de couverture des créances en souffrance détenues sur les ménages par les provisions s'est établi à 69% contre 70% en 2015.

Graphique n°89 : Evolution du taux des créances en souffrance sur les ménages (en %)



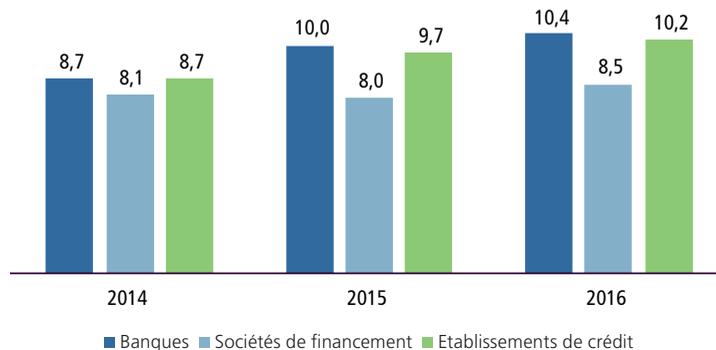
Pour les banques, l'encours des créances en souffrance sur les ménages s'est accru de 3,9% à 17,5 milliards, contre une hausse de 3,3% une année auparavant. Par conséquent, le taux de risque s'est établi à 6,7%, sans changement par rapport à 2015. Les sociétés de crédit à la consommation ont vu leurs créances en souffrance se contracter de 8,3% à 5 milliards de dirhams, ramenant le taux de risque du secteur à 10,6% contre 12,2% en 2015 et ce, suite à une radiation de créances anciennes. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions relatif à ces sociétés s'est établi à 80% contre 84% en 2015.

Le taux de risque s'est amélioré pour le crédit à l'habitat à 5,8%, après 6,1% une année auparavant et s'est maintenu à 9,9% pour le crédit à la consommation.

6.2- Créances en souffrance sur les entreprises non financières

Les créances en souffrance sur les entreprises non financières ont poursuivi leur tendance haussière au cours de l'année 2016, mais à un rythme moindre que l'année précédente. Après une hausse de 10,5%, elles ont enregistré une progression de 8% pour atteindre un encours de 47,7 milliards de dirhams, soit un taux des créances en souffrance de 10,2%, contre 9,7% une année auparavant. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 70%, soit un point de plus par rapport à 2015.

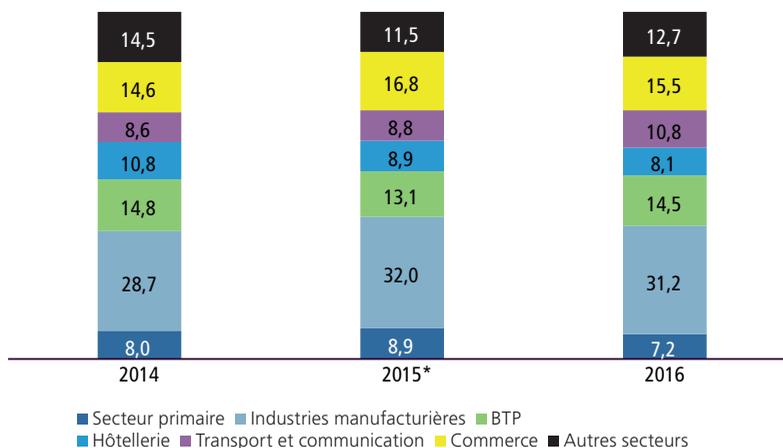
Graphique n°90 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les entreprises non financières s'est accru de 8% à 43,3 milliards, soit un taux de risque de 10,4%, contre 10% en 2015. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 71%. Celui détenu par les sociétés de financement a totalisé 4,4 milliards, s'inscrivant en hausse de 8%. Ces créances ont représenté 8,5% du total des crédits accordés à ce segment, contre 8% en 2015. Elles ont été couvertes par les provisions à hauteur de 68%.

La répartition sectorielle de ces créances montre que celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel (y compris les industries extractives) ont progressé de 5,9%, induisant un taux de risque du secteur à 9,7%, contre 9,4% en 2015. S'agissant des créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP, qui inclut la promotion immobilière, elles ont progressé de 17,6%, ramenant le taux de sinistralité du secteur à 6,8%, contre 6,3% en 2015.

Graphique n°91 : Répartition sectorielle des créances en souffrance sur les entreprises non financières (en %)



* Les données de 2015 ont été mises à jour

Pour sa part, le secteur du commerce a vu son encours des créances improductives reculer de 1,8% après une hausse de 30% une année auparavant, se traduisant par une baisse du taux de sinistralité du secteur à 12,8%, contre 13,4% en 2015. Celles enregistrées sur le secteur primaire ont significativement baissé de 14,5% et ont représenté 9,4% des crédits bénéficiant à ce secteur, contre 11,4% une année auparavant.

Après un repli de 6,3% enregistré en 2015, l'encours des créances en souffrance du secteur de l'hôtellerie a baissé de 3,5% en 2016. Son taux de sinistralité est passé de 23,8% en 2015 à 22%.

بنك المغرب

CHAPITRE III

EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

بنك المغرب

Une année après l'entrée en vigueur de la loi bancaire, la Banque s'est penchée au cours de 2016 sur la mise en place de ses textes d'application. Elle a également entrepris des réformes pour mieux encadrer certains risques encourus par les établissements de crédit, converger vers les normes internationales en la matière et consolider la résilience du secteur bancaire.

A cet égard, 18 textes réglementaires ont été adoptés en 2016 ayant trait à la finance participative, à la réglementation prudentielle et comptable, aux dispositifs de gouvernance et de gestion des risques et à la protection de la clientèle des établissements de crédit.

Par ailleurs, les textes d'application de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur portant sur la partie endettement sont entrés en vigueur en avril de cette année.

1 - Nouveaux acteurs et services

1.1- Finance participative

1.1.1- Réformes menées

Au cours de 2016, la Banque a édicté quatre circulaires encadrant l'exercice de l'activité bancaire participative, dont trois ont nécessité l'avis conforme du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO).

- **Circulaire n°1/W/17 relative aux produits de financement participatifs** : Cette circulaire fixe les caractéristiques techniques des produits Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba et Salam, les modalités de leur présentation à la clientèle ainsi que les règles relatives à la conformité de leurs contrats aux avis du CSO. Elle précise notamment pour chaque produit, les règles relatives à sa licéité, les modalités permises en termes de structuration, les éléments devant impérativement être mentionnés et/ou définis contractuellement et le type de garanties pouvant être exigé par la banque.
- **Circulaire n°2/W/17 relative aux modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement** : Ce texte précise les conditions et modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement. Il définit également le produit des investissements adossés à ces dépôts et arrête, à cet effet, les éléments à prendre en compte pour le calcul du bénéfice distribuable, les règles applicables pour le calcul de la rémunération de la banque et celles à appliquer en cas d'enregistrement de pertes, le cas échéant.

Par ailleurs, cette circulaire définit les conditions d'emploi des dépôts d'investissement à l'actif du bilan de la banque, les caractéristiques et les règles applicables pour la constitution et la liquidation des réserves de péréquation des profits et des réserves pour risque d'investissement et les obligations de la banque en termes de traçabilité et de transparence pour les principaux actes de gestion des dépôts d'investissement. Elle interdit dans ce cadre aux banques de recourir

à des dons ou tout autre moyen permettant de garantir implicitement ou explicitement une rémunération aux titulaires des dépôts d'investissement ou de leurs fonds déposés.

- **Circulaire n°3/W/17 relative aux conditions d'exercice des fenêtres participatives** : Ce texte précise les conditions et les modalités d'exercice des opérations et activités participatives par la banque conventionnelle, sous réserve de son agrément par le Wali de Bank Al-Maghrib. Il définit la gouvernance, les exigences comptables et prudentielles et les moyens humains et techniques qui doivent être dédiés à l'activité participative. Il fixe, en outre, les limitations qui doivent assortir l'exercice de l'activité participative par rapport à l'activité conventionnelle de la banque en termes d'encours financiers et de réseau d'agences établies respectivement à 10% de l'encours total des financements octroyés par la banque et 10% au plus du nombre total d'agences du réseau de la banque à l'horizon 2020.

Ces 3 circulaires ont été soumises à l'examen du CSO et ont fait l'objet d'un avis conforme de la part de cette instance.

- **Circulaire n°16/W/16 relative à la fonction de conformité aux avis du CSO** : Ce texte, couvre les conditions et modalités de fonctionnement de la fonction de conformité aux avis du CSO à instituer par les établissements exerçant l'activité bancaire participative. Il explicite à cet effet ses missions prévues par la loi à savoir :
 - identifier et prévenir les risques de non-conformité de leurs opérations et activités aux avis conformes du CSO ;
 - assurer le suivi et l'application des avis conformes du CSO et en contrôler le respect ;
 - veiller à l'établissement et au respect du manuel des procédures ;
 - recommander l'adoption des mesures requises en cas de non respect avéré des conditions imposées pour la présentation au public d'un produit ayant fait l'objet d'un avis conforme du CSO.

Cette circulaire couvre notamment les aspects suivants :

- l'obligation pour la fonction de tenir informés l'organe de direction et le comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques des manquements et principales faiblesses relevées par rapport au respect des avis, des guides et des recommandations du CSO afin d'engager les mesures correctives appropriées ;
- la contribution de cette fonction au développement de nouveaux produits participatifs et à la documentation y afférente ;
- la sensibilisation et la formation des agents des établissements participatifs aux aspects relevant de la charia et l'élaboration d'un guide des produits participatifs ;
- l'élaboration de rapports réglementaires à adresser à Bank Al-Maghrib et au CSO.

Par ailleurs, la circulaire interdit à cette fonction d'émettre des avis de conformité à la charia pour les opérations et les activités participatives.

1.1.2- Réformes en cours

1.1.2.1- Adaptation du cadre comptable aux spécificités de la finance participative

La Banque s'est penchée sur l'adaptation du cadre comptable des établissements de crédit aux activités des banques et fenêtres participatives. Ce cadre a été soumis début 2017 à l'avis du Conseil National de la Comptabilité. Les adaptations retenues ont été largement inspirées des normes édictées par l'Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI). Elles ont concerné les règles comptables et d'évaluation, le plan de comptes et les états de synthèse.

Encadré n°2 : The Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI)

L'AAOIFI est un organisme international à but non lucratif créé en mars 1991 et basé à Bahreïn. Il a pour mission d'édicter des normes comptables, d'audit et de gouvernance pour les institutions financières islamiques. Il compte plus de 200 membres représentant 45 pays dont 6 membres fondateurs.

Cette institution a publié plus de 88 standards dont 27 normes comptables, 7 normes d'audit et de gouvernance et 54 normes Charia (règles d'application de la Charia).

1.1.2.2- Cadre prudentiel de la finance participative

La Banque a poursuivi ses travaux pour la mise en place d'un cadre prudentiel spécifique aux banques participatives. A ce titre, elle a étudié les normes internationales édictées par l'Islamic Financial Services Board (IFSB) et conduit une étude de benchmark des cadres prudentiels d'une sélection de pays. Les travaux ont porté sur les régimes des fonds propres prudentiels et de la liquidité.

Encadré n°3 : The Islamic Financial Services Board (IFSB)

L'IFSB est un organisme international basé à Kuala Lumpur, créé en novembre 2002. Il a pour mission principale d'élaborer des normes prudentielles ou de les adapter à la finance islamique. Il compte 183 membres représentant 57 juridictions comprenant notamment 70 régulateurs dont Bank Al-Maghrib et 7 institutions internationales intergouvernementales dont la Banque Islamique de Développement et la Banque Mondiale.

L'IFSB a publié plus de 18 normes portant notamment sur la gestion des risques, l'adéquation des fonds propres, la gouvernance d'entreprises, le processus de supervision, la gouvernance des fonds d'investissements islamiques, la gouvernance des assurances islamiques "Takaful" et le système de gouvernance Charia.

1.2- Etablissements de paiement

Le cadre réglementaire régissant les futurs établissements de paiement a également été finalisé et publié au Bulletin Officiel au terme du premier trimestre 2017. Il fixe les règles du capital minimum et les conditions d'exercice de ces établissements ainsi que les modalités de présentation des services de paiement.

La mise en place de ce nouveau cadre permettra de renforcer l'offre des services de paiement électroniques, de favoriser le développement de services innovants, tels que le paiement mobile, et partant de promouvoir davantage l'inclusion financière de la population.

A ce titre, deux circulaires ont été édictées par la Banque :

- **Circulaire n°6/W/16 relative aux établissements de paiement :** Cette circulaire fixe les modalités et les conditions d'exercice de ces établissements sur le plan des exigences comptables, prudentielles, de gouvernance et de contrôle. Ce texte établit notamment :
 - l'obligation de tenir une comptabilité conformément aux dispositions applicables aux établissements de crédit avec la désignation, après approbation de Bank Al-Maghrib, d'un seul commissaire aux comptes ;
 - l'identification et le cantonnement des fonds inscrits dans les comptes de paiement ouverts auprès de l'établissement de paiement ;
 - la mise en place d'un dispositif de gouvernance, de contrôle interne et de gestion de risques adapté à la nature et au volume de l'activité de l'établissement ;
 - l'obligation de se doter d'un système de contrôle et de sécurité assurant l'intégrité, conformité et disponibilité du système d'information ;
 - la mise en place des dispositions relatives à la protection du consommateur notamment en matière d'information et de traitement des réclamations.

- **Circulaire n°7/W/16 relative aux modalités d'exercice des services de paiement :** Ce texte fixe les modalités d'exercice des services de paiement ainsi que les dispositions afférentes aux comptes de paiement et notamment :
 - la définition des opérations de transfert de fonds et l'obligation de respecter le montant maximum des opérations de transfert de fonds ;
 - le respect des exigences en matière d'identification des titulaires de comptes de paiement en fonction des types de ces comptes ;
 - l'obligation, en matière d'identification des titulaires de comptes de paiement, de respecter les plafonds de ces comptes tels que définis par Bank Al-Maghrib, à savoir 200 dirhams pour les comptes de niveau 1, 5.000 dirhams pour les comptes de niveau 2 et 20.000 dirhams pour les comptes de niveau 3 ;

- l'obligation de fournir les informations nécessaires relatives à l'exécution des opérations de paiement aux utilisateurs des services de paiement ;
- le respect des dispositions relatives à la protection des usagers des services de paiement notamment en matière d'information.

2 - Réglementation prudentielle

2.1 - Réformes menées

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

- **Modificatif de la circulaire des fonds propres** : en application de l'accord de Bâle III, Bank Al-Maghrib a introduit, dans cette circulaire, une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielles, un matelas de fonds propres dits contra-cycliques, composé de fonds propres de base, dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés. A la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, Bank Al-Maghrib a fixé le niveau du coussin de fonds propres contra-cycliques à 0%.
- **Modificatif de la circulaire relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel** : Cette révision a porté notamment sur le traitement prudentiel des positions de titrisation des établissements de crédit et des dépôts des filiales de banques marocaines à l'étranger auprès des banques centrales des pays d'accueil.
 - **Traitement des positions de titrisation** : Le modificatif introduit un traitement différencié des positions de titrisation des établissements de crédit, au titre des exigences en fonds propres, selon qu'ils soient initiateurs de programmes d'émission de titrisation ou qu'ils soient investisseurs en parts de fonds de titrisation. Il fixe des pondérations de risque selon que les parts de titrisation font l'objet d'une notation ou pas.
 - **Traitement des dépôts auprès des banques centrales** : Les dépôts auprès des banques centrales étaient assimilés à des expositions sur des contreparties souveraines et pondérés selon la notation de ces contreparties.
Un traitement particulier a été introduit pour les dépôts auprès des banques centrales, lorsque ceux-ci sont libellés et financés en monnaie locale. Ce traitement consiste à retenir la pondération de risque fixée par le régulateur bancaire du pays d'accueil, pour déterminer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit en couverture de ces dépôts. Cette pondération de risque peut être de 0%.

- **Circulaire relative aux prises de participation par les établissements de crédit dans le capital des entreprises :** Ce texte a élargi la définition de « participation » qui correspond désormais à toute détention directe ou indirecte d'une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice, quelle que soit la fraction détenue et indépendamment de l'intention qui a prévalu à cette opération.

Les limites des montants de prises de participations par rapport au montant des fonds propres qui sont fixées à 15% des fonds propres de l'établissement de crédit, pour chaque participation, et à 60% pour l'ensemble des participations sont désormais exprimées par rapport aux fonds propres de catégorie 1. Elles doivent également inclure les participations détenues dans des sociétés holdings.

2.2 - Réformes en cours

- **Révision de la circulaire sur la classification des créances des établissements de crédit :** Bank Al-Maghrib a engagé cette réforme pour mieux encadrer le risque de crédit encouru par les établissements de crédit et renforcer leur résilience. La réforme prend également en compte les recommandations du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, formulées à l'issue de leur mission d'évaluation du système financier marocain menée en 2015. La réforme couvre la définition de critères uniformes pour le recensement des créances dites sensibles devant faire l'objet d'une surveillance rapprochée par les établissements de crédit, les règles devant régir le traitement des créances restructurées et l'élargissement des critères de défaut en convergence avec les normes internationales. Ce projet fait l'objet d'un large processus de concertation avec les opérateurs bancaires ainsi que d'études d'impact à l'effet de définir un dispositif de mise en œuvre progressif.

3 - Dispositif de gouvernance et de gestion des risques

3.1 - Réformes menées

- **Circulaire relative aux administrateurs indépendants :** Ce texte fixe le nombre d'administrateurs indépendants et précise les critères d'indépendance devant être considérés. Il introduit également un certain nombre d'exigences liées à :
 - la formation, l'information et la disponibilité des administrateurs indépendants pour une participation active dans les travaux des conseils d'administration des établissements de crédit ;
 - la mise en place d'un cadre d'échange régulier entre Bank Al-Maghrib et ces administrateurs ;
 - l'évaluation formalisée, par ces administrateurs, du fonctionnement de l'organe d'administration et de ses comités dont le rapport est à adresser à Bank Al-Maghrib.

- **Circulaire n°4/W/16 relative à la publication des états de synthèse :** Ce texte a introduit la mise en place de l'obligation de publication financière trimestrielle pour les établissements de crédit dont le total bilan dépasse 30 milliards de dirhams et a réduit les délais de publication pour les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, en s'alignant sur les meilleures pratiques.

Il stipule que la publication des états de synthèse annuels individuels et des états financiers annuels consolidés doit avoir lieu simultanément trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire et au plus tard trois mois suivant la date de clôture de l'exercice au lieu du délai du 31 mai précédemment en vigueur. S'agissant des états semestriels, les délais de publication des états financiers consolidés ont été alignés avec ceux des états de synthèse individuels, soit le 30 septembre au lieu du 15 octobre.

- **Directive n°2/W/16 relative aux éléments d'information devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit de contreparties relevant de groupes :** Ce texte renforce la transparence financière des grands groupes d'entreprises vis-à-vis des établissements de crédit prêteurs.

Il fixe les éléments d'information devant être recueillis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit des contreparties relevant de groupes, dont le total de la dette bancaire est supérieur ou égal à 500 millions de dirhams, à défaut desquels, une exigence en fonds propres additionnelle sera requise en couverture des expositions sur ces contreparties.

Ces éléments portent sur les comptes consolidés du groupe, le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes ainsi que la dette bancaire et de marché du groupe.

Les établissements de crédit disposent d'un délai de mise en œuvre maximal de 3 ans et au plus tard au titre de l'arrêté de l'exercice 2018 pour recueillir les comptes consolidés des groupes d'entreprises éligibles selon un calendrier annuel tenant compte de la taille desdits groupes.

- **Directive n°3/W/16 sur les tests d'intrusion pour encadrer le risque de cybercriminalité :** Devant l'émergence du risque de cybercriminalité, Bank Al-Maghrib a édicté une directive fixant les règles minimales à observer par les établissements de crédit pour réaliser les tests d'intrusion de leurs systèmes d'information.

Ces tests ont pour objet d'analyser l'état de sécurité du système d'information des établissements bancaires et d'évaluer leur capacité à faire face de manière adéquate à des attaques ciblant ledit système.

Pour ce faire, le texte exige des établissements de crédit d'élaborer une cartographie des cyber-risques et de réaliser régulièrement, sur la base de cette cartographie, des tests d'intrusion de leurs systèmes d'information.

Les résultats de ces tests ainsi que l'avancement des plans d'actions correctifs doivent être portés à l'information des organes de direction et d'administration de l'établissement. Un rapport à ce sujet doit être transmis à Bank Al-Maghrib annuellement.

3.2- Réformes en cours

- **Circulaire sur le plan de redressement de crise interne** : en application des exigences de la nouvelle loi bancaire, la Banque a finalisé un projet de circulaire devant encadrer la préparation en particulier par les banques d'importance systémique d'un plan de redressement de crise interne. Ces plans visent à décrire, dans des cas hypothétiques de défaillance, les solutions que ces banques comptent mettre en œuvre pour rétablir leur situation de sorte à limiter l'impact sur le système financier et sans induire de coût supplémentaire pour l'État et le contribuable.
- **Révision de la circulaire n°2/G/2012 sur le devoir de vigilance au sein des établissements de crédit** : Bank Al-Maghrib a entrepris la révision de cette circulaire dans l'objectif d'améliorer la convergence vers les normes internationales en matière de dispositif réglementaire relatif aux obligations de vigilance incombant aux établissements de crédit. La réforme permet d'introduire de nouvelles dispositions concernant principalement la mise en place d'un dispositif permanent de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, adapté à la taille de l'établissement ainsi qu'aux risques qu'il encourt. La finalisation de la réforme est prévue au 1^{er} semestre 2017.

4 - Protection de la clientèle des établissements de crédit

Le cadre réglementaire de la protection de la clientèle des établissements de crédit a été renforcé par trois circulaires relatives au traitement des réclamations au sein des établissements de crédit, au dispositif de médiation bancaire et au modèle-type de convention de compte.

- **Circulaire n°10/W/16 relative au traitement des réclamations** : Cette circulaire a été adoptée en application des dispositions de l'article 157 de la loi n°103-12 et reprend les dispositions de la recommandation n°1/G/2012 relative au traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit.

En vertu de cette circulaire, les établissements de crédit doivent :

- être dotés d'une organisation adaptée prévoyant une entité centrale de traitement et de suivi des réclamations, des circuits bien définis, un système d'information dédié, des procédures permettant l'identification de l'ensemble des réclamations et leur traitement selon les délais fixés ;
- informer régulièrement la clientèle sur les dispositifs internes et externes de traitement des réclamations ainsi que sur le déroulement de ce traitement à travers des accusés de réception et des lettres de réponse selon des délais prédéfinis ;
- mettre en place un Comité « relations clients » chargé de veiller sur l'efficacité de ce dispositif et l'amélioration des process à leur origine. Ce dispositif doit faire l'objet de contrôles permanents et périodiques et d'une évaluation, au moins annuelle, par le comité d'audit ;

- dispenser une formation adéquate sur les outils et les procédures prévus à cet effet pour le personnel, directement ou indirectement, concerné par le traitement des réclamations ;
 - introduire au niveau du rapport sur le contrôle interne préparé par l'établissement de crédit un chapitre consacré à la description du dispositif de traitement des réclamations et des activités de contrôle effectuées en la matière ;
 - mettre en place un reporting trimestriel, devant être adressé à Bank Al-Maghrib, sur les réclamations reçues de la clientèle, ventilées par canal de réception, objet, localité, statut, montants et délai moyen de traitement.
- **Circulaire n°9/W/16 régissant le dispositif de médiation bancaire :** Cette circulaire a été adoptée en application des dispositions de l'article 158 de la loi n°103-12, obligeant les établissements de crédit à adhérer à un dispositif de médiation bancaire. Elle fixe les principes de base régissant ce dispositif à savoir :
 - l'indication dans les documents constitutifs du dispositif de médiation bancaire, de son objet, de ses organes de gouvernance et de leur composition, de ses ressources, ainsi que de ses règles de gestion et de fonctionnement ;
 - la définition dans le cadre de son règlement de médiation, des modalités de sa saisine et de traitement des demandes de médiation ;
 - la désignation du médiateur, devant présenter toutes les garanties d'honorabilité et d'impartialité et justifier d'une expérience professionnelle et de compétences appropriées en matière juridique et financière ;
 - la fixation de la durée du mandat du médiateur par les documents constitutifs du dispositif de médiation ;
 - la soumission de toute personne impliquée dans le processus de traitement des demandes de médiation à un code d'éthique fixant les règles garantissant une impartialité totale du dispositif de médiation ;
 - l'obligation de doter le dispositif de médiation d'un effectif qualifié et suffisant ainsi que de moyens techniques nécessaires qui lui sont adaptés ;
 - La mise en place des procédures internes pour le traitement des demandes de médiation et la fixation des délais de traitement appropriés à chaque typologie de demande de médiation, délais ne pouvant excéder 30 jours pour toute demande jugée recevable.

Ce nouveau texte a soumis le médiateur à une obligation du reporting vis-à-vis de Bank Al-Maghrib et a prévu que les conditions de son approbation soient arrêtées par elle.

- **Circulaire n°15/W/16 sur la convention des comptes à vue, à terme et titres :** Cette circulaire a été adoptée en application des dispositions de l'article 151 de la loi n°103-12 en remplacement de la directive n°3/G/2010 du 3 mai 2010 relative aux clauses minimales de la convention de compte de dépôts. Elle fixe:

- les clauses minimales devant être contenues dans la convention de chaque type de compte;
 - l'obligation pour chaque établissement de crédit de délivrer gratuitement au client, un exemplaire de la convention de compte dûment signée par les deux parties ;
 - le délai accordé aux établissements de crédit, à savoir deux ans, pour la mise en conformité progressive des conventions de compte à terme et de compte titres conclues avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle circulaire.
- **Arrêtés relatifs à l'endettement pris en application de la loi n°31-08** : La Banque a contribué à l'élaboration de 6 arrêtés, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique.

Ces arrêtés, entrés en vigueur en avril 2016, portent sur l'offre préalable de crédit, le taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur, la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus, le montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas de crédit immobilier ainsi que sur le montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier.

CHAPITRE IV

ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

بنك المغرب

بنك المغرب

L'année 2016 coïncide avec le démarrage du 5^{ème} plan stratégique triennal de la Banque « 2016-2019 ». A travers ce plan, celle-ci s'est engagée dans une nouvelle vision « **devenir une banque centrale performante, force de changement au service de l'émergence du pays** ». L'adoption de ce plan s'est accompagnée de l'adaptation de l'organisation de la Banque qui a notamment couvert la supervision bancaire.

Sur le plan opérationnel, la Banque a accordé une attention particulière aux effets de la conjoncture sur les bilans bancaires en particulier sur le plan du risque de crédit et de sa couverture. Les activités de contrôle ont mis l'accent sur les dispositifs de gouvernance, la conformité aux exigences prudentielles et la fiabilisation des systèmes d'information-risques des établissements assujettis. Le cadre du contrôle a été renforcé dans le domaine de la vigilance et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et a été élargi pour appréhender le risque émergent de cybercriminalité. La Banque a également consolidé la coopération avec les régulateurs des pays d'accueil des banques marocaines.

Dans le domaine de la protection de la clientèle des établissements de crédit, la Banque s'est attachée à suivre la mise en application par les banques des nouvelles exigences légales et réglementaires et à renforcer son cadre opérationnel en la matière.

1 - Orientations stratégiques liées au domaine de la Supervision Bancaire - plan stratégique triennal « 2016-2019 »

Des orientations fixées par le plan stratégique 2016-2018, découlent 4 objectifs stratégiques dont deux relèvent de la supervision bancaire. Le premier consiste à se doter des capacités nécessaires pour assurer la supervision des nouveaux assujettis, services et risques et mettre en place la fonction de résolution bancaire et le deuxième consiste à œuvrer pour une stratégie globale d'inclusion financière, tout en renforçant la protection des consommateurs des services bancaires.

1.1 - Objectif stratégique : Se doter des capacités nécessaires pour assurer la supervision des nouveaux assujettis, services et risques et mettre en place la fonction de résolution bancaire

Au vu des profondes mutations que connaît la supervision bancaire, la Banque s'est fixée comme objectif de rehausser ses capacités, tant au plan humain, organisationnel que technique, pour relever les nouveaux défis en matière de régulation et de contrôle. Pour ce faire, cinq priorités ont été retenues :

- la mise en place d'un cadre de supervision des nouveaux assujettis, services et risques, la nouvelle loi bancaire ayant significativement renforcé le cadre de régulation et de supervision

du système bancaire, tout en permettant l'émergence de nouveaux acteurs ;

- la supervision des acteurs systémiques selon un cadre spécifique à travers la fixation d'exigences prudentielles propres à cette catégorie d'institutions visant le renforcement de leur capacité d'absorption des pertes, des obligations spécifiques en matière de reporting réglementaire et de transparence ainsi que la mise en place de plans de redressement de crise interne ;
- le renforcement de la surveillance des risques transfrontaliers à travers le déploiement d'une approche basée sur les risques ;
- La mise en place de la fonction de résolution bancaire à l'effet de compléter le dispositif de traitement des difficultés des établissements de crédit ;
- la mise à niveau des systèmes d'information au regard des nouveaux enjeux de supervision pour servir de façon cohérente les orientations stratégiques et répondre aux nouveaux défis de la banque.

1.2- Objectif stratégique : Œuvrer pour une stratégie globale d'inclusion financière tout en renforçant la protection des consommateurs des services bancaires

Dans le cadre de cet objectif, la fonction de supervision bancaire contribue à la protection de la clientèle des établissements de crédit et à la promotion d'une finance durable. Les priorités dans ces domaines sont :

- la promotion d'une saine concurrence bancaire et la mise en place d'un dispositif de contrôle des pratiques des établissements de crédit en matière de protection de la clientèle ;
- la définition et le déploiement d'une feuille de route visant la prise en compte des risques climatiques et environnementaux.

2 - Revue de la structure organisationnelle de la supervision bancaire

L'adoption du nouveau plan stratégique s'est accompagnée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la mise en place d'une nouvelle organisation. La Direction de la Supervision Bancaire s'est recentrée sur la supervision micro-prudentielle, la protection de la clientèle et la résolution bancaire. Ainsi, les activités liées à la surveillance macro-prudentielle et à l'inclusion financière ont été érigées en tant que départements autonomes distincts de la supervision micro-prudentielle.

Cette nouvelle organisation s'est caractérisée par la création au sein de la Direction de la Supervision Bancaire d'un département dédié à la surveillance des banques d'importance systémique y compris leurs activités transfrontalières. En raison de l'importance des activités des trois groupes bancaires marocains en dehors des frontières, un service dédié a été créé pour assurer une veille active des risques émanant des implantations des banques à l'étranger, en ligne avec

les normes internationales. Ce département est en charge également du suivi et de l'évaluation des plans de redressement des crises internes que les banques d'importance systémique seront appelées à élaborer.

Un service a été également créé pour préparer la mise en place de la fonction de résolution et se charger des questions relatives au traitement des difficultés des établissements de crédit.

Un département des études et risques spécifiques a été mis en place. Il est chargé des travaux ayant trait aux études bancaires, à l'évaluation des risques transverses encourus par le secteur bancaire au titre des risques financiers, des risques informatiques et des risques susceptibles de porter atteinte à l'intégrité financière des établissements assujettis. Il assure également un accompagnement de l'observatoire des TPME créé par Bank Al-Maghrib et ses partenaires et le suivi de ses activités.

3 - Activité de supervision bancaire

Bank Al-Maghrib est chargée de la supervision de l'ensemble des établissements de crédit et organismes assimilés. A ce titre, elle délivre les agréments et les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, édicte les règles prudentielles et comptables, contrôle les établissements assujettis, sanctionne les infractions aux dispositions légales et réglementaires et traite les difficultés bancaires. Le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib a couvert en 2016 une population de 83 établissements de crédit et organismes assimilés répartis entre 19 banques, 33 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 10 établissements de paiement spécialisés dans l'intermédiation en matière de transfert de fonds, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

3.1- Agréments et approbations

L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'un processus dédié à l'instruction des demandes d'agrément pour exercer les activités de banques et de fenêtres participatives. A ce titre, un dossier type de demande d'agrément a été élaboré et transmis aux institutions financières nationales et internationales qui en ont exprimé l'intérêt. L'étude et l'analyse des dossiers ont couvert notamment l'actionnariat, la valeur ajoutée au marché marocain, la gouvernance et les risques. Des auditions ont également été organisées avec les postulants avant la présentation des dossiers au Comité des Etablissements de Crédit (CEC).

En date du 29 novembre 2016, a été tenue la réunion restreinte du CEC réservée à l'examen des dossiers de demandes d'agrément pour exercer les activités de banques et de fenêtres participatives. Lors de cette réunion, le comité a donné son avis favorable pour l'octroi de 5 agréments de banques et 3 agréments de fenêtres participatives.

Par ailleurs, au cours de l'année, Bank Al-Maghrib a procédé, après avis du comité précité, à l'octroi d'un agrément pour la fusion-absorption de deux banques membres d'un groupement et a refusé l'octroi d'agrément pour :

- la création au Maroc, par un établissement étranger, d'une société de financement spécialisée dans l'octroi de micro-financements ;
- la création d'une banque participative au Maroc par un établissement bancaire étranger ;
- l'extension de l'activité d'une société de financement à la location avec option d'achat.

Bank Al-Maghrib a également autorisé, après avis du CEC :

- l'acquisition par une banque marocaine de 50% du capital d'un établissement de crédit spécialisé basé en France ;
- la création par deux banques marocaines de filiales bancaires l'une au Tchad et l'autre au Cameroun ;
- l'ouverture, par une banque étrangère, d'un bureau de représentation au Maroc doté du statut Casablanca Finance City ;
- l'ouverture par une banque marocaine d'un bureau de représentation à Dubaï.

Au cours de cette année, a été également prononcée la décision de retrait d'agrément à une société de financement spécialisée dans les opérations de crédit à la consommation.

La Banque a, par ailleurs, émis son avis quant à la désignation des commissaires aux comptes par les établissements assujettis et a instruit, dans ce cadre, 18 dossiers pour le compte de 7 banques, 7 sociétés de financement, une société intermédiaire en matière de transfert de fonds, une association de micro-crédit et deux banques offshore.

Elle a également approuvé la nomination de 38 administrateurs et dirigeants dans 24 établissements de crédit, une société intermédiaire en matière de transfert de fonds et une association de micro-crédit.

3.2- Activité de contrôle

Le contrôle de Bank Al-Maghrib s'exerce aussi bien sur place que sur documents, en s'appuyant sur une approche basée sur les risques et axée sur les zones de vulnérabilité du système bancaire. Les axes prioritaires du contrôle permanent sont restés sensiblement les mêmes qu'en 2015 et ont porté sur les risques de crédit, de concentration et transfrontalier ainsi que sur les sujets de solvabilité, de gouvernance et de contrôle interne. Les thématiques transversales abordées ont été enrichies par de nouveaux sujets tels que la cybersécurité ou le renforcement de la surveillance du devoir de vigilance.

La surveillance permanente a été axée sur la compréhension des stratégies des groupes bancaires, ainsi que l'analyse de leurs profils de risques et de la robustesse des dispositifs de gestion de ces risques. Dans le cas où des vulnérabilités sont observées, les établissements de crédit sont appelés à entreprendre des mesures préventives ou correctives. Les éléments d'analyse et d'appréciation du profil de risque sont reflétés sous forme de notation indiquant de façon synthétique la situation financière et prudentielle des établissements de crédit.

Pour réaliser cette évaluation, le contrôle permanent tient compte des conclusions des missions de contrôle sur place, des données recueillies à travers le reporting financier et prudentiel transmis périodiquement par les établissements assujettis et des informations recueillies dans le cadre des réunions et des échanges avec les représentants et les commissaires aux comptes de ces établissements.

La surveillance permanente organise selon un programme annuel, des rencontres avec les fonctions clés des établissements de crédit notamment la fonction gestion globale des risques, la fonction financière, l'audit, la conformité et le contrôle permanent.

En étroite coordination avec les services du contrôle permanent, le contrôle sur place a conduit, au cours de cette année, 6 missions générales, 21 missions thématiques et une mission de vérification et de suivi des recommandations d'une précédente mission.

Les enquêtes thématiques menées auprès de 7 banques ont porté sur l'examen de la qualité des reportings réglementaires et prudentiels, l'appréciation de la qualité du portefeuille crédit et de la gouvernance des risques ainsi que l'évaluation du dispositif de gestion des risques de marché et de la gestion actif-passif en devises. Elles ont également couvert l'appréciation du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le contrôle de la conformité des banques au cadre légal régissant la protection du consommateur et la clôture de comptes de la clientèle.

Les missions générales ont couvert un ensemble de thématiques telles que la gouvernance, le contrôle interne, le dispositif de gestion des risques, le risque de crédit et la qualité des actifs, la comptabilité et les systèmes d'information.

Au cours de l'année 2016, la surveillance des risques de crédit, de concentration, de taux d'intérêt et transfrontaliers est demeurée au centre des activités de contrôle de Bank Al-Maghrib. Celle-ci a continué à mettre l'accent sur la mise en œuvre par les banques des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité et a accordé une attention particulière au devoir de vigilance et à l'intégrité financière. Par ailleurs, plusieurs travaux liés au risque de cybercriminalité ont été menés.

3.2.1 -Suivi de la gouvernance et du dispositif de gestion globale des risques

Bank Al-Maghrib a continué à suivre la mise en œuvre par les établissements de crédit des dispositions de la circulaire portant sur le contrôle interne ainsi que la directive sur la gouvernance, adoptées courant 2014. Aussi, la Banque a mené des actions de contrôle portant sur ces domaines ainsi que sur l'articulation des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein du système de gouvernance des établissements de crédit. Ces contrôles ont porté également sur le dispositif de gestion du risque opérationnel et le plan de continuité d'activité mis en place par les établissements de crédit.

3.2.2 -Suivi de la mise en œuvre des normes de Bâle III relatives aux fonds propres et à la liquidité

Bank Al-Maghrib a continué à suivre, pour la 3^{ème} année consécutive, la conformité des banques aux dispositions du régime de fonds propres transposé de Bâle III adoptées en 2014. A ce titre, elle s'est assurée du respect par les établissements de crédit des dispositions transitoires fixées sur la période 2014-2018. Certains établissements ont été appelés à procéder au renforcement de leur fonds propres prudentiels.

Bank Al-Maghrib a veillé également au respect par les banques de la norme de liquidité de court terme transposée de Bâle III (dit LCR).

3.2.3 -Contrôles portant sur les principaux risques encourus par les établissements de crédit

Dans une conjoncture économique toujours difficile, Bank Al-Maghrib a continué à approfondir sa surveillance du risque de crédit. Elle a appelé à une surveillance étroite de la qualité du portefeuille de crédit et à sa couverture par des provisions appropriées, tout en veillant à atténuer le risque de concentration au sein du système bancaire.

A ce titre, Bank Al-Maghrib a incité les banques à renforcer le rôle et les moyens de la fonction de gestion des risques, et à améliorer leur dispositif d'octroi et de surveillance des crédits, notamment par une meilleure gestion des dépassements sur les lignes de crédits, une identification et un suivi rapproché des créances restructurées, dont le recours devrait être conditionné par de fortes chances de récupération. Lors de ses missions de contrôle sur place, Bank Al-Maghrib s'assure de l'application des règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance dans les comptes appropriés.

Bank Al-Maghrib a attiré l'attention sur le recours aux opérations de dations en paiement et de ventes à réméré en tant qu'instrument de traitement des difficultés des débiteurs, et a incité les banques à définir une procédure de gestion, de valorisation, et d'écoulement du stock d'actifs repris dans le cadre de ces opérations. Elle a recommandé, par ailleurs, de limiter l'exposition globale sur de tels actifs.

La Banque a rappelé quelques établissements au respect de la règle de la division des risques. Elle a invité les banques à adopter, par voie conventionnelle, des règles de syndication des prêts aux entreprises dépassant un certain seuil.

Au cours des dernières années, la rentabilité des banques a enregistré une baisse du taux de marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle dans un contexte concurrentiel exacerbé par une croissance atone du crédit. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a attiré l'attention des banques sur leur exposition au risque de taux d'intérêt global dans un environnement de taux bas, inhérente en particulier aux encours de crédit à l'habitat octroyés à taux fixe sur de longues maturités.

3.2.4 - Surveillance transfrontalière

Dans le prolongement des actions menées les années précédentes, Bank Al-Maghrib a rehaussé sa surveillance des risques transfrontaliers, au vu du développement significatif des trois grands groupes bancaires marocains à l'étranger en particulier en Afrique subsaharienne. A cet effet, le dispositif de contrôle, s'appuyant sur une politique formalisée de surveillance basée sur les risques, a été renforcé à travers le déploiement d'une approche de scoring des implantations de ces groupes en Afrique, afin de rationaliser la démarche de suivi et de programmation des contrôles sur place conjoints avec les régulateurs étrangers.

La coopération avec les superviseurs étrangers a été renforcée par la conclusion de deux nouvelles conventions de coopération et la révision de deux autres accords, préalablement conclus, pour couvrir le traitement des difficultés bancaires et la coordination en matière de gestion des crises.

Parallèlement, les échanges avec les autorités de supervision des pays d'accueil se sont intensifiés, courant 2016, à travers notamment la tenue de conférences téléphoniques, avec la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine « CB-UMOA », la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale « COBAC » et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution « ACPR ». De même, Bank Al-Maghrib a organisé la tenue des collèges des superviseurs des trois groupes bancaires marocains pour la 3^{ème} année consécutive à l'effet d'examiner la situation financière et prudentielle de ces groupes, leurs stratégies et leur profil de risques.

Pour suivre l'évolution des conditions macro-financières des pays d'implantation et faire le point sur la présence des groupes bancaires marocains, au niveau du continent, le Comité Afrique, composé de Bank Al-Maghrib et des trois groupes bancaires marocains transfrontaliers, a tenu sa 3^{ème} réunion depuis sa création en 2014.

Le dispositif statistique interne à la banque relatif aux filiales bancaires en Afrique a été complété par la production d'un 3^{ème} rapport compilant leurs indicateurs de parts de marché, d'activité, de rentabilité et de risque.

La banque a continué à suivre à travers des réunions périodiques l'état d'avancement du plan d'harmonisation des dispositifs de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne au niveau des filiales des groupes bancaires marocains. En particulier, le dispositif de gestion du risque de crédit couvre notamment le déploiement des normes relatives à l'organisation, au schéma délégataire, au pilotage et au reporting ainsi que la mise en place de dispositifs de stress tests et de limites de concentration.

Certains groupes bancaires ont été appelés à la simplification des structures capitalistiques détenant leurs filiales en Afrique dont une partie a été réalisée en 2016.

D'un autre côté, Bank Al-Maghrib a participé aux collèges de superviseurs de deux groupes bancaires français présents au Maroc.

3.2.5- Devoir de vigilance et intégrité financière

Bank Al-Maghrib vérifie l'observation, par les établissements soumis à son contrôle, des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Sur ce volet, le contrôle permanent s'appuie notamment sur les réponses apportées par les établissements bancaires aux questionnaires de LBC/FT et sur leurs rapports annuels de contrôle interne. Leur analyse donne lieu à des entretiens approfondis avec les fonctions conformité et à des actions de suivi. Pour leur part, les contrôles sur place ont été élargis, en sus de l'appréciation des dispositifs de gestion des établissements de crédit, à la vérification d'un échantillon des opérations et transactions.

Cette année, L'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF) et Bank Al-Maghrib ont organisé des réunions bilatérales avec les banques à l'effet de discuter les difficultés rencontrées dans le cadre des échanges et reporting réglementaire. La Banque a également coordonné la réunion tenue entre l'UTRF, les responsables de la conformité des banques et les représentants de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement à l'effet d'échanger sur les dernières décisions prises par le Groupe EGMON¹⁷ lors de sa réunion tenue en février 2016 à Monaco. Elle a également organisé la rencontre que cette Unité a tenue avec le président de l'unité de traitement du renseignement financier français (Tracfin) à laquelle ont participé les représentants de la profession bancaire.

Cette année, les autorités marocaines ont aussi lancé un projet d'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT). Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a été chargée de coordonner les travaux menés pour évaluer les vulnérabilités du secteur financier.

¹⁷ Groupe des Cellules de Renseignement Financier (CRF) réuni, pour la première fois, à l'Egmont Arenberg Palace à Bruxelles, en Belgique.

3.2.6- Diligences relatives aux activités illégales de collecte de fonds du public

Face à la prolifération de certaines sociétés commerciales qui reçoivent des fonds de leurs clients en leur promettant des rendements exceptionnels réalisés à partir du placement de ces fonds, Bank Al-Maghrib a effectué des contrôles auprès des banques domiciliataires des comptes de ces sociétés à l'effet d'analyser les mouvements de ces comptes ainsi que leur profil d'activités.

Il ressort des éléments recueillis et des contrôles effectués que ces pratiques s'apparentent à l'exercice illégal de l'activité réglementée de collecte de fonds du public régie par la loi bancaire. Aussi, une saisine des autorités judiciaires a été effectuée à l'encontre de ces sociétés.

En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité les banques à observer une plus grande vigilance à l'égard des sociétés présentant le même profil, tant à l'entrée en relation que postérieurement.

3.2.7- Encadrement du risque de cybercriminalité

Le secteur financier connaît des changements profonds avec l'utilisation d'internet et des nouvelles technologies. Il est devenu fortement informatisé et la numérisation de ses processus d'entreprise est appelée à progresser. Le degré d'interconnexion entre les processus opérationnels des différents intervenants financiers devient également de plus en plus élevé.

Certes, cette informatisation permet d'innover et d'améliorer l'offre de services financiers et de contenir certains risques opérationnels. Elle fait néanmoins émerger de nouveaux risques, notamment ceux liés aux cyber-attaques.

Un cadre réglementaire national de la sécurité des systèmes informatiques a été mis en place couvrant le secteur bancaire, à l'instar des autres secteurs de l'économie.

Bank Al-Maghrib, en tant que coordinateur du secteur bancaire en matière de sécurité des systèmes d'information, est chargée de désigner et d'arrêter la liste des infrastructures d'importance vitale relevant de ce secteur.

Dans ce sillage, la Banque a établi avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information, relevant de l'Administration de la Défense Nationale, un projet de protocole de coopération à l'effet de définir un cadre général de coopération dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information. Ce cadre de coopération vise à promouvoir l'échange d'informations.

3.2.8- Suivi de la mise en œuvre des recommandations de Bank Al-Maghrib

Les établissements assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib ont été engagés à entreprendre des actions correctrices face aux constats relevés à travers les contrôles sur place et sur pièces. Un suivi régulier de la mise en œuvre, dans les délais fixés, des mesures de redressement est effectué à distance sur la base des mises au point transmises par les établissements ou, dans certains cas, par le biais de vérifications sur place.

Des sanctions peuvent être prononcées par la Banque en cas de manquements à des dispositions légales ou réglementaires. Cette année :

- 11 sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre de 2 banques, 3 sociétés de financement, 5 associations de micro-crédit et une société de transfert de fonds ;
- 2 sanctions pécuniaires ont été infligées à l'encontre de deux banques et ce, pour non-respect des exigences réglementaires.

4 - Travaux d'études pour le renforcement du cadre de traitement des difficultés des établissements de crédit

Bank Al-Maghrib est chargée de procéder au traitement des difficultés des établissements de crédit selon un cadre juridique fondé notamment sur les dispositions de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et celles du Code de Commerce. Ce cadre juridique prévoit :

- des mesures préventives à travers la préparation d'un plan de redressement ex-ante par les établissements d'importance systémique ou d'une taille significative ;
- la présentation, en cas de difficultés majeures, de plans ad-hoc de redressement sous l'égide du management et des actionnaires ;
- la nomination, le cas échéant, d'un administrateur provisoire ;
- des instruments juridiques à la disposition des autorités pour la restructuration des établissements de crédit ;
- une coordination entre les autorités de supervision du système financier en matière de gestion de crise ;
- une intervention d'un fonds collectif de garantie des dépôts au titre de l'indemnisation des déposants ou exceptionnellement au traitement des difficultés des établissements de crédit ;
- le retrait d'agrément, le cas échéant et la nomination d'un liquidateur.

A la lumière des enseignements tirés de la crise financière internationale, Bank Al-Maghrib, en coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances, a engagé un chantier visant à renforcer le dispositif de gestion de crise et de traitement des difficultés des établissements de crédit en convergence avec les normes du Conseil de la Stabilité Financière¹⁸ conformément aux préconisations du FMI et de la Banque Mondiale lors de la dernière mission d'évaluation du système financier conduite en 2015. Cette mission avait demandé de renforcer le cadre juridique par la mise en place d'un dispositif de résolution bancaire, visant à préserver la stabilité financière.

Encadré n°4 : Définition de la résolution bancaire

La résolution bancaire est définie, par le Conseil de la Stabilité Financière, comme étant un ensemble de règles juridiques, conférant à une autorité indépendante, dite autorité de résolution, le pouvoir et les instruments juridiques nécessaires pour assurer la continuité des fonctions financières et bancaires critiques en cas de défaillance d'une banque et éviter tout impact sur la stabilité financière, à travers des mécanismes permettant un recours limité au financement public.

En 2016, les grands axes de la réforme légale, visant à converger le dispositif de gestion de crise vers les standards internationaux, ont été identifiés avec l'assistance de la Banque Mondiale et du FMI.

La seconde étape consistera à mener une étude juridique sur les composantes de la réforme cible au vu du corpus législatif et réglementaire marocain.

5 - Protection de la clientèle des établissements de crédit

La loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur attribuent à Bank Al-Maghrib des compétences en matière de protection de la clientèle des établissements de crédit. Celles-ci portent principalement sur l'édiction de normes réglementaires en la matière et le contrôle de leur mise en application par les établissements de crédit.

Les normes réglementaires édictées portent sur :

- la transparence des établissements de crédit vis-à-vis de leur clientèle ;
- les exigences requises des établissements de crédit dans le cadre du traitement des réclamations émanant de la clientèle ;
- la médiation bancaire.

¹⁸ Groupement économique international créé lors de la réunion du G20 en avril 2009. Il regroupe 26 autorités financières nationales (banques centrale, ministères des finances, ...), plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

Bank Al-Maghrib est aussi chargée de procéder au traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit qui lui sont soumises.

En application des dispositions de la loi n°31-08 susvisée, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

Par ailleurs, le décret d'application de la loi n°31-08 attribue au niveau de son article 35, compétence à Bank Al-Maghrib pour veiller à l'application des dispositions régissant les établissements de crédit.

Les travaux effectués en matière de protection de la clientèle ont porté sur la vérification de la conformité des établissements de crédit aux dispositions légales et réglementaires, le traitement des réclamations de la clientèle et le suivi de l'activité du centre de médiation bancaire.

Par ailleurs, et sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, le GPBM a approuvé le 14 juillet 2016, le Code de la Mobilité Bancaire qui a pour objectif de stimuler la concurrence et d'améliorer la qualité des services bancaires.

5.1- Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit

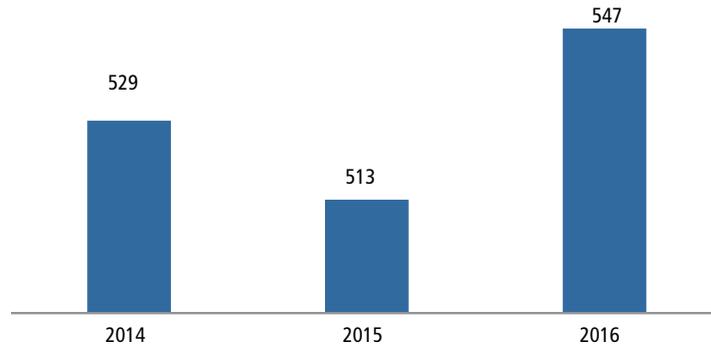
En 2016, la Direction de la Supervision Bancaire a procédé au traitement de :

- 547 réclamations de la clientèle des établissements de crédit contre 513 à fin 2015, soit +7% ;
- 321 demandes de recherche de comptes émanant des héritiers des personnes décédées, contre 322 en 2015, soit un quasi-maintien.

Par ailleurs, elle a assuré le traitement de 367 demandes de communication des comptes émanant des autorités judiciaires, contre 212 en 2015, soit une progression de 73%.

Au total, le nombre de demandes de tiers s'est établi à 1 235 demandes de tiers, contre 1 047 une année auparavant, soit un accroissement de 18%.

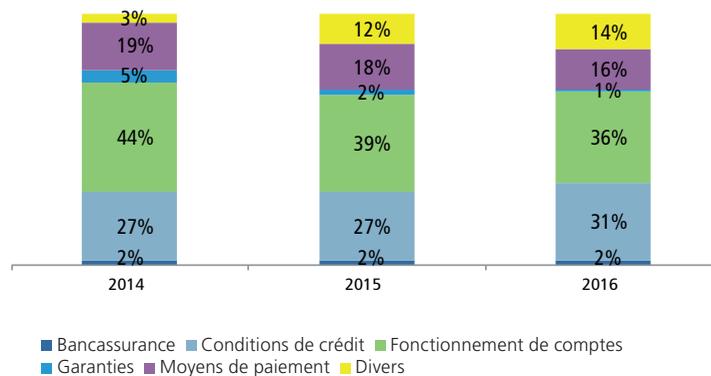
Graphique n°92 : Evolution du nombre de réclamations de la clientèle des établissements de crédit traitées par Bank Al-Maghrib



Plus de 96% des réclamations sont parvenues de la clientèle des personnes physiques et 81% concernent des relations avec les banques.

Près de 78% des réclamations ont été clôturées en faveur des plaignants, contre 70% en 2015.

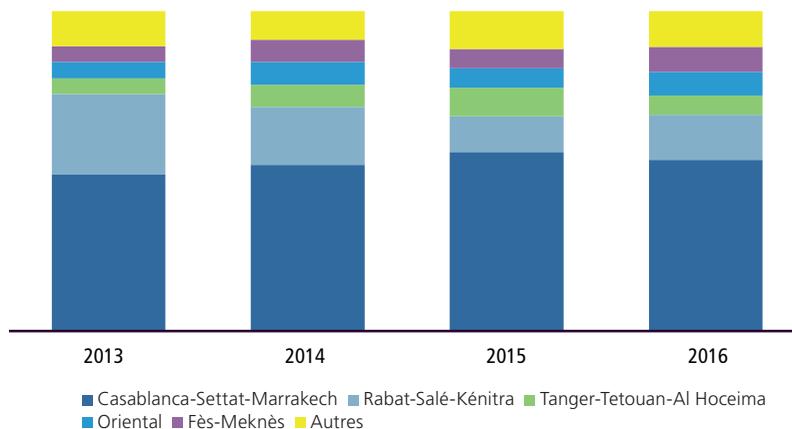
Graphique n°93 : Evolution du nombre de réclamations par catégorie



Les réclamations portant sur le fonctionnement de comptes ont vu leur part baisser à 36% du total, dont 57% concernant la clôture de comptes. Celles portant sur les conditions de crédit ont représenté 31% des réclamations reçues. Celles-ci sont liées notamment aux contestations de crédits, au prélèvement à tort d'échéances, de commissions ou d'agios ainsi qu'aux informations personnelles portées sur le fichier du credit bureau.

Les doléances relatives aux moyens de paiement représentent 16% des réclamations reçues, portant notamment sur l'utilisation des chèques (27%).

Dans un souci d'amélioration du processus de traitement des demandes de tiers, la Banque est en phase de développement d'une plateforme informatique, qui sera accessible aux établissements de crédit pour fluidifier l'instruction des réclamations de leur clientèle déposées auprès de Bank Al-Maghrib.

Graphique n°94 : Répartition régionale des réclamations

A l'instar des années précédentes, la répartition régionale des réclamations montre que la majorité des doléances provient de plaignants basés à Casablanca.

5.2 - Activité de la médiation bancaire

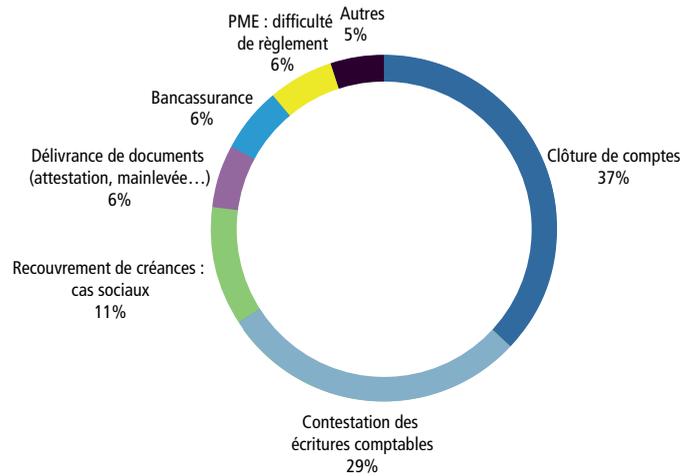
Au cours de l'année 2016, l'activité du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) a continué à augmenter aussi bien pour le 1^{er} compartiment dit « institutionnel », dont le recours est volontaire et à titre gratuit pour les différends portant sur un montant égal ou inférieur à 1 000 000 de dirhams, que pour le second compartiment dit « conventionnel », dont le recours est payant, portant sur un montant supérieur à 1 000 000 de dirhams.

Sur le 1^{er} compartiment, ce Centre a reçu 829 dossiers de demande de médiation contre 590 en 2015, pour des montants de litiges de l'ordre de 22 millions de dirhams (21 millions en 2015) et pour un montant total des accords transactionnels de plus de 8 millions de dirhams, contre 6 millions l'année précédente. Sur ce total, près de 298 ont été considérés, par le médiateur, complets et recevables, contre 216 dossiers en 2015. Sur le nombre total de dossiers complets et recevables, 166 dossiers ont été résolus avec succès, 62 dossiers n'ont pas fait l'objet de conciliation et 70 dossiers sont toujours en cours de traitement.

Les litiges reçus concernent essentiellement :

- la clôture des comptes (37% contre 29% en 2015) ;
- les contestations des écritures comptables (29%, au même niveau qu'en 2015) ;
- le recouvrement des créances relatives aux cas sociaux (11% contre 9% en 2015) ;
- la délivrance de documents tels que les attestations, les mainlevées... etc (6% contre 9% en 2015).

Graphique n°95 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire



Les demandes de médiation bancaire sont principalement déposées par des clients personnes physiques (91 %) et concernent à 87% les banques et 13% les sociétés de financement.

A l’image des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib, la majorité des dossiers reçus sont concentrés au niveau de la région de Casablanca, avec 47% contre 41% en 2015.

S’agissant du 2^{ème} compartiment dit « conventionnel », un dossier sur cinq reçus, a été résolu avec succès et a fait l’objet de la signature d’un protocole transactionnel par les parties. Il porte sur un montant global de 23 millions de dirhams.

5.3 - Adoption du code de la mobilité bancaire

Un code de la mobilité bancaire a été élaboré à l’initiative de Bank Al-Maghrib et adopté par le GPBM en juillet 2016, avec une date de mise en œuvre fixée début 2017.

A travers ce code, les banques prennent un ensemble d’engagements visant à assurer un traitement rapide et efficace des demandes de transfert de compte formulées par la clientèle mais aussi à effectuer les formalités nécessaires pour que les prélèvements opérés sur les comptes et les virements régulièrement reçus soient transférés sur le nouveau compte.

Cette mobilité concerne les comptes à vue ouverts par les particuliers. Le rachat de crédit demeure régi par les dispositions contractuelles liant le client à sa banque.

5.4 - Accompagnement dans la mise en œuvre de la loi sur la protection des consommateurs

Bank Al-Maghrib a accompagné le secteur bancaire pour se préparer au respect des dispositions de la loi n°31-08, dont les textes d'application portant sur son chapitre « Endettement » sont entrés en vigueur en avril 2016.

Pour une application uniforme de ces textes, des réunions entre Bank Al-Maghrib et les acteurs bancaires ont été tenues à l'effet de coordonner la mise en œuvre des dispositions relatives :

- au remboursement par anticipation d'un prêt ;
- au traitement des impayés et de la défaillance de l'emprunteur ;
- au délai de rétractation et de conclusion du contrat de prêt ;
- à la transformation de l'offre préalable de crédit en contrat de crédit.

La Banque a également contribué aux travaux d'amendement de la loi n°31-08 lancés par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique pour un alignement de ses dispositions aux standards internationaux en la matière.

5.5 - Vérifications auprès des établissements de crédit portant sur le dispositif de protection de la clientèle

En parallèle, Bank Al-Maghrib a mené des missions de vérification portant sur la conformité des établissements de crédit aux dispositions réglementaires en matière de protection de la clientèle. Ces missions ont concerné essentiellement le respect des dispositions de la loi n°31-08, celles de l'article 503 de la loi n°15-95 formant Code de commerce relatives à la clôture de comptes, ainsi que la conformité aux exigences réglementaires relatives au traitement des réclamations de la clientèle.

Les vérifications menées auprès de certains établissements de crédit ont relevé des non-conformités, notamment en ce qui concerne la clôture des comptes débiteurs non mouvementés au crédit depuis plus de 12 mois. Bank Al-Maghrib a demandé dans ce cadre aux établissements de crédit concernés de mettre à niveau leur processus de clôture des comptes.

S'agissant du traitement des réclamations, quelques établissements de crédit contrôlés ont été appelés à améliorer leurs dispositifs afin de respecter les délais réglementaires y afférents.

6 - Travaux de mise en route de l'Observatoire de la TPME

En 2016, Bank Al-Maghrib a contribué, aux cotés des parties concernées, à la mise en route de l'Observatoire Marocain de la TPME (OMTPME) créé par 11 membres fondateurs¹⁹.

Encadré n°5 : Observatoire de la TPME

L'OMTPME a pour objet de centraliser les données et informations sur l'environnement des TPME au plan national et régional et d'établir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les conditions de leur accès au financement bancaire et aux mécanismes d'accompagnement. Les produits et les services qu'il va fournir permettront de dégager une vision globale, commune et partagée au plan national, sur la question du financement des TPME.

L'Observatoire vise à remédier au manque de données fiables et régulières sur les TPME au Maroc et à améliorer l'accès à diverses prestations de services et d'informations.

Cette année a été marquée par la tenue du 1^{er} Conseil d'Administration de l'OMTPME en juin 2016. Cette instance en a approuvé la mission et la gouvernance, le cadre global d'échange de données avec les partenaires, le budget financier et le plan stratégique triennal 2016-2019.

Pour lui permettre de réaliser ses missions, Bank Al-Maghrib a engagé avec les principaux fournisseurs de données²⁰ les travaux pour la mise en place de conventions d'échange de données basées sur un cadre juridique de coopération pérenne.

Parallèlement, les travaux préalables au lancement d'une étude du système d'information cible de l'observatoire ont été engagés.

Depuis novembre 2016, l'Observatoire a été également doté de ses propres ressources et d'une équipe opérationnelle.

7 - Promotion de la finance durable

A l'occasion de la présidence marocaine de la 22^{ème} session de la Conférence des Parties (COP 22), Bank Al-Maghrib a été chargée de coordonner l'élaboration de la feuille de route du secteur financier marocain en faveur du climat, à laquelle les régulateurs et professionnels du secteur financier ont contribué.

¹⁹ Maroc PME, Bank Al-Maghrib, CCG, OMPIC, CNSS, CGEM, GPBM, Ministères des Affaires Générales et de la Gouvernance, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique et le HCP

²⁰ DGI, OMPIC, CNSS, Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, HCP et Bank Al-Maghrib

Cette feuille de route vise à promouvoir une finance durable à même de soutenir et d'accompagner le Royaume dans sa transition vers une économie bas carbone.

Au plan national, 5 axes majeurs ont été identifiés pour permettre au secteur financier d'accompagner l'adhésion de notre pays aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique :

- Extension de la gouvernance fondée sur les risques pour couvrir les risques socio-environnementaux ;
- Développement d'instruments et de produits financiers durables ;
- Promotion de l'inclusion financière en tant que vecteur du développement durable ;
- Renforcement des capacités dans le domaine de la finance durable ;
- Renforcement de la transparence et la discipline de marché.

Au plan africain, et dans le cadre des efforts du Maroc pour promouvoir une coopération régionale Sud-Sud, Bank Al-Maghrib et le secteur bancaire se sont engagés à développer les échanges et le partage d'expérience avec leurs homologues du continent dans le domaine du développement durable.

8 - Concertation avec les associations professionnelles

Bank Al-Maghrib a tenu, au cours de l'année 2016, des réunions avec les associations professionnelles pour échanger sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement le secteur bancaire.

Avec le GPBM, les sujets examinés ont porté sur les préparatifs à la transition vers un régime de change flexible, les principales réformes réglementaires, l'inclusion financière, la protection de la clientèle et le développement des moyens de paiement.

L'accent a été également mis, au cours de cette année, sur les travaux préparatoires au démarrage de l'activité bancaire participative, les enjeux de la finance durable et digitale ainsi que l'évolution du crédit et le financement des TPME.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a organisé une rencontre tripartite avec la CGEM et le GPBM, le 26 janvier 2016 à Casablanca, sous le thème « Comment renforcer la compréhension entre les banques et l'entreprise ? ».

Encadré n°6 : Rencontre tripartite BAM-GPBM-CGEM sur le financement de l'économie

Cette rencontre a vu la participation des fédérations sectorielles de la CGEM et des représentants de la CCG et de Maroc PME.

Les échanges ont porté sur les facteurs explicatifs du ralentissement de l'encours des crédits bancaires, du côté de l'offre et de la demande, du point de vue des différentes parties prenantes durant les dernières années et sur les mesures susceptibles de relancer le financement de l'économie.

Suite à cette réunion, une commission tripartite composée de Bank Al-Maghrib, CGEM et GPBM a œuvré à décliner les propositions dégagées lors de la rencontre sous forme d'un plan d'actions et des mesures concrètes à même de soutenir le financement des entreprises en général et des TPME en particulier.

A cet effet un mémorandum a été établi et adressé au Gouvernement en juin 2016. Ce document fait le point sur les mesures prises par les parties publiques et privées pour appuyer la TPME et promouvoir son accès au financement et propose une série de nouvelles mesures décidées par Bank Al-Maghrib, le GPBM et la CGEM pour soutenir davantage le financement des entreprises, en particulier les TPME. Ce mémorandum a également proposé au Gouvernement d'autres mesures qui sont à même de participer valablement à la relance du financement de l'économie.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de financement, les échanges ont concerné l'entrée en vigueur des textes régissant les mesures de protection du consommateur, le nouveau statut d'établissement de paiement introduit par la loi bancaire et la constitution d'une association professionnelle propre à ces établissements.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit, les échanges ont porté sur le développement du secteur, ses perspectives et les réformes légale et réglementaire y afférentes ainsi que sur les réalisations du Réseau Mutuel Solidaire (RMS), dont l'objet est de permettre aux structures de petites tailles opérant dans le secteur de se doter de dispositifs adéquats, notamment en terme de système d'information, à un coût abordable.

9 - Coopération internationale

Dans le cadre de la coopération internationale, Bank Al-Maghrib a pris part à plusieurs manifestations organisées par les banques et organismes étrangers.

La Banque a pris part à la 12^{ème} réunion de haut niveau portant sur la stabilité financière et la supervision bancaire dans les pays de la région arabe, organisée à Abou Dhabi conjointement par le Fonds Monétaire Arabe et l'Institut de Stabilité Financière relevant de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les principaux sujets traités ont porté notamment sur les défis de la supervision suite à l'implémentation des normes de Bâle III, l'émergence de nouveaux risques liés au développement des innovations technologiques dans le secteur financier et les challenges qui en découlent en matière de stabilité financière dans la région arabe.

La Banque a également participé au 4^{ème} séminaire annuel de haut niveau des superviseurs des pays de l'Euro méditerranée co-organisé par la Banque de France et la Banque Mondiale qui a porté cette année sur le financement de l'économie post-crise. Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté notamment sur l'impact des nouvelles règles prudentielles sur le financement de l'économie, l'accès aux marchés de capitaux et le financement des infrastructures.

Dans le cadre des échanges d'expériences, la Banque a participé à un workshop organisé par la COBAC sur les nouveautés réglementaires introduites en zone CEMAC et y a partagé son expérience en matière de surveillance transfrontalière.

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, Bank Al-Maghrib a participé aux réunions plénières du GAFIMOAN ainsi qu'aux travaux des différents groupes de travail, tenus à Qatar en 2016. De même, la Banque a participé à la réunion de l'Union des Banques Arabes à Amman sur le de-risking²¹, dont l'objet était d'échanger sur les mesures pouvant être mises en place par les régulateurs pour minimiser les risques y afférents.

Elle a, par ailleurs, participé à des enquêtes et questionnaires administrés au niveau régional et international portant sur des sujets variés. Ces enquêtes au nombre de 7 ont porté sur :

- 4 enquêtes menées par le FMA sur le financement de la TPME, l'impact des Fintech sur la supervision bancaire, les défis liés à l'implémentation de Bâle III ainsi que les conséquences des pratiques de De-risking conduites par les correspondants bancaires étrangers sur les banques opérant dans les pays arabes ;
- une enquête menée par le Comité de Bâle au sujet des arrangements entre les autorités de supervision des pays d'origine et des pays d'accueil ;
- une enquête menée par le Comité de Stabilité Financière sur les relations de correspondant banking ;

²¹ De-risking correspond à une situation où les institutions financières rompent ou limitent leurs relations d'affaires avec certaines catégories de clients pour non-respect des règles de conformité.

- une enquête menée par la Bundesbank portant sur la coopération technique des banques centrales.

Dans le cadre des échanges d'expériences, la Banque a reçu deux cadres de la Banque de la République du Burundi pour s'enquérir de ses pratiques de supervision bancaire et de son expérience dans la conduite des réformes de Bâle III.

10 - Ressources humaines de la Direction de la Supervision Bancaire

Le nombre total des agents de la DSB s'est établi, à fin décembre 2016, à 94 agents. Près des deux tiers de cet effectif est en charge des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études et 10% est affecté aux activités du support.

Près de 76 % de l'effectif de la DSB sont d'un âge inférieur à 45 ans et près de 48% sont des femmes.

Dans un contexte d'évolution permanente des réglementations bancaires nationales et internationales et des pratiques de supervision, près de 92% de l'effectif de la DSB a bénéficié d'une formation au cours de 2016. Ce programme a couvert les domaines de la finance participative en matière de supervision, de gestion des risques et d'ALM, la réglementation prudentielle y compris les accords de Bâle II et III, la résolution bancaire, la supervision bancaire transfrontalière, la protection des consommateurs des services financiers et la cybersécurité.

Le plan de formation a couvert cette année plus de 54 thématiques en lien avec le plan stratégique 2016-2018 et les projets qui en découlent.

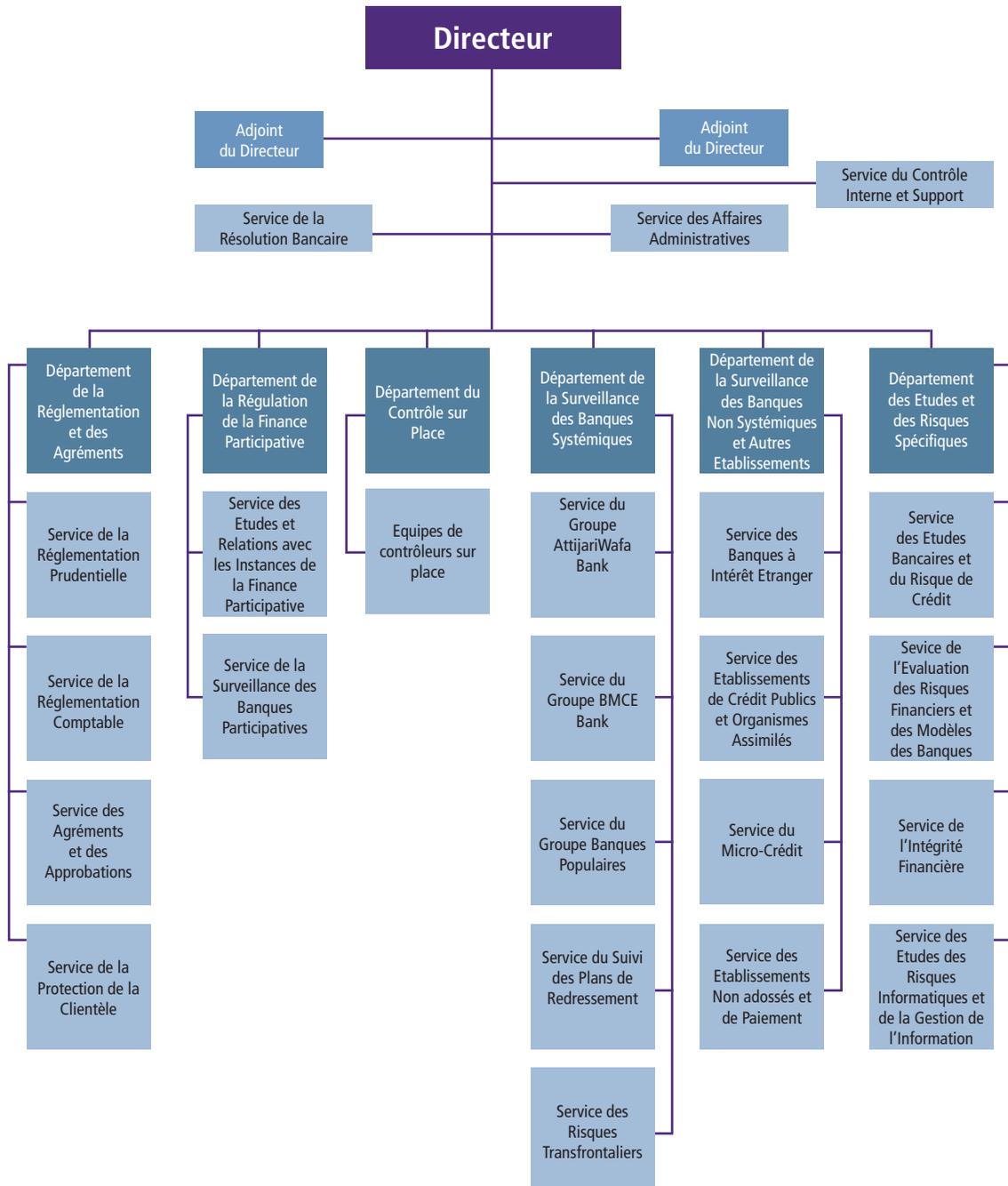
La Direction de la Supervision Bancaire a également contribué à la formation des étudiants, en accueillant 35 stagiaires en 2016, dont 7 au titre de stages de fin d'études.

بنك المغرب

ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Liste des établissements de crédit agréés - Décembre 2016

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWafa BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerkouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerkouni - Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II - 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekroun - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie - Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	Boulevard Derfoufi - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT - KENITRA	3, Avenue de Tripoli - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	2, Avenue d'Alger - Rabat
CFG BANK	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I - Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil - Hay Ryad Rabat
MEDIAFINANCE	27, Boulevard Moulay Youssef, 20060
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGMB »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca
BANCOSABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12ème étage - Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CAIXA BANK S.A »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
OMNIUM FINANCIER POUR L'ACHAT A CREDIT « FINACRED »	18, Rue de Rocroy, Belvédère- Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid - Aïn Sebaa - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASLIF »	29, Boulevard Moulay youssef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « CREDIT EQDOM »	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	122, Avenue Moulay Hassan 1 ^{er} - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef - Résidence Adriana 1 ^{er} étage - CP. 20060 Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II , Lot N°3, Route de Nouaceur - Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	203, boulevard Bourgogne Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid -20050 Casablanca
NAPS SA	16, Rue Abdelhak Ben Mahyou, Palmier - Casablanca
WAFACASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

Liste des Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER - BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE (S.G.T O.S)	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCESSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCESSALE O.S BMCE)	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Rue Cellini, Sidi Boukhari - Tanger

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AMANA MICROFINANCE	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38 Boulevard Abdelmounen, Appt 23, 4 ^{ème} étage Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115, Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
ATTADAMOUNE « Association Marocaine de Solidarité Sans Frontières »	1,Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1 ^{er} étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab KHENIFRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux- Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1 ^{er} Etage N° 1 TETOUAN
ATTAWFIK MICRO FINANCE	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI » micro-crédit	Avenue Hassan 2, Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N° 34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	Im. Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
TAWADA	N° 119, avenue de la Résistance, appartement 27 RABAT
BAB RIZK JAMEEL	82, Rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen, CASABLANCA
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Immeuble A 2 ^{ème} étage apprt 2 - Kenitra

Liste des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse
DAMANE CASH	212, Avenue Mohamed V - Résidence Elite. Bureau 211 - Guéliz - Marrakech
EUROSOL	Résidence Ahssan Dar, Appart 3 et 4 ; Av Hassan II Rabat
QUICK MONEY	16/18 Lot. Attaoufik Espace Jet Business Class - Sidi Maarouf - Casablanca
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui. 6ème étage - Casablanca
CASH PLUS	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux- Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca
MONEYON MAROC	52, Boulevard Zerkoutoni Espace Erreada - Casablanca
Barid Cash	202, Boulevard Roudani Casablanca
UAE Exchange Morocco	36, Boulevard El Massira Khadra, 2 ^{ème} étage - Casablanca
Maroc Traitement de Transactions "M2T"	Technopark, route de Nouaceur, BP 16430 - Casablanca

Autres établissements

Dénomination sociale	Adresse
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
CAISSE CENTRALE DE GARANTIE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

Bilan cumulé des banques - Activité Maroc
Au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2015	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	26 975 357	38 732 560
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	152 094 704	145 824 047
. A vue	35 240 974	21 396 193
. A terme	116 853 730	124 427 854
Créances sur la clientèle	692 108 931	712 632 562
. Crédits de trésorerie et à la consommation	223 399 068	222 079 987
. Crédits à l'équipement	165 089 537	177 077 996
. Crédits immobiliers	240 053 877	246 182 643
. Autres crédits	63 566 449	67 291 936
Créances acquises par affacturage	3 236 474	3 811 370
Titres de transaction et de placement	152 628 689	180 874 442
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	85 356 775	92 477 388
. Autres titres de créance	11 057 210	15 358 293
. Titres de propriété	56 214 704	73 038 761
Autres actifs	19 120 554	20 231 443
Titres d'investissement	36 291 718	27 326 364
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	33 195 000	25 865 539
. Autres titres de créance	3 096 718	1 460 825
Titres de participation et emplois assimilés	34 812 043	37 321 050
Créances subordonnées	963 075	799 812
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 568 028	833 305
Immobilisations incorporelles	5 324 804	5 393 924
Immobilisations corporelles	20 349 223	24 978 150
Total de l'Actif	1 145 473 600	1 198 759 029

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2015	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13	17
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	102 842 769	93 687 199
. A vue	28 374 133	25 054 751
. A terme	74 468 636	68 632 448
Dépôts de la clientèle	819 212 088	854 080 506
. Comptes à vue créditeurs	473 453 960	511 025 522
. Comptes d'épargne	137 761 651	145 552 515
. Dépôts à terme	182 880 003	172 066 035
. Autres comptes créditeurs	25 116 474	25 436 434
Titres de créance émis	49 721 312	52 645 615
. Titres de créance négociables	41 566 729	43 521 329
. Emprunts obligataires	6 125 877	7 416 238
. Autres titres de créance émis	2 028 706	1 708 048
Autres passifs	19 922 486	31 595 321
Provisions pour risques et charges	9 882 740	11 311 640
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 648 498	3 213 980
Dettes subordonnées	30 249 780	34 388 647
Ecart de réévaluation	420	421
Réserves et primes liées au capital	70 045 939	73 715 910
Capital	25 739 312	25 956 933
Actionnaires. Capital non versé (-)	-48 000	-48 000
Report à nouveau (+/-)	5 850 967	5 907 963
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	42 996	45 265
Résultat net de l'exercice (+/-)	9 362 280	12 257 612
Total du Passif	1 145 473 600	1 198 759 029

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2015	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES	203 200 298	236 141 431
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 334 804	3 019 250
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	78 086 599	96 783 044
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	38 167 934	47 252 580
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	82 558 850	88 947 732
Titres achetés à réméré	78 357	78 357
Autres titres à livrer	973 754	60 468
ENGAGEMENTS RECUS	64 823 498	78 316 188
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 085 342	5 296 486
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	53 064 233	63 378 357
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	8 269 387	9 639 797
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	1 404 536	1 548

Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

	31/12/2015	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	46 655 565	44 640 842
- Intérêts et charges assimilées	16 256 956	14 907 757
Marge d'intérêt	30 398 609	29 733 085
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	480 215	439 894
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	469 209	395 163
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	11 006	44 731
+ Commissions perçues	6 419 146	6 970 190
- Commissions servies	477 231	671 645
Marge sur commissions	5 941 915	6 298 545
± Résultat des opérations sur titres de transaction	2 728 137	4 364 813
± Résultat des opérations sur titres de placement	1 137 407	1 700 457
± Résultat des opérations de change	1 996 875	1 773 423
± Résultat des opérations sur produits dérivés	403 168	16 409
Résultat des opérations de marché	6 265 587	7 855 102
+ Divers autres produits bancaires	2 960 256	6 354 843
- Diverses autres charges bancaires	2 001 346	2 181 854
PRODUIT NET BANCAIRE	43 576 027	48 104 452
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	665 956	297 247
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	994 563	510 784
- Autres charges d'exploitation non bancaire	152 838	364 054
- Charges générales d'exploitation	21 380 853	22 220 763
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	23 702 855	26 327 666
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-8 055 636	-7 501 605
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-354 369	-1 247 363
RESULTAT COURANT	15 292 850	17 578 698
RESULTAT NON COURANT	-1 363 099	-479 923
- Impôts sur les résultats	4 567 474	4 841 164
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 362 277	12 257 611

Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2015	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	171 614	166 946
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 664 083	4 864 071
. A vue	1 797 756	1 308 831
. A terme	3 866 327	3 555 240
Créances sur la clientèle	31 374 487	31 717 470
. Crédits de trésorerie et à la consommation	27 910 332	27 888 591
. Crédits à l'équipement	769 533	924 710
. Crédits immobiliers	1 623 129	1 800 093
. Autres crédits	1 071 493	1 104 076
Créances acquises par affacturage	5 611 858	4 921 187
Titres de transaction et de placement	854 652	1 033 537
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	207	207
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété	854 234	1 033 119
Autres actifs	3 409 714	3 867 393
Titres d'investissement	179 624	219 127
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	179 624	219 127
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	132 688	143 671
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	53 671 712	57 637 077
Immobilisations incorporelles	784 863	790 080
Immobilisations corporelles	634 211	637 845
Total de l'Actif	102 489 506	105 998 404

	En milliers de dirhams	
PASSIF	31/12/2015	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	12
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	58 553 930	63 800 149
. A vue	8 841 448	6 232 264
. A terme	49 712 482	57 567 885
Dépôts de la clientèle	8 283 460	9 421 202
. Comptes à vue créditeurs	1 282 559	1 122 810
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	245 233	222 573
. Autres comptes créditeurs	6 755 668	8 075 819
Titres de créance émis	16 196 250	11 942 089
. Titres de créance négociables	14 499 859	11 708 300
. Emprunts obligataires	1 648 305	208 436
. Autres titres de créance émis	48 086	25 353
Autres passifs	6 232 099	7 198 249
Provisions pour risques et charges	396 594	442 106
Provisions réglementées	24 741	12 473
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	173 244	173 028
Dettes subordonnées	1 020 608	962 151
Ecarts de réévaluation	114 232	16 957
Réserves et primes liées au capital	4 279 056	4 543 715
Capital	3 832 858	3 944 106
Actionnaires. Capital non versé (-)	-1	-1
Report à nouveau (+/-)	1 884 498	1 899 109
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	738	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 497 199	1 643 059
Total du Passif	102 489 506	105 998 404

Etat des Soldes de Gestion des sociétés de financement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

	31/12/2015	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	3 852 910	3 817 554
- Intérêts et charges assimilées	3 171 756	2 925 925
Marge d'intérêt	681 154	891 629
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	18 243 783	18 529 204
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	15 069 692	15 281 348
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3 136 352	3 247 856
+ Commissions perçues	1 996 575	2 228 417
- Commissions servies	612 486	681 527
Marge sur commissions	1 384 089	1 546 890
± Résultat des opérations sur titres de transaction	8 143	9 854
± Résultat des opérations sur titres de placement	19 123	18 674
± Résultat des opérations de change	-3 181	12 358
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	24 085	40 886
+ Divers autres produits bancaires	123 753	129 716
- Diverses autres charges bancaires	11 010	11 063
PRODUIT NET BANCAIRE	5 338 423	5 845 914
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	5 451	13
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	69 037	93 816
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 708	26 034
- Charges générales d'exploitation	2 144 648	2 315 102
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 266 555	3 598 607
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-799 131	-883 666
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-72 791	-39 500
RESULTAT COURANT	2 394 633	2 675 441
RESULTAT NON COURANT	9 136	-38 064
- Impôts sur les résultats	906 570	994 318
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 497 199	1 643 059

Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2015	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	58 061	74 621
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	592 509	702 854
. A vue	550 799	655 562
. A terme	41 710	47 292
Créances sur la clientèle	28 832 305	28 944 508
. Crédits de trésorerie et à la consommation	27 612 585	27 593 408
. Crédits à l'équipement	344 838	451 640
. Crédits immobiliers	27 539	25 982
. Autres crédits	847 343	873 478
Créances acquises par affacturage	400 014	389 743
Titres de transaction et de placement	1 181	181 323
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	207	207
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	974	181 116
Autres actifs	2 529 728	2 850 457
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	16 004	16 104
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	10 830 379	13 496 073
Immobilisations incorporelles	353 556	340 455
Immobilisations corporelles	392 931	372 348
Total de l'Actif	44 006 668	47 368 486

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2015	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	12
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 243 929	21 317 573
. A vue	1 102 882	979 267
. A terme	17 141 047	20 338 306
Dépôts de la clientèle	6 021 100	6 944 276
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	6 021 100	6 944 276
Titres de créance émis	9 479 423	8 020 002
. Titres de créance négociables	9 479 423	8 020 002
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	3 115 681	3 727 690
Provisions pour risques et charges	137 200	136 821
Provisions réglementées	24 054	12 015
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	627 098	634 011
Ecarts de réévaluation	114 232	16 957
Réserves et primes liées au capital	2 728 084	2 980 236
Capital	1 916 486	1 947 734
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	747 282	756 286
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	738	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	851 361	874 873
Total du Passif	44 006 668	47 368 486

Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

	31/12/2015	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	3 206 843	3 225 370
- Intérêts et charges assimilées	1 239 113	1 172 196
Marge d'intérêt	1 967 730	2 053 174
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 796 068	3 973 735
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 388 350	3 572 828
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	407 718	400 907
+ Commissions perçues	632 433	733 556
- Commissions servies	58 394	53 149
Marge sur commissions	574 039	680 407
± Résultat des opérations sur titres de transaction	684	1 908
± Résultat des opérations sur titres de placement	2 587	0
± Résultat des opérations de change	-35	17
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	3 236	1 925
+ Divers autres produits bancaires	110 967	115 668
- Diverses autres charges bancaires	8 815	9 142
PRODUIT NET BANCAIRE	3 054 875	3 242 939
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	5 451	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	18 524	25 377
- Autres charges d'exploitation non bancaire	27	9 753
- Charges générales d'exploitation	1 225 744	1 299 352
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 853 079	1 959 211
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-502 737	-521 410
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-42 934	14 354
RESULTAT COURANT	1 307 408	1 452 155
RESULTAT NON COURANT	34 723	-99 859
- Impôts sur les résultats	490 769	477 423
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	851 362	874 873

Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2015	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	124	44
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 529	1 530
. A vue	1 529	1 530
. A terme		
Créances sur la clientèle	87 227	43 930
. Crédits de trésorerie et à la consommation	17 247	7 060
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	16 985	14 651
. Autres crédits	52 995	22 219
Créances acquises par affacturage	37 771	152 578
Titres de transaction et de placement	211	211
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété		
Autres actifs	632 139	740 349
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	18 223	18 223
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	42 841 333	44 141 004
Immobilisations incorporelles	158 602	157 519
Immobilisations corporelles	107 548	134 488
Total de l'Actif	43 884 707	45 389 876

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2015	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31 155 549	35 050 951
. A vue	3 241 428	3 811 557
. A terme	27 914 121	31 239 394
Dépôts de la clientèle	513 837	518 307
. Comptes à vue créditeurs	38 401	77 645
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	245 233	222 573
. Autres comptes créditeurs	230 203	218 089
Titres de créance émis	6 509 463	3 714 701
. Titres de créance négociables	5 020 436	3 688 298
. Emprunts obligataires	1 440 941	1 050
. Autres titres de créance émis	48 086	25 353
Autres passifs	2 175 390	2 445 995
Provisions pour risques et charges	142 739	169 661
Provisions réglementées	687	458
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	68 571	70 552
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 379 481	1 388 560
Capital	910 095	910 095
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	775 562	778 116
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	253 333	342 479
Total du Passif	43 884 707	45 389 876

Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

	31/12/2015	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	7 353	6 646
- Intérêts et charges assimilées	1 648 765	1 530 431
Marge d'intérêt	-1 641 412	-1 523 785
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 408 946	14 554 200
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 681 342	11 708 520
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 727 604	2 845 680
+ Commissions perçues	12 191	5 956
- Commissions servies	8 265	7 065
Marge sur commissions	3 926	-1 109
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	46	43
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	46	43
+ Divers autres produits bancaires	4 100	3 773
- Diverses autres charges bancaires	268	205
PRODUIT NET BANCAIRE	1 093 996	1 324 397
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	5 678	3 700
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 333	2 131
- Charges générales d'exploitation	335 623	360 353
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	762 718	965 613
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-280 948	-324 989
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-21 029	-42 921
RESULTAT COURANT	460 741	597 703
RESULTAT NON COURANT	-35 796	-3 909
- Impôts sur les résultats	171 612	251 315
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	253 333	342 479

Bilan consolidé des 9 groupes bancaires Au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2015	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	42 810 158	53 678 953
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	114 798 273	139 906 100
Instruments dérivés de couverture	7 207	2 938
Actifs financiers disponibles à la vente	92 819 173	108 345 085
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	78 783 669	65 185 171
Prêts et créances sur la clientèle	886 552 109	923 864 382
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	58 157 252	50 881 786
Actifs d'impôt exigible	2 724 838	2 736 497
Actifs d'impôt différé	2 905 300	3 290 831
Comptes de régularisation et autres actifs	26 035 435	25 881 232
Actifs non courants destinés à être cédés	98 622	153 761
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 790 144	1 860 468
Immeubles de placement	8 147 605	8 703 072
Immobilisations corporelles	29 419 144	33 562 124
Immobilisations incorporelles	4 200 358	4 584 804
Ecarts d'acquisition	9 499 978	9 562 831
Total de l'actif	1 358 749 265	1 432 200 035

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2015	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	715 430	699 729
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 248 450	3 229 375
Instrumentes dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	135 256 780	134 850 799
Dettes envers la clientèle	933 478 144	972 610 584
Titres de créance émis	50 417 945	50 590 498
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	2 900 516	4 157 536
Passifs d'impôt différé	4 909 137	5 827 735
Comptes de régularisation et autres passifs	27 970 236	38 882 441
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	18 519
Provisions techniques des contrats d'assurance	24 720 782	29 326 380
Provisions	6 198 756	7 111 949
Subventions et fonds assimilés	2 843 947	3 402 252
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	31 014 838	35 330 488
Capitaux propres	135 074 302	146 161 530
Capitaux propres part du groupe	116 306 063	124 233 013
Capital et réserves liées	67 892 235	69 684 795
Réserves consolidées	34 581 352	39 927 720
Gains ou pertes latents ou différés	2 354 634	2 453 103
Résultat de l'exercice	11 477 842	12 167 395
Intérêts minoritaires	18 768 239	21 928 737
Total du passif	1 358 749 265	1 432 200 035

Compte de résultat consolidé des 9 groupes bancaires

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

En milliers de dirhams

	31/12/2015	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	63 104 696	62 722 248
- Intérêts et charges assimilées	20 954 462	20 104 063
MARGE D'INTERET	42 150 234	42 618 185
+ Commissions (Produits)	11 661 262	12 782 987
- Commissions (Charges)	1 346 969	1 617 167
MARGE SUR COMMISSIONS	10 314 293	11 165 820
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 588 269	6 259 805
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 304 463	2 209 125
+ Produits des autres activités	9 593 188	12 860 300
- Charges des autres activités	7 856 079	11 524 901
PRODUIT NET BANCAIRE	61 094 369	63 588 334
- Charges générales d'exploitation	27 822 639	28 953 549
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3 180 770	3 323 646
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	30 090 960	31 311 139
- Coût du risque	10 369 357	9 940 338
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 721 603	21 370 801
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	182 196	207 543
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	421 956	-46 171
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-31 741
RESULTAT AVANT IMPOT	20 325 755	21 500 432
- Impôts sur les résultats	6 808 225	7 178 700
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	-29 874
RESULTAT NET	13 517 530	14 291 858
- Intérêts minoritaires	2 039 688	2 124 463
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	11 477 842	12 167 395

Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

	2014	2015	2016
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	13,8	13,7	14,2
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	11,6	11,4	11,5
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	19,2	17,8	17,3
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	6,9	7,4	7,6
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	5,7	5,4	5,7
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	12,2	10,7	11,2
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	17,6	16,6	16,2
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	4,7	4,5	4,7
Prêts au secteur du commerce	6,6	6,4	6,4
Prêts au secteur du tourisme	2,4	1,9	1,9
Ménages	31,4	32,3	32,4
Prêts aux autres secteurs	19,4	20,9	21,5
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	1,0	0,8	0,8
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	10,2	9,1	8,6
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	69,0	72,0	68,6
Charges générales d'exploitation/PNB	46,1	49,1	49,3
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	13,3	16,1	14,5
Actifs liquides/passifs à court terme	17,7	21,2	18,6
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	9,0	7,4	4,1

TABLE DES MATIERES

MOT DU WALI	2
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016	5
CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE	8
CHAPITRE I : EVOLUTION DE LA STRUCTURE, L'ACTIVITE ET LA RENTABILITE DU SECTEUR BANCAIRE	11
1 - Evolution du paysage du secteur bancaire	13
2 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	22
3 - Activité et rentabilité des sociétés de financement	42
4 - Activité et rentabilité des banques offshore	49
5 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit	52
6 - Activité et rentabilité des groupes bancaires	53
CHAPITRE II : EVOLUTION DES RISQUES BANCAIRES	61
1 - Evolution de la solvabilité des banques	63
2 - Evolution de la liquidité des banques	67
3 - Evolution de l'endettement bancaire des ménages	69
4 - Evolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	77
5 - Evolution des grandes expositions de crédit des banques	78
6 - Evolution des créances en souffrance	79
CHAPITRE III : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	85
1 - Nouveaux acteurs et services	87
2 - Réglementation prudentielle	91
3 - Dispositif de gouvernance et de gestion des risques	92
4 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	94
CHAPITRE IV : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE	97
1 - Orientations stratégiques liées au domaine de la Supervision Bancaire - plan stratégique triennal « 2016-2019 »	99
2 - Revue de la structure organisationnelle de la supervision bancaire	100
3 - Activité de supervision bancaire	101
4 - Travaux d'études pour le renforcement du cadre de traitement des difficultés des établissements de crédit	108
5 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	109

6 - Travaux de mise en route de l'Observatoire de la TPME	115
7 - Promotion de la finance durable	115
8 - Concertation avec les associations professionnelles	116
9 - Coopération internationale	118
10 - Ressources humaines de la Direction de la Supervision Bancaire	119
ANNEXES	121
TABLE DES MATIERES	147
ANNEXES	
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	123
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés - Décembre 2016	124
Annexe 3 : Liste des Banques offshore	127
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	128
Annexe 5 : Liste des établissements de paiement spécialisés en matière de transfert de fonds	129
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques - Activité Maroc	132
Annexe 7 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc	133
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de financement	134
Annexe 9 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de financement	136
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	137
Annexe 11 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation	139
Annexe 12 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	140
Annexe 13 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	142
Annexe 14 : Bilan consolidé des 9 groupes bancaires	143
Annexe 15 : Compte de résultat consolidé des 9 groupes bancaires	145
Annexe 16 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale	146
LISTE DES ENCADRES	
Encadré n°1 : Instruments de fonds propres additionnels	66
Encadré n°2 : The Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions(AAOIFI)	89
Encadré n°3 : The Islamic Financial Services Board (IFSB)	89
Encadré n°4 : Définition de la résolution bancaire	109
Encadré n°5 : Observatoire de la TPME	115
Encadré n°6 : Rencontre tripartite BAM-GPBM-CGEM sur le financement de l'économie	117

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	13
Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée	21
Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)	22
Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres des banques	27
Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)	29
Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de financement	42
Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	43
Tableau n°8 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	43
Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de financement	45
Tableau n°10 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	46
Tableau n°11 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	46
Tableau n°12 : Evolution des emplois des banques offshore	49
Tableau n°13 : Evolution des ressources des banques offshore	50
Tableau n°14 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	52
Tableau n°15 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	52
Tableau n°16 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée	54
Tableau n°17 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée	55

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Répartition par zone des filiales bancaires des banques marocaines en Afrique	14
Graphique n°2 : Evolution du réseau bancaire	15
Graphique n°3 : Nombre de guichets additionnels ouverts annuellement 2005/2016	15
Graphique n°4 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en%)	16
Graphique n°5 : Evolution du taux de bancarisation (en %)	16
Graphique n°6 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	17
Graphique n°7 : Evolution de l'effectif des banques	17
Graphique n°8 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	18
Graphique n°9 : Concentration du total-actif (en %)	18
Graphique n°10 : Concentration des dépôts (en %)	19
Graphique n°11 : Concentration des crédits (en %)	19
Graphique n°12 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat - 2016 (en %)	20
Graphique n°13 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat - 2015 (en %)	20

Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	20
Graphique n°15 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	21
Graphique n°16 : Structure de l'actif des banques (en %)	23
Graphique n°17 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	23
Graphique n°18 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en%)	24
Graphique n°19 : Crédits des banques aux secteurs public et privé	25
Graphique n°20 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	26
Graphique n°21 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	27
Graphique n°22 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	28
Graphique n°23 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	29
Graphique n°24 : Structure du passif des banques (en %)	30
Graphique n°25 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)	31
Graphique n°26 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts (en %)	32
Graphique n°27 : Structure des dépôts par catégorie d'agents économiques (en%)	32
Graphique n°28 : Evolution des dettes obligataires (en milliards de dirhams)	33
Graphique n°29 : Encours des certificats de dépôt émis ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	34
Graphique n°30 : Evolution des fonds propres comptables des banques	34
Graphique n°31 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	36
Graphique n°32 : Structure du produit net bancaire (en %)	36
Graphique n°33 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques	38
Graphique n°34 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	39
Graphique n°35 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	39
Graphique n°36 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	39
Graphique n°37 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	40
Graphique n°38 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	40

Graphique n°39 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	41
Graphique n°40 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)	42
Graphique n°41 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)	44
Graphique n°42: Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement	44
Graphique n°43 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée	44
Graphique n°44 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	45
Graphique n°45 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	47
Graphique n°46 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	48
Graphique n°47 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	48
Graphique n°48 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	50
Graphique n°49 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	51
Graphique n°50 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	54
Graphique n°51 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	54
Graphique n°52 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)	56
Graphique n°53 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des groupes bancaires (en%)	57
Graphique n°54 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée	57
Graphique n°55 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée	57
Graphique n°56 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion sur base consolidée (en milliards de dirhams)	58
Graphique n°57 : Coefficient moyen d'exploitation (en %)	58
Graphique n°58 : Contribution des différents métiers dans le RNPG des groupes bancaires (en %)	59

Graphique n°59 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en %)	59
Graphique n°60 : Evolution du total des risques nets pondérés (en milliards de dirhams)	63
Graphique n°61 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques (en milliards de dirhams)	64
Graphique n°62 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché (en milliards de dirhams)	64
Graphique n°63 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams)	65
Graphique n°64 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité - sur base sociale	65
Graphique n°65 : Evolution des fonds propres et ratio de solvabilité-sur base consolidée	65
Graphique n°66 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques	67
Graphique n°67 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)	68
Graphique n°68 : Evolution des actifs liquides et réalisables	69
Graphique n°69 : Evolution de la dette bancaire des ménages	69
Graphique n°70 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	70
Graphique n°71 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)	71
Graphique n°72 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)	71
Graphique n°73 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)	72
Graphique n°74 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)	72
Graphique n°75 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)	73
Graphique n°76 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation	73
Graphique n°77 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)	74
Graphique n°78 : Ventilation du nombre de dossier de crédit à la consommation selon l'âge et le type de crédit (en %)	74
Graphique n°79 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)	75
Graphique n°80 : Ventilation du nombre de dossier de crédit à la consommation selon le revenu et le type de crédit (en %)	75

Graphique n°81 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	76
Graphique n°82 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la localisation géographique (en %)	76
Graphique n°83 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation selon la durée initiale (en %)	76
Graphique n°84 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation (en dirhams)	77
Graphique n°85 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	78
Graphique n°86 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques	79
Graphique n°87 : Evolution des créances en souffrance des banques	79
Graphique n°88 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques	80
Graphique n°89 : Evolution du taux de créances en souffrance sur les ménages (en %)	81
Graphique n°90 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières (en %)	82
Graphique n°91 : Répartition sectorielle des créances en souffrance sur les entreprises non financières (en %)	82
Graphique n°92 : Evolution du nombre de réclamations de la clientèle des établissements de crédit traitées par Bank Al-Maghrib	111
Graphique n°93 : Evolution du nombre de réclamations par catégorie	111
Graphique n°94 : Répartition régionale des réclamations	112
Graphique n°95 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire	113

Dépôt légal : 2016 PE 0085
ISSN : 2509-0615

